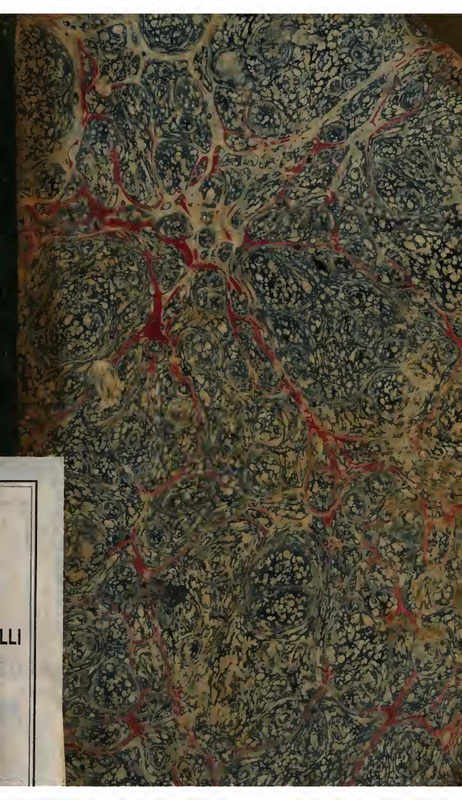
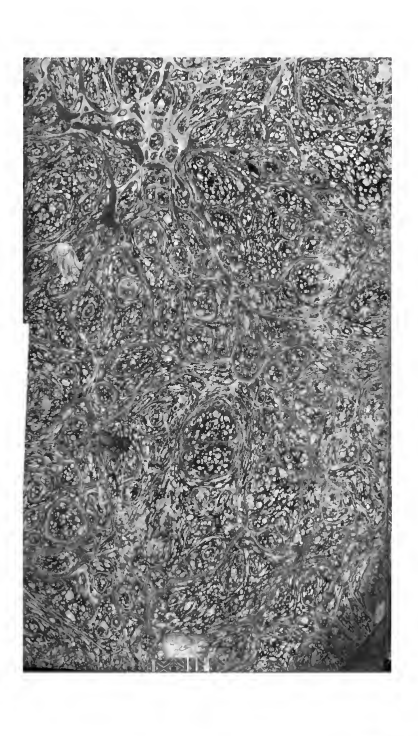
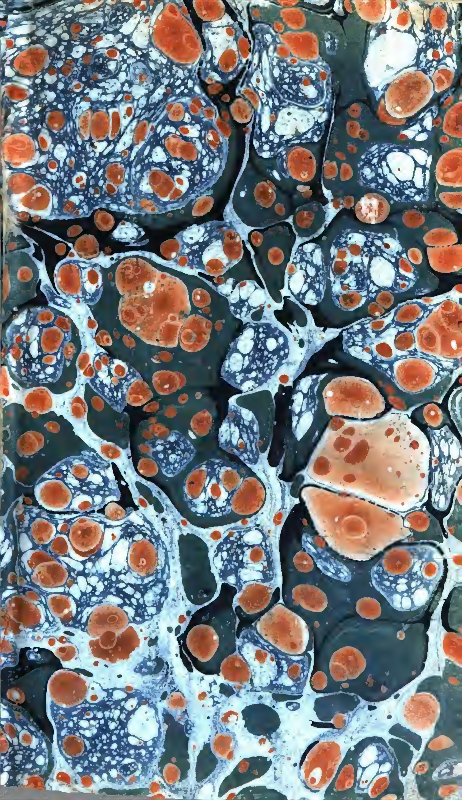

LLI


PALLI




BIBLIOTECA LUCCHESI - PALLI
III. SALA
B
A
8
Y.1.J.42.V.8





L'INTRIGUE
DU CABINET.

TOME SECOND.

L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

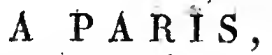
TERMINÉE

PAR LA FRONDE;

PAR M. ANQUETIL.

CINQUIEME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype, rue des Petits-Augustins, N.o 15.

1809.





SOMMAIRES
DU TOME SECOND.

LIVRE TROISIEME.

(1615.) *Le prince de Condé rompt avec la cour. — Le roi va au-devant de son épouse. — Son mariage. — Commencement de Luynes. — Caractere de Marie de Médicis.*

(1616.) *Négociations pour la paix. — Elle se conclut. — Changement de ministere. — Motifs secrets de la paix. — Triomphe de Condé. — Chagrins de Concini. — Hauteur du prince de Condé. — Il est arrêté. — Raison de l'emprisonnement. — Grand crédit du maréchal d'Ancre.*

(1617.) *Ses alarmes. — Il est décrié auprès du roi. — Les mécontens y ont*

accès. — Concini s'empare de toute l'autorité. — Mécontentement du roi. — La reine fait assiéger Soissons. — Le maréchal d'Ancre est tué, et sa femme prisonniere. — Haine générale contre eux. — Les mécontens de Soissons se rendent. — Surprise et chagrins de la reine mere, qui est exilée à Blois. — Richelieu expulsé. — On fait le procès à la mémoire du maréchal et à sa femme. — Caractere du maréchal. — Caractere de sa femme. — Accusations contre elle. — Ses réponses. — Elle est condamnée à mort. — Exécutée. — Sort de son fils. — Jugement sur cette catastrophe. — Etat du ministere. — Fortune de Luynes. — Assemblée des notables.

(1618.) *La cour partagée entre la reine mere et le prince de Condé. — Plaintes de la reine. — Ouverture des classes des jésuites. — Luynes favorise le clergé. — Rend sa fortune solide. — Il est jalousé.*

LIVRE QUATRIEME.

(1618.) *Nouveau mécontentement de la reine mere. — Ruccelai travaille à sa liberté. — Le duc de Bouillon lui conseille d'engager Epernon.*

(1619.) *Ruccelai réussit. — Epernon se prépare à délivrer la reine. — Aventure de Delorme. — La reine se sauve de Blois. — Luynes veut la poursuivre. — Il est forcé de traiter. — Réclamation en faveur de la reine. — Elle tient bon. — Rappel de Richelieu. — Sa négociation et celle de Béthune. — Embarras d'Epernon. — Forcé de fléchir. — Accommodement de la reine. — Son entrevue avec le roi. — Délivrance du prince de Condé. — Changement dans la maison de la reine. — Richelieu y devient le maître. — Commencement du P. Joseph. — Grande cabale.*

(1620.) *La reine l'appuie. — Troubles et guerre d'Angers. — Accommodement*

du Pont-de-Cé. — La paix. — Entrevue du roi et de la reine. — Expédition de Béarn. — Le roi revient à Paris. — Faux raccommodement. — Richelieu mal récompensé. — Son adresse.

(1621.) *Conduite de Luynes à l'égard de Bassompierre. — Affaire de la Valteline. — Guerre contre les huguenots. — Luynes, connétable et garde des sceaux. — Meurt.*

(1622.) *Lesdiguieres connétable. — La paix se fait.*

(1623, 1624.) *Richelieu rentre au conseil. — La Vieuville y domine.*

(1624.) *Education de Gaston. — Ornano, son gouverneur, arrêté. — La Vieuville odieux. — Jalousie de Richelieu. — Le cardinal goûté du roi. — Disgrace de la Vieuville. — Le système de la cour change. — Guerre dans la Valteline. — Fermeté de Richelieu.*

(1625.) *Tableau de la cour de Louis XIII. — Mariage de Madame.*

(1626.) *On songe à marier Gaston. — Affaire de Chalais. — Difficultés*

pour le mariage de Gaston. — Ornano arrêté une seconde fois. — Détresse de Richelieu. — Il court risque d'être assassiné. — Forte ligue contre lui. — Il parle de se retirer. — Les Vendôme arrêtés. — Voyage de Nantes. — Monsieur consent à se marier. — Chalais arrêté. — Visité par Richelieu. — Mariage de Monsieur. — Supplice de Chalais. — Dispersion des complices. — Fortune et disgrace de Baradas. — Disgrace d'Aligre et de beaucoup d'autres. — Assemblée des notables. — Monsieur devient veuf; on veut le remarier.

(1627.) *Desseins contre la Rochelle. — Négociations de Richelieu. — Et contre lui. — Buckingham devant l'isle de Ré.*

(1628.) *Prise de la Rochelle. — Premiers froids entre la reine mere et le cardinal.*

LIVRE CINQUIEME.

(1629.) *Affaire de Mantoue. — Mésintelligence entre la reine mere et le cardinal. — La princesse Marie arrêtée. — Derniere guerre des calvinistes. — La mésintelligence augmente entre la reine mere et le cardinal. — Inconstance de Gaston.*

(1630.) *Complot pour faire échouer le cardinal. — Les Marillac. — Le roi malade à Lyon. — Promet la disgrace de Richelieu. — Journée des Dupes. — Richelieu triomphe.*

(1631.) *Mauvais parti que prend la reine mere. — Bravade ridicule de Gaston. — Son motif. — La reine mere s'obstine. — Grand conseil à ce sujet. —*

La reine laissée à Compiegne. — Monsieur se sauve en Lorraine. — La reine mere en Flandre. — Disgraces et exils. — Monsieur se remarie en Lorraine. —

(1632.) *Il se retire à Bruxelles. — Procès de Marillac. — Il est exécuté. — Projets de Bruxelles. — Gaston arme. — Montmorenci se joint à lui. — Marche de Gaston. — Combat de Castelnaudari. — Montmorenci est pris. — Traité de Gaston. — Montmorenci exécuté. — Punition des complices. — Gaston quitte le royaume.*

(1633.) *Châteauneuf et le commandeur de Jars. — Urbain Grandier.*

(1634.) *La reine mere veut revenir. — Dernieres brouilleries de Bruxelles. — Gaston revient en France. — Il arrive à la cour.*

(1635.) *Puy-Laurens arrêté. — Le duc d'Epernon humilié. — Etablissement de l'académie françoise.*

(1636.) *Commerce, marine, com-*

pagnie des Indes. — Invasion en France. — Conjuration contre la vie de Richelieu. — Elle manque. — Il triomphe de ses ennemis.

L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.

LIVRE TROISIEME.

Ce fut une grande prudence au parlement, de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçoient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui auroit peut-être été impossible de retourner en arriere. Le prince de Condé étudioit ses démarches. Il étoit déterminé à faire la guerre, et il attendoit que le parlement frappât le premier coup : mais, trop persuadé que cette

compagnie ne pourroit jamais se concilier avec la cour, il laissa ralentir la chaleur des esprits; et l'accommodement étoit fait, quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui étoit le desir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'étoit toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devoit faire vers la frontière, pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit, au contraire, hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendoit, Condé quitte la cour avec ses adhérens; il se retire à Clermont en Beauvoisis, Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville à Amiens, et les autres chacun dans les endroits où ils croyoient avoir le plus de crédit.

Aussi-tôt les écrits volent à Paris et par-tout le royaume. On emploie d'une part, les reproches contre les ministres,

les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples; de l'autre, on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes; on promet aux peuples; on fait des offres aux chefs; et, ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on leve des soldats. La reine entama une négociation avec les mécontens, qui, pour cela, s'étoient réunis à Conci. Villeroi et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais, ou ils n'avoient pas le secret de Marie, ou ils entrerent adroitement dans ses vues, qui étoient de gagner seulement du temps.

Marie avoit le coeur profondément ulcéré de deux choses: 1.° de ce que les confédérés, dans leur manifeste, dénonçoient, pour ainsi dire, à la nation, ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Sillery et le chevalier, son frere, Dolé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetoient tous les troubles de l'état, et

par contre-coup sur elle-même; 2.° de ce qu'ils affectoient de dire, d'écrire et de répéter, qu'on n'avoit pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, qui l'exposoit aux plus odieux soupçons : aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagemens qui auroient pu faire dire qu'elle achetoit leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui étoit nécessaire pour prendre ses mesures; et, quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontens ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guienne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelerent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formerent une armée, mais bien inférieure, par le nombre et la discipline, à celle du roi (1). Ils envoyerent,

(1) Merc., tome IV, page 19.

en même-temps, une justification de leur conduite aux cours souveraines, à l'assemblée des calvinistes, qui se tenoit à Grenoble, et à tous les corps, excepté à l'assemblée du clergé, *sachant*, dit le Mercure, *qu'ils étoient résolus à une entiere soumission envers sa majesté.* S'ils présumerent plus d'aide du côté des parlemens, ils se tromperent : ces compagnies renvoyoient leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avoit dans le parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui étoit le président le Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le Parlement envoya le redemander ; le roi répondit qu'il l'emmenoit pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du président ne fut pas long ; car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche

du jeune roi, à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'auroit dû être accompagnée que de plaisirs : mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre; et la pompe des fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat (1). Le monarque avançoit, au milieu d'une cour leste et brillante. Derriere lui marchoit, presque pas à pas, son armée, commandée par le maréchal de Bois-Dauphin. Après venoit l'armée des mécontens, sous les ordres du prince de Condé, dirigé par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchoit, Bois-Dauphin présentoit le front, et Bouillon, moins fort, s'arrêtoit, ou cherchoit des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'étoit pas de se mesurer, ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne vouloit qu'assurer la marche du roi;

(1) Merc., tome IV, p. 207. — Mém. rec., tome III, p. 440. — Gramond, tome II, p. 93.

Bouillon ne vouloit que l'inquiéter, et pénétrer dans les parties du royaume où il comptoit se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre, et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses volontaires.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit, dans ces troubles, ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'étoit qu'un penchant sans passion, qui les déterminoit ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévaloit, le roi étoit obéi; et où les royalistes l'emportoient en nombre, les partisans des princes n'étoient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontens : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclaroit le prince de Condé et

ses adhérens, criminels de lese-majesté. Ils opposerent à cet édit des écrits aigres et mordans, dans lesquels ils avoient soin de répéter que le but de leur confédération étoit d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avoient participé à la mort du roi. Les calvinistes, en corps d'assemblée, se joiguirent au prince, et leverent des troupes pour lui, appuyant sur les mêmes motifs. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, et fils d'Henri IV, à qui ce prétexte convenoit mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger : mais comme il leur coûtoit à tous d'avouer qu'ils prenoient les armes directement contre le roi, ils publierent que ce prince étoit prisonnier entre les mains des ministres; subterfuge usé qui ne trompoit personne. Cependant, comme on pouvoit appréhender que les mécontens n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareroient quand la cour seroit éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandans affidés, avec des troupes, qui réprimerent soigneusement les moindres mouvemens ; de

sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulevement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontiere la princesse Elizabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avoit quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui étoit du même âge, à cinq jours près (1). Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup-d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiroient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendoient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservoit pour sa famille; on insinua à la reine que son époux ne l'aimoit pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par

(1) Moteville, p. 1.

quelques réunions passageres, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse.

Le premier interprete de leurs sentimens, fut Albert de Luynes (1), gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie, et par son adresse à inventer des amusemens proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la premiere lettre de compliment, dans laquelle il lui mandoit *que Luynes étoit son ami, et qu'elle eût à croire ce qu'il lui diroit de sa part.* Cette commission flatteuse marquoit la faveur dont ce courtisan jouissoit; faveur qui n'alarmoit pas la reine mere, persuadée qu'elle se renfermoit dans la sphere des divertissemens, et que son fils réservoit pour elle seule la connoissance des affaires, dont Marie étoit uniquement avide. Le favori l'en tretint habilement dans cette idée; mais il se

(1) Sa famille est originaire de Provence. Son frere, très-brave officier, étoit chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Beaucaire, du pont Saint-Esprit et de Bagnols. Henri IV avoit été parrain de Luynes le favori, en 1592. Voy. Merc. de France, tome V, p. 189.

servit de la liberté des plaisirs, pour faire appercevoir à Louis le foible du gouvernement de sa mere, et sur-tout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidele à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidens : *Ce maréchal sera la ruine de mon royaume ; mais on ne peut pas dire cela à ma mere, parce qu'elle se mettroit en colere.*

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvoit souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendoit capable de tout ; et quand quelqu'intérêt secret la forçoit à se contraindre, la nature violentée s'expliquoit par l'altération de son visage et de sa santé (1). Ses passions étoient extrêmes :

(1) *Un jour,* dit Bassompierre, *elle me tira à l'écart, pour me faire des plaintes contre M. le prince : elle pleuroit ; et, ce que je n'ai jamais vu, ses larmes ne couloient pas comme quand on a coutume de pleurer, mais se dardoient hors des yeux, sans descendre sur les joues.* Voyez Bassompierre, tome I, p. 322.

l'amitié, chez elle, étoit aveugle dévouement, et la haine, exécration. Quiconque l'avoit choquée une fois, ne pouvoit se flatter de regagner ses bonnes graces, ni même d'être toléré : aussi aimoit-on mieux travailler à la détruire, que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caracteres doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres, des traverses et des contradictions ; mais du moins leur patience ramene les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humilians, qui la punirent, sans la corriger.

Après avoir marié son fils selon ses desirs, malgré les obstacles puissans qui s'y opposoient, Marie se voyoit deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui étoit opposée. Pour l'écraser, elle n'avoit qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle avoit mis à la tête de son armée, bien

supérieure à celle des confédérés. Pour la dissoudre, il suffisoit de présenter l'appât des graces à la plupart des mécontens. Le premier parti étoit plus conforme au goût de Marie ; et si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son desir à des considérations très-puissantes.

Le roi ne goûtoit pas cette guerre : ceux qui l'environnoient lui disoient en secret que son mariage n'en avoit été que le prétexte, et que la véritable raison étoit le soulevement des grands contre un insolent favori dont la reine étoit follement infatuée ; qu'elle pourroit d'un mot finir tous ces troubles, et que, si elle ne le faisoit pas, ce seroit signe qu'elle préféroit le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine désiroit aussi avec ardeur la fin des troubles, pour se rendre à Paris, où elle étoit attendue par des fêtes dont l'idée enlaidissoit encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la cour pensoit comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitoient la

cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campemens et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivoit, il y avoit toujours des relations de parenté et d'intérêt, on s'écrivoit, quoique dans des partis opposés; on se communiquoit ses idées, et on s'accordoit communément à conclure qu'il falloit faire la paix. Ce vœu étoit si général, que la reine craignoit de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtoit pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès, qui se tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun; deux endroits choisis pour la commodité des mécontens; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, telles que les ministres du roi et les chefs des

confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentans des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non, à la vérité, en qualité d'arbitre, comme les princes le désiroient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin (1).

Pour le fond, la reine ne pouvoit guere être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité, signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : *On fera une recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au détestable parricide commis en la personne du feu roi; et attendu qu'au préjudice des volontés et commandemens exprès du roi et de la reine sa mere, quelques officiers sont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche des auteurs dudit parricide, il plaise à sa majesté de faire expédier, à cet effet, une commission adressante au parlement*

(1) Merc., tome IV, p. 45.

de Paris. Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, qui sont accordées. On demande aussi, avec affectation, article 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers ; et le roi le permet ; *réservant cependant, sa majesté, de donner ce qu'il conviendra au mérite, services et qualités des personnes.* Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

Quant au prince et ses adhérens, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocens et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager (1). Les réformés obtinrent seulement ce qu'il falloit pour leur faire croire qu'ils n'avoient pas été entierement oubliés ; savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques

(1) Quinze cent mille livres au seul prince de Condé. Voyez Merc., tome IV, p. 134.

lieux. Le parlement de Paris obtint aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avoient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avoit été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négocioit, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après, on vit des événemens qui avoient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministere fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Sillery, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particuliere, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les

finances, qu'avoit le président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, évêque de Luçon, fut appelé au conseil, et ce fut la premiere fois qu'il parut sur la scene politique (1). Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres, eurent des marques de disgraces. Le duc d'Epernon et plu-

(1) Barbin étoit procureur du roi à Melun. Lorsqu'il alloit à Paris, il logeoit chez un avocat au parlement, nommé Bouthilier, qui avoit été clerc d'un autre avocat très-célebre et très-riche, nommé la Porte. Celui-ci avoit pour client un gentilhomme du Poitou, nommé, Richelieu, dont les affaires étoient en très-mauvais état. Il sut plaire à la Porte, son patron, et épousa sa fille. De ce mariage vint, entre autres enfans, Armand de Richelieu, depuis évêque de Luçon, cardinal et ministre. Il dut son entrée dans le ministere à Barbin. Celui-ci le voyoit souvent chez Bouthilier, à qui la Porte avoit recommandé, en mourant, les enfans de sa fille. Barbin, pendant les voyages que la cour faisoit à Fontainebleau, s'étoit immiscé dans l'amitié de Galligaye, par des présens de fruits et des fêtes qu'il lui donnoit dans une petite maison entre Melun et Fontainebleau. Il admit à ces fêtes le jeune abbé de Richelieu, qui étoit déjà évêque de Luçon. Galligaye lui trouva de l'esprit et de l'aptitude aux affaires, et le présenta à la reine, qui porta le même jugement de sa capacité, et lui donna sa confiance. Voyez Montglat, tome I, pages 11 et suiv.

sieurs autres seigneurs, qui s'étoient montrés partisans zélés de la reine, furent abandonnés au ressentiment des mécontens, qui répandirent, avec affectation, des écrits dans lesquels ils étoient décriés (1). Le maréchal d'Ancre luimême parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissemens qu'ils lui envioient.

Tant d'événemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut, dans cette paix, un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures (2). Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avoient été antago-

(1) Alors parut *le véritable Manifeste sur la mort de Henri le Grand, par la demoiselle d'Escoman*, femme décriée pour ses mœurs. Elle prétendoit avoir entendu le duc d'Epernon et la marquise de Verneuil, comploter la mort de Henri IV. Cette femme fut condamnée par le parlement à une prison perpétuelle. Sa déposition, ainsi que celle d'un *Pierre du Jardin, capitaine de la garde*, sont destituées de toute espèce de preuve. Celui-ci disoit avoir connu, en 1608, à Naples, Ravaillac, qui n'y alla jamais. Ces deux libelles calomnieux furent répandus avec affectation, pour mortifier la reine.

(2) Mém. rec., tome III, page 448.

nistes si acharnés, parurent, aussi-tôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il prit hautement la protection du maréchal, contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contens. Les autres, calvinistes et parlementaires, se plaignirent également qu'on ne leur avoit pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir, pour leurs adhérens, quelques avantages plus apparens que réels; et la reine mere n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'étoit pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudroit sous le nom

du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroi, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisoit le prince de signer les ordonnances : « On peut, *dit Villeroi*, mettre la plume à la main de » celui dont on tient le bras ». Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. *Il faut,* lui dit-il, *que le prince se détermine à être bon serviteur du roi; autrement, qu'il sache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit, capables d'assurer quelqu'un quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et de la force du roi.*

Mais le succès éblouit Condé et le perdit; son retour à Paris, après la paix, fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des graces, et il se

le persuada lui-même; les courtisans s'empresserent autour de lui; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions ni ses discours; il décidoit souverainement au conseil, tranchoit dans les affaires, et distribuoit les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontens. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre.

Ce colosse de faveur étoit toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçoit ruine; *par la raison*, dit Siri, *qu'il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes* (1). Il essuya, cette année, deux revers accablans, dont le second étoit un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il alloit la marier, et se

(1) Gramond, liv. II, page 124. — Mém. rec., tome IV, page 1. — Mém. d'Estrées, page 215.

procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparoient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son pere, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêcha de jouir : le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connoître que les valets étoient victimes de la haine qu'on portoit au maître. Concini le sentit : il apperçut aisément qu'on animoit contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyoit plus en sûreté. Sa situation à la cour n'étoit pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en auroit été troublé. De tous côtés il ne voyoit qu'embûches, trahisons ; ses paroles, ses actions étoient également mal interprétées. Se présentoit-il aux fêtes que les grands se donnoient, on taxoit sa démarche d'insolence; se retiroit-il, parce

qu'il s'appercevoit qu'il n'étoit pas vu de bon œil, on attribuoit son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le serroient, l'insultoient, et sembloient ne demander ou n'attendre qu'un coup-d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Il courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandoit à Condé de la laisser agir, et lui permettre de le défaire de son ennemi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour quelque temps, pour laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince, ne servoient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étoient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs

de mépris publics, qui enhardissoient les courtisans à braver le maréchal (1). Quiconque vouloit entreprendre sur ses gouvernemens ou ses dignités, trouvoit un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer, à main armée, de Péronne, dont Concini étoit gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé étoit le maître, et qu'elle étoit absolument sans puissance.

Sully l'avertit du mauvais effet de sa foiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuerent sans doute au malheur du prince (2). *Dans l'état où sont les choses*, lui dit-il, *sous huit jours, il faut que toute l'autorité passe au prince de Condé, ou vous revienne, si vous*

(1) Mém. rec., tome IV, page 4.

(2) Sully, tome II, page 177.

savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le prince. Après l'entreprise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus rien, et pour les affaires et pour le conseil; elle est toute entiere entre les mains du prince: si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où on peut vous investir dans le Louvre; et j'aimerois mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne, avec mille chevaux. « Je trouve, *répondit la reine,* » assez de gens qui me montrent le mal, » mais aucun le remede : j'ai fait humainement tout ce qui est possible » pour le bien de l'état; mais Dieu n'a » pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné » la plume au prince; j'ai désarmé le » roi; j'ai ôté au maréchal d'Ancre le » gouvernement qu'il avoit en Picardie; » j'ai souffert qu'on le chassât de la » cour; j'ai fait du bien à tout le monde; » je n'ai fait de mal à personne : je ne » sais donc quel parti prendre ». Mais son irrésolution ne dura pas long-temps.

Elle fit voir, comme elle l'avoit promis à Bassompierre, qui lui reprochoit le sommeil léthargique dans lequel elle paroissoit plongée, *elle fit voir qu'elle ne dormoit pas toujours.*

D'abord, elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y étoit depuis douze ans (1). Cette premiere démarche auroit dû inspirer de la défiance aux *Condéistes ;* ainsi les nommoit Bassompierre ; parce que, si on tiroit de prison, dans un moment si critique, un prince, ennemi né de la branche régnante, ils devoient penser qu'on avoit apparemment quelque dessein, dont l'exécution demandoit un homme ferme et entreprenant. Les politiques même du peuple le comprirent, puisqu'ils débiterent dans leurs assemblées de nouvellistes, que, sur la porte de la chambre qu'occupoit à la Bastille le comte d'Auvergne, on avoit mis : *chambre à louer.* Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction étoit

(1) Bassompierre, tome II, page 20.

si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire ; elle se croyoit maîtresse des événemens. Cependant, comme on répandoit des menaces qui pouvoient être fondées, à tout hasard, les chefs, savoir, Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé paya pour tous.

S'étant rendu chez la reine mere, le premier septembre, pour le conseil, il y trouva le roi, qui le reçut bien (1). Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussi-tôt Thémines, abordant le prince, qui étoit serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier (2). Les ordres étoient

(1) D'Avrigny, tome I, page 215.

(2) Il s'est conservé par tradition, que la reine voulut engager Thémines à tuer le prince de Condé. Je ne trouve rien dans les mémoires du temps qui appuie cette supposition : d'ailleurs, Ponce Lausieres de Thémines n'étoit pas un homme avec qui on pût hasarder une

donnés pour arrêter en même-temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon : mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis, presque au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quitterent Paris. Quelques-uns tâcherent, en partant, de soulever le peuple. La douairiere de Condé parcourut les rues toute en larmes, criant qu'on assassinoit son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ses tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli, son secré-

pareille proposition. Il avoit servi avec honneur dans les guerres de la ligue, toujours attaché à Henri IV, qui le considéroit comme un brave gentilhomme, et qui le peignit souvent à sa femme comme un serviteur fidele et zélé. Il donna des preuves de son courage et de sa capacité au siége de Villemur, en 1592, et en plusieurs autres rencontres. Depuis qu'il fut fait maréchal de France, il perdit ses deux fils à la guerre. Voyez Mém. de Brienne, tome I, p. 135. — Nouv. Mém. de Sully, tome II, livre V, page 125, et tome IV, page 143.

taire, sans la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux : elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables ; et pendant qu'on arrêtoit le prince, la reine faisoit tenir, dans la basse-cour du Louvre, ses équipages, chargés de ballots qui contenoient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi, si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses : il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvemens entre les courtisans, dont les uns triomphoient, et les autres tâchoient de faire oublier, par leurs souplesses, qu'ils avoient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avoit eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin ; mais que la cabale formée sous le nom du prince, s'étoit portée à des excès qu'une plus longue tolérance auroit rendus irremédiables. « Ces excès sont, *dit le chan-*

» *celier*, des assemblées nocturnes à » l'hôtel de Condé et ailleurs; des dé» marches pour exciter la noblesse à » prendre les armes dans les provinces, » pour engager les capitaines de la bour» geoisie de Paris à se déclarer, et les » prédicateurs à tonner en chaire contre » les prétendus désordres du gouver» nement. Ils ont enfreint, *ajoutoit-il*, » le traité de Loudun, par la prise de » Péronne et d'autres places. Le roi a » des avis certains, qu'ils vouloient se » saisir de sa personne et de la reine » sa mere, et se cantonner dans les pro» vinces. Pour cela, ils ont fait des » provisions d'armes considérables, » même dans Paris, et des levées dans » les provinces, sans commission du roi. » Enfin on sait, à n'en point douter, » que quelques partisans du prince ont » été assez hardis pour lui suggérer des » prétentions au trône, et qu'ils avoient » entr'eux un mot de ralliement, qui » exprimoit ce dessein » (1). Le chan-

(1) Ce mot de ralliement étoit *barre à bas*. Dans les

celier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation du traité de Loudun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreroient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au parlement, sans réclamation, quoiqu'on y eût glissé entre les griefs, que le prince avoit voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi.

Les fugitifs s'étoient retirés à Soissons, où ils faisoient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra à la Bastille le prince, qui, jusqu'alors, avoit été gardé au Louvre. L'accord avec les mécontens se termina aisément. Une marque

armes de Condé, il se trouve une barre qui les empêche de ressembler entierement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquoit le desir qu'on avoit que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auroient indiqué.

de leur foiblesse, c'est que ce ne fut pas un traité, mais un acquiescement pur et simple aux volontés du roi, qui leur imposa des conditions exprimées en treize articles à eux signifiés le 6 octobre. Ils mirent au bas : *Nous avons reçu les articles ci-dessus, par commandement exprès du roi, et pour obéir à sa volonté;* et ils signerent. Louis, dans le préambule, les reconnoissoit ses bons et fideles serviteurs. Il leur enjoignoit de se séparer, de reprendre chacun les fonctions de leurs charges, et leur accordoit quelques graces, mais sans promettre la liberté du prince, dont on ne parla pas : de sorte qu'il ne lui resta d'espérance que dans l'infidélité de quelques-uns de ses gardes, qui furent tentés, mais sans succès, parce qu'on éventa toujours les projets. Du côté de la cour, toute ressource lui fut aussi enlevée, parce qu'il se fit, dans le ministere, un changement qui exclut tous ceux dont il pouvoit se promettre de bons offices.

Le maréchal d'Ancre n'étoit pas auprès de la reine, quand le prince de Condé

fut arrêté; il s'occupoit en Normandie à fortifier Quilleboeuf, dont on prétendoit qu'il vouloit se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris, par contre-coup : mais il paroît qu'il n'avoit dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui, sous un gouvernement orageux, cherchoient à s'assurer un asyle contre les premieres secousses d'une bourrasque (1). Le temps qu'il choisit pour surveiller ces travaux, fit penser, qu'en s'éloignant, il vouloit persuader le public qu'il n'avoit eu aucune part à l'emprisonnement du prince : mais si quelques-uns le crurent, la maniere dont il se comporta ensuite, les détrompa.

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avoient été tempérées par des retours de politesse et de complaisance, sur-tout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire (2). Il fit ôter les sceaux à du Vair, *dont*

(1) Bassompierre, tome I, page 470; et ses Observ. sur Dupleix, page 197.

(2) Brienne, tome I, page 59.

la vie austere et stoïque, dit Brienne, *ne pouvoit compatir à ceux qui ne vouloient pas que la volonté des souverains eût des bornes :* on les donna à Mangot. L'évêque de Luçon prit un grand ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroi, qui s'étoient encore maintenus à la cour dans les dernieres révolutions, se retirerent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal; dès-lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine mere se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts, et de vouloir borner les plaisirs.

Cependant sa fortune ne l'aveugloit pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut, vers ce même temps, avec Bassompierre (1). *Je regrette véritablement ma fille*, lui dit-il, *et je la regretterai tant que je vivrai ; cepen-*

(1) Bassompierre, tome I, page 481. — Mercure, tomes IV et V. — Gramond, page 130.

dant je supporterois cette affliction, si elle ne m'annonçoit pas, en quelque façon, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connois le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, et que l'homme, arrivé à un certain point, se précipite à proportion que la montée qu'il a faite a été haute et roide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avois pas un sol quand je suis venu en France. Je me suis avancé et enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable : mais, reconnoissant qu'elle se lassoit, et qu'elle me donnoit des avertissemens, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, et aller jouir dans ma patrie des grands biens que la reine

nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace me déteste et m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvoit me fournir un soutien en se mariant, meurt; et ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils. Enfin, j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté à ses genoux; mais elle me reproche ma lâcheté et mon ingratitude, de vouloir quitter la reine : jugez de mon embarras.

Concini éprouva, en cette occasion, qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine mere voyoit toute la nation révoltée contre les préférences qu'elle accordoit au maréchal

d'Ancre et à sa femme; et plus elle savoit l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinoit à montrer un attachement exclusif. Les mécontens, qui auroient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avoient partagée, la voyant toute entiere entre les mains d'un étranger, crioient à l'abus, et s'appliquoient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris; mais ils nuisirent moins à Marie, qu'un courtisan qui, sous ses yeux, s'emparoit adroitement du roi, et enlevoit à la mere la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avantageuses et aimables que suppose ce nom pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée et les progrès à la cour (1). Il ne s'y sentit pas plutôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brant et Cadenet, ses deux freres, très-capables de seconder leur aîné. Ils se firent un

(1) Bassompierre, tome II, page 21.

cortége de la jeunesse, qui, malgré le sérieux du roi, rendoit sa cour vive et gaie. Devant la reine mere, on ne parloit jamais que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnoit pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais, dans le particulier, on apprenoit au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenoit jamais que brièvement, et comme malgré elle. D'après cette maniere d'agir, il étoit aisé de persuader au jeune prince que sa mere vouloit le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paroît qu'à ces insinuations, on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : *Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine, sa mere, à Monceaux, et qu'il la quitta, et s'en vint à Meaux : mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne seroit pas mort.* Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractere

ombrageux, Louis XIII croyoit que sa mere aimoit mieux Gaston, son frere, et qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnoient aux mécontens beaucoup d'avantage auprès du jeune monarque : il leur étoit aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mere, ils travailloient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avoient à la cour, contribuoient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même, quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvoient le contredire, disposoit de tout arbitrairement, le traitoit en enfant, et ne lui disoit des affaires que ce qu'il ne pouvoit absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine mere étoit si impérieuse, celle de ses ennemis étoit souple et pleine d'égards pour son fils (1). Après l'espece de paix

(1) Merc., tome IV, p. 154. — Deageant, p. 41.

ou d'amnistie qu'ils avoient acceptée à Soissons, ils étoient restés dans cette ville, et de là ils faisoient dire au roi qu'ils étoient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne falloit qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissoit une correspondance sècrette entre le roi et ceux qu'on appeloit des révoltés. A l'extérieur, au contraire, tout annonçoit la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entierement : la reine les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut alors des manifestes sanglans. Comme c'étoit, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenoient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avoit point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît, avec d'autant plus d'aigreur qu'on s'étoit plus connu et plus aimé. On jugeoit non-seulement les actions, mais les intentions; et les mêmes paroles qui étoient applaudies d'un côté,

comme dignes des plus grands éloges, étoient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguieres, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenoit victorieuses du Piémont, répondit : *J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai la faire en France ;* et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration, par les mécontens, que Lesdiguieres favorisoit. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine : *J'ai levé en Allemagne, pour votre majesté, six mille hommes de pied et huit cents chevaux, qui sont sur la frontiere, et je les amenerai à son service, sans que je prétende récompense de la dépense que j'y fais.* Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sang-sue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grace en faveur du motif qui le portoit à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice.

Il paroît qu'après la conversation avec

Bassompierre, que nous avons rapportée, Concini, déterminé à tous les événemens, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondemens inébranlables, ou de périr à la peine (1). Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espéroit tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition, dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entierement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendans de lui, pendant que sa femme recevoit publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnoient par-tout, même

(1) Nicol. Pasquier, lett. VI.e du liv. VI, tome II, p. 1274. — Le Grain, p. 382. — Bernard, p. 72. — Gramond, p. 130.

chez le roi. Les conseils ne se tenoient plus que pour la forme; encore n'y laissoit-on proposer que des affaires peu importantes ; et si-tôt que le jeune monarque montroit envie d'en prendre connoissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeoit de la décision et de l'exécution.

Ces procédés déplaisoient souverainement à Louis, qui commençoit à se montrer jaloux, non-seulement d'être le maître, mais encore de le paroître. Plusieurs fois il avoit insinué à sa mere que toutes ces brouilleries duroient trop; qu'il y avoit un moyen de les finir, en retranchant les préférences, et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talens. Comme l'établissement de cette nouvelle forme auroit porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissoit sous le nom de ses ministres, elle faisoit la sourde oreille. Cependant, elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontens, afin de ne point attirer sur elle

l'odieux de la guerre. Les pourparlers étoient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'étoit-elle pas contente de la docilité des confédérés ; elle les faisoit déclarer criminels de lese-majesté. Prêtoient-ils l'oreille aux offres de la cour ; on les reconnoissoit innocens, pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

Enfin, la reine remit les troupes du roi entre les mains du comte d'Auvergne et du duc de Guise, qui eurent ordre de prendre toutes les petites places que les mécontens occupoient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siége fut résolu le 22 mars, dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon et de Barbin (1). Le duc de Mayenne, le cardinal de Guise, et plusieurs autres, étoient enfermés dans cette place, bien

(1) Moteville, tome I, p. 3.

sûrs de n'y pas essuyer d'attaques meurtrieres, puisqu'un des commandans du siége étoit le propre frere de l'un d'entre eux. D'ailleurs, le duc de Bouillon accourut à leur secours, à la tête de douze mille hommes; enfin, il se préparoit à la cour un événement dont le succès fit la paix en un instant.

Sous un roi qui auroit connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvoit n'être que l'ouvrage d'une disgrace. Le maréchal d'Ancre auroit été exilé ou emprisonné, et la reine mere se seroit trouvée privée, sans éclat, de la connoissance des affaires : mais Louis et ses confidens étoient timides; et la crainte des inconvéniens, qui ne seroient peut-être pas arrivés, leur fit prendre un parti violent (1). Concini revenoit de Normandie, où il faisoit de temps en temps des voyages, et revenoit, dit le roi, dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, pour éloigner de sa personne

(1) Sully, tome II, p. 277. — Mém. rec., tome IV, p. 50. — Le Grain, p. 386. — Deageant, p. 41. — Brienne, tome I, p. 71.

ce qui lui restoit de fideles serviteurs, et le réduire sous une dure tutelle. Il avoit été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantoit, en faisant trouver sous sa main, en différens endroits de son palais, des poignards, des poisons et des billets qui l'avertissoient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causerent, dérangerent sa santé. Il se trouvoit fort embarrassé entre une mere dont il croyoit n'être pas aimé, et des mécontens que cette mere lui représentoit comme des révoltés, mais qui lui faisoient parvenir secrettement les protestations d'une soumission entiere; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal.

Le lundi 27 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitri l'aborde, et lui demande son épée. Concini fait un mouvement; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre : mais, dans l'instant, il reçoit trois coups de pistolet, tombe et expire.

La foule des cliens qui l'environnoient se dissipe : le roi paroît sur son balcon, pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde, et, pendant cette espece de triomphe, on désarme les gardes de sa mere, et on lui donne ceux de son fils ; on mure les portes qui communiquoient avec l'appartement du roi ; et Eléonore Galligaye, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Le reste de ce jour, les courtisans l'employerent à trouver des ridicules, des vices, des crimes à celui qu'ils adoroient la veille (1). Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractere turbulent et féroce. Le corps du maréchal avoit été jeté dans les latrines de la porte : il fut enterré le soir, secrettement, dans l'église de S.-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes, que la curiosité conduisoit,

(1) Le Grain, p. 182.

découvrirent le lieu de la sépulture. Le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre. Quelques-uns poussent la barbarie jusqu'à le déchirer à belles dents, et mettre à l'enchere des morceaux sanglans, qui trouverent des acheteurs. On laissa la multitude contenter une rage aveugle, qui ne déplaisoit pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuaderent au roi qu'on avoit eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté.

Il en fut encore plus convaincu, quand il sut ce qui arriva à Soissons, à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étoient avertis qu'il se passoit quelque chose à la cour : on prétend même que Louis leur avoit fait dire que si ce qu'il méditoit ne réussissoit pas, il se retireroit à Compiegne, où il les appelleroit auprès de lui (1). En effet, tous les équipages

(1) Mém. rec., tome IV, page 60. — Mém. d'Estrées, page 236.

du roi furent toute une matinée prêts à partir, et ceux qui étoient enfermés dans Soissons, eurent, avant les assiégeans, nouvelle de ce qui se passoit au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du comte d'Auvergne. Aussi-tôt, sans pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilité cessa. Les chefs se virent et se traiterent. Les mécontens se rendirent auprès du roi, sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Sillery, Villeroi, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avoient été mis par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté : les autres se retirerent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine mere. On le soupçonna, dans la suite, d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice (1).

(1) *Voilà donc le maréchal tué, la maréchale prisonniere; M. Mangot, garde des sceaux, réduit à être homme privé; Barbin arrêté, et l'évêque de Luçon estimé et conservé en sa place dans le conseil. Il fau-*

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, que sa douleur. Il étoit en effet mortifiant, pour une femme qui se piquoit de politique, d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre ; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avoit eu sur son fils, et de tout réparer, si elle pouvoit seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement ; mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvreroit les bonnes graces du roi, qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvoit la rendre supportable. On laissa à la reine mere le choix du lieu où elle voudroit se retirer, des personnes qui l'accompagneroient, des revenus, de la puissance, des hon-

droit être bien passionné pour le cardinal de Richelieu, pour accorder à son avantage toutes ces rencontres. Voyez Lumieres pour l'histoire de France, p. 787.

neurs dont elle jouiroit. A ces conditions, il lui fut promis qu'elle parleroit à son fils, et qu'elle ne partiroit pas en personne disgraciée. Après avoir long-temps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devoient se dire étoit réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié, en sanglotant, quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prieres en faveur de Barbin et d'Eléonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire : elle avança pour retenir Luynes, qui sortoit avec le roi ; mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta, la tête enveloppée, dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux, avec l'air satisfait d'un enfant

délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Eléonore Galligaye devoit à l'univers l'exemple d'une favorite punie, pour s'être laissé entraîner au torrent de la fortune (1). Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événemens. Ils se trouverent sur la voie des richesses et des grandeurs ; voie que leur ouvroit l'amitié d'une reine puissante : ils y entrerent avec intrépidité, y marcherent avec confiance, et rencontrerent au bout la mort et l'ignominie.

Il seroit injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps (2). La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés

(1) Mém. d'Estrées, p. 252. — Bassompierre, sur Dupleix. — Passim. — D'Avrigny, liv. XI, p. 222. — Mém. d'Aubery, tome I, p. 19. — Mém. rec., tome IV, p. 50.

(2) Mém. de Bassompierre et de la régence.

par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractere noir, capable des plus grandes scélératesses; mais des hommes qui avoient vécu avec lui, le jugeant long-temps après sa mort, nous en donnent une idée toute autre; idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, un coeur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie, et d'un accès facile. Avant les troubles, il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquels il brilloit, parce qu'il étoit beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouoit beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avoit l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable (1). Sa con-

(1) Le marquis de Bonnivet, flamand, étant prisonnier de guerre dans la citadelle d'Amiens, dont Concini étoit gouverneur, imagina de paroître malade, pour faire ensuite le mort, être emporté hors de la citadelle, et se sauver. Concini, instruit de ce dessein, va le voir.

versation étoit pleine de saillies : naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; *de sorte*, dit Bassompierre, *qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais destin.*

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle étoit hautaine, insolente dans la prospérité, et sur-tout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus brûlante dans la maréchale que dans son mari (1), et dont les effets

Le prisonnier prend le ton plaintif d'un homme accablé par la maladie, dit au gouverneur qu'il se sent attaqué mortellement, et que sans doute il le voit pour la derniere fois. Le gouverneur entre dans sa peine, l'interroge sur la nature de sa maladie; et n'en tirant rien de satisfaisant : « Il seroit fâcheux, *dit-il à Bonnivet*, que » vous mourussiez sous ma garde; car, comme on fait » passer les Italiens en France pour de grands empoi» sonneurs, je serois obligé de vous faire ouvrir ». Cette plaisanterie, dit Siri, fut un excellent élixir pour le malade, qui ne tarda pas à guérir. Voy. Mém. rec., tome IV, page 61.

(1) Il se répandit alors un écrit, sans doute dirigé contre le gouvernement de la reine mere et de Galligaye, sa favorite, dans lequel on prétendoit montrer que les

ne sont, à la cour, un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prouville, sergent-major de la citadelle d'Amiens,

femmes sont plus concussionnaires que les hommes; qu'en conséquence, elles ne doivent pas être admises au maniement des affaires. L'auteur apportoit en preuve un fait qui se lit dans Tacite, *Annal.*, *liv. III*, *ch. XXXIII et XXXIV*. « Il s'éleva, *dit cet historien*, une contes-
» tation dans le sénat, sur cette question : *S'il falloit*
» *permettre que les gouverneurs et généraux menassent*
» *leurs femmes avec eux*. Outre le luxe, qui les rend
» avides, *dit Cecinna Severus*, ce sexe n'est pas seu-
» lement délicat et timide, il est cruel, ambitieux,
» dominant dès qu'il le peut. Si quelqu'un est accusé de
» péculat, sa femme est toujours plus chargée que lui.
» Si-tôt qu'elles mettent le pied dans une province,
» tout ce qu'il y a d'intrigans s'attache à elles. Elles
» entreprennent des affaires, et les font réussir. La pro-
» vince a deux magistrats pour un : il faut qu'elle en-
» tretienne double cortege, double tribunal ; mais les
» volontés de la gouvernante sont plus tyranniques et
» plus opiniâtres que celles du gouverneur ». Valerius Messalinus, parlant pour les femmes, ne nia aucune de ces conséquences; il dit seulement : « que c'étoit au
» mari à réprimer son épouse, et que ce n'étoit pas le
» caractere des femmes qu'on avoit à craindre, mais la
» foiblesse des hommes ». Voyez Mercure, tome V, page 1.

dans lequel même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait (1).

Pour les griefs accumulés contre Eléonore, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fût digne de mort (2). Son procès commença le 3 mai. On est surpris, quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avoit, pour ainsi dire, tenu le timon de l'état. On passa très-légerement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui auroit dû faire l'objet principal du procès; savoir, les

(1) En qualité de gouverneur de la citadelle d'Amiens, le maréchal d'Ancre avoit souvent des démêlés avec la ville, que le prince de Joinville, gouverneur de la province, soutenoit contre lui. Le sieur de Prouville, l'homme de Joinville, non content de s'opposer au maréchal d'Ancre, affectoit à son égard des airs de mépris. Concini chargea quelques gens de main de punir le major de ses bravades. On peut juger des ordres qu'il donna, par son étonnement, lorsqu'il apprit que Prouville avoit été tué. *Ventre Saint-Paul*, s'écria-t-il, *c'est trop, il falloit seulement lui faire affront et lui donner les étrivieres, et non l'assassiner.* Voyez Mém. rec., tome IV, page 81.

(2) *Ibid*, p. 50 et suiv.

concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'étoit entrée dans aucune affaire de finance ; que jamais elle n'avoit eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnerent sur la mort d'Henri IV, d'où elle avoit reçu avis d'avertir le roi de se garder de péril ; pourquoi elle avoit dit, auparavant, qu'il arriveroit incessamment de grands changemens dans le royaume ; et pourquoi elle avoit empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat.

Elle satisfit à toutes ces questions, en niant certains faits, en expliquant les autres de maniere qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la reine, qu'on vouloit y impliquer. Enfin, le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accuserent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui étoit magicien ; de ne point manger de chair de porc, de ne point

entendre la messe les samedis; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanois, avec lesquels elle s'étoit enfermée dans des églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses (1). Ces imputations parurent si puériles à la Galligaye, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'apperçut que les juges insistoient, qu'ils demandoient sérieusement si elle n'avoit pas été ensorcelée, si elle n'avoit jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amerement, et fit entendre qu'elle sentoit bien qu'on vouloit la perdre, puisqu'on admettoit contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, mal-intentionnés, ou d'une crédulité récusable (2). Cependant, elle

(1) Entre autres superstitions, on l'accusa d'avoir porté un coq plumé dans une église, et de l'avoir mis sur un autel, où il fit deux tours et trois cris, et d'avoir aussi fait des figures de cire enchantées, qu'elle perçoit avec une aiguille, pour faire périr ses ennemis de langueur. Voy. Mém. rec., tome V, *ab initio*.

(2) Un copiste, des ouvrieres, un brodeur, des domestiques du dernier ordre, etc.

se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement ; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paroît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais, au contraire, de lui faire boire, jusqu'à la lie, le calice de la douleur. D'abord, on laissa emplir la chapelle où on devoit lui lire sa sentence, par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : *Ohimé que de monde !* Elle voulut s'envelopper de ses coëffes ; mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclaroit Eléonore Galligaye coupable de lese-majesté divine et humaine : il étoit porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête seroit séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grève ; que l'un et l'autre seroient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit, à perpétuité, la mémoire du maréchal d'Ancre, confisque et réunit tous ses biens au domaine, même ceux

qu'il a dans les banques étrangeres ; déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume ; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée ; fait défenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangeres, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi ; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernemens, charges et dignités d'aucune espece.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de son fils et de son mari, Eléonore succomba pour un instant à sa douleur ; elle éclata en sanglots ; elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général : mais, après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses larmes, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus ; il ne lui échappa ni murmures ni regrets ; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, écouta avec sensibilité les consolations

que la religion lui présentoit. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardoit le silence et sembloit avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Eléonore ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrâsoient le bûcher où son corps alloit être consumé : intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frere, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup au moment de la mort de son pere, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas-officiers de la cour. A cette humiliation, succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Siri remarque que les gens sensés

trouverent cet arrêt, contre la Galligaye, fort étrange. Les juges dirent qu'il y avoit au procès une lettre par laquelle elle excitoit son mari à se ressentir des affronts que lui faisoit Prouville ; et que, l'homicide ayant suivi, ils ne s'étoient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime(1). Le public éclairé pensa qu'elle avoit été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéroient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparoissant de dessus la scene du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laisserent le trône des grandeurs et l'échafaud prêts pour ceux qui voudroient marcher sur leurs traces ; et nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce regne, plus d'un imitateur.

Le meurtre (2) du maréchal d'Ancre,

(1) Mém. rec., tome V, page 90. — Montglat, tome I, p. 19.

(2) Le duc de Bouillon se servit d'une expression plus forte, en parlant au roi sur cette affaire. *Il lui*

le supplice de sa femme, l'exil de la reine mere furent accompagnés et suivis de la disgrace de presque toutes leurs créatures (1). Barbin étoit déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'antichambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talens, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil (2), eut ordre, bientôt après, de quitter la reine mere qu'il avoit suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il possédoit en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens ministres, savoir, le chancelier Sillery (3), du Vair, Villeroi,

remontra sagement qu'il est fort dangereux que les rois s'imaginent conserver leur autorité par des assassinats. Voyez Mém. de Brienne, tome I, p. 75; note.

(1) Mém. rec., tome IV, p. 194. — Aubery, hist., tome I, p. 24.

(2) Après la mort du maréchal d'Ancre, Louis XIII dit à l'évêque de Luçon : *Monsieur, nous sommes aujourd'hui, Dieu merci, délivrés de votre tyrannie.* Voyez Le Grain, p. 391.

(3) On rapporte qu'un jour Louis XIII lui demanda en colere s'il vouloit qu'on lui fît son procès. Sillery

Jeannin, que les flatteurs de Concini appeloient les *barbons*, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement.

Villeroi ne survécut pas long-temps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministere sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avoit le plus grand besoin de son zele et de son expérience ; *et malheureusement,* disoit un courtisan, *on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savoit* (1). Henri IV faisoit de lui un éloge encore plus honorable, quand il disoit : *Il travaille toujours, et ne se lasse jamais de bien faire.* Mais le vif intérêt qu'il prenoit aux affaires publiques, dégénéroit souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il vouloit toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avoit pu réussir à rapprocher la délibération

répondit : *Non intres in judicium cum servo tuo.* Menagiana, tome III, p. 183.

(1) Merc. tome IV, p. 217.— Mém. rec., tome IV, p. 360.

de son sentiment, par la lenteur ou par d'autres biais, il mettoit tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouoit totalement ou en partie : manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avoient séduit Villeroi par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui; et on peut fixer à l'époque de sa mort, la chûte entiere de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance ; de sorte qu'ils ne se mêlerent point des cabales qui commencerent à exercer la patience du favori.

La jalousie fut la premiere passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle d'Henri le Grand. Selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII désiroit, et préféra mademoiselle de Rohan-Montbazon, qu'il

aimoit. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante, et intéressée à le soutenir; la ressource d'un beau-pere politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution; enfin, le concours d'une épouse adroite, quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il en acquit sur le foible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses ministres. Cet asservissement étoit si visible, qu'on en fit des railleries publiques (1). Aux railleries, succéderent les murmures. La nation parut inquiete de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes, que pour décrier le gouvernement de la reine mere, que

(1) Luynes demeuroit avec Brante et Cadenet, ses deux freres, dans le même hôtel. On y mit, pendant la nuit, cette inscription : *Aux trois rois.*

l'on convoqua, avec grand appareil, une assemblée des notables à Rouen, pour la fin de l'année.

Elle fut composée de tous les ordres de l'état, princes, évêques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidens, procureurs-généraux et conseillers des parlemens, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines, docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, frere du roi, encore enfant, et par quatre sous-présidens, les cardinaux du Perron et de la Rochefoucault, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac (1). Tous ces députés étoient choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions.

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disoit-on, le roi demandoit l'avis des notables. La premiere étoit : *Comment le roi doit-il composer son conseil ?* On répondit unanimement :

(1) Merc., tome V, p. 200.

L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un meilleur avis, que de continuer l'ordre du maniement de ses affaires secrettes, en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil des mêmes personnes qui y sont employées. Ce point réglé, il semble qu'il étoit inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenoit de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministere, on fit encore d'autres questions : *Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissemens?* Sur toutes ces questions, on décida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernemens; de n'accorder, sur ces objets, ni réserves ni survivances; de ne nommer aux abbayes et prieurés, que des réguliers; de fournir

les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce, ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions, restreindre le droit de *Committimus*, révoquer la Paulette, et ôter la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en vingt-deux jours. L'assemblée se sépara aussitôt; et tout ce qui en résulta, fut la liberté au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques réglemens équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille et heureux sous son ministere, si on avoit pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entrechoquoient à la cour.

Un prisonnier et une exilée donnerent lieu aux premieres divisions qui éclaterent. La reine mere n'avoit pas plutôt été disgraciée, que les partisans de Condé

s'imaginerent qu'il alloit sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même (1). C'étoit aussi tout ce qu'appréhendoit Marie de Médicis. Elle fit entendre au conseil, que, si on relâchoit Condé, elle regarderoit cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministere, et par conséquent comme le plus grand affront qu'on pût lui faire : mais elle avoit encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince; c'est qu'elle trembloit qu'en le tirant de prison, on n'eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances ou des craintes réciproques de Marie et de Condé, pour contenir l'un par l'autre. La reine mere témoignoit-elle s'ennuyer de son exil, montroit-elle un trop grand desir de revenir à la cour, et menaçoit-elle de contraindre le favori à la rappeler, aussi-tôt le roi

(1) Mém. rec., tome IV, p. 414.

envoyoit visiter le prince de Condé, lui accordoit des adoucissemens, et lui marquoit des égards, qui faisoient croire qu'il alloit rentrer en grace. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avoient de voir leurs espérances frustrées, on leur montroit Marie prête à reparoître à la cour; et c'étoit annoncer au prince une captivité dont on ne pouvoit prévoir la fin : mais ce manége ne put pas tromper long-temps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé, par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

Luynes, qui savoit ce qu'il avoit à craindre de la reine, tenoit les yeux ouverts sur sa conduite, et prenoit toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point; ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffroit auprès

d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. Marie s'en appercevoit, et les chassoit honteusement. On en substituoit d'autres également corrompues, ou corruptibles, que la reine congédioit encore; mais il y avoit toujours quelqu'un de ces espions qui se déroboit à sa vigilance : de sorte que la cour étoit informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposoit d'employer pour l'exécution. En conséquence, plaintes de la part du roi, de ce que sa mere, qui pouvoit vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenoit des liaisons suspectes, et s'occupoit de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mere, qui dénonçoit à toute la France la dure captivité dans laquelle elle étoit retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendoit infideles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitoit, et privée de la consolation de

voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle vouloit communiquer des secrets importans, qu'elle ne pouvoit faire passer par le canal du favori. Cette derniere considération d'une mere qu'on tenoit captive, qu'on écartoit de son fils, auquel elle avoit peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disoit assez publiquement, qu'en effet le roi étoit véritablement prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses freres l'assiégeoient perpétuellement, et ne souffroient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, le duc de Luynes tâcha d'appaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes(1). Si elle avoit voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espece, lui auroient

(1) Mém. de Brienne, tome I, p. 92.

été prodigués : mais elle vouloit voir son fils ; elle vouloit le voir au plutôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptoit faire auprès de lui (1). On sentoit bien que cet empressement n'étoit inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avoit eu sur le jeune monarque ; de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvoient balancer son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il falloit que l'on connût à Marie un caractere bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui étoit doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. Deageant, confident du favori, lui conseilloit de ne la pas ménager; et puisqu'on ne pouvoit sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiroient des projets, et qui s'engageoient à l'aider. Il disoit que ce seroit le moyen de la

(1) Mém. de Deageant, p. 10.

subjuguer elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le desir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent (1). Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon, son beau-pere, négociateur habile, qui échoua. Cadenet, son frere, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armoit de raisons pareilles ; et son opiniâtreté la rendoit victorieuse. Enfin, on mit en campagne des jésuites et des oratoriens ; son confesseur et celui du roi s'aboucherent. Ils prirent un renfort de docteurs et d'évêques, et, tous réunis, ils lui représenterent si pathétiquement les malheurs que son trop grand

(1) On voit ici le germe de la conduite de Richelieu, à l'égard de la reine mere. Il en avoit peut-être puisé les principes dans les Mémoires de Deageant : celui-ci les composa à la Bastille, par ordre de Richelieu, qui lui avoit fait demander, pour son instruction, l'histoire des choses dont il avoit eu connoissance pendant qu'il étoit attaché au duc de Luynes. Voy. Préface et Mém. de Deageant.

attachement à sa volonté alloit causer à la France, malheur dont elle seroit responsable devant Dieu, qu'ils la firent consentir, non sans peine, à se relâcher de ses demandes.

Le roi écrivit donc à sa mere une lettre fort tendre, par laquelle il lui promettoit d'aller la voir si-tôt que ses affaires le lui permettroient; ce qui ne tarderoit pas; et, comme elle avoit témoigné quelque desir d'aller en pélerinage à Notre-Dame des Ardilliers, près Saumur, il l'exhortoit à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeroit, lui déclarant qu'elle étoit libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Elle répondit du même style à son fils, et lui dit qu'elle attendroit avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer le duc de Luynes de son amitié. On régla plusieurs articles concernant sa maison, ses revenus, son autorité, tout à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours

une correspondance qui avoit toutes les apparences de la liberté.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire, montra qu'il n'y avoit pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis (1). Les derniers étoient alors engagés dans un combat contre l'université de Paris, qui s'opposoit à l'ouverture de leurs colleges.

Le parlement favorisoit l'université; mais la cour entiere étoit pour les jésuites; et, malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencerent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences, quand elle ne dégénere pas en cabales (2).

(1) Merc., tome V. — Mém. rec., tome IV. — Matthieu fils, p. 92.

(2) A l'ouverture du college de Clermont, il y eut, pendant trois jours, des theses de philosophie, soutenues en langue grecque; et Matthieu fils fut le premier assaillant. Il fait, à cette occasion, la réflexion suivante:

Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion.

Il appuya aussi le clergé pour la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette province, on mit les biens que l'église possédoit en séquestre : ils y étoient restés ; et les états, le parlement, les communautés des villes, disposoient des revenus, tant pour le paiement des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissemens publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avoit jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda ; il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires

N'en déplaise à l'université de Paris, cette célebre source de la doctrine, si je dis que le rétablissement des leçons au college des jésuites, a fait naître une si noble émulation, que les plus endormis se sont éveillés, et les plus lâches se sont animés à cette course. Les nobles chevaux redoublent le galop, quand ils en voient d'autres qui les précedent ou qui les suivent. Voyez Matthieu fils, p. 92.

que le roi envoya furent insultés, et ces mouvemens eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits, trop éloignés, ne retentissoient que foiblement à la cour: on s'y occupoit moins de craintes que de plaisirs (1). La jeune reine dansoit; le roi, ardent pour la chasse, y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à la représentation, ou au peu d'affaires dont il prenoit connoissance. Tout rouloit sur le duc de Luynes, qui s'appliquoit avec assiduité au gouvernement. Le roi le payoit de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avoit été gratifié de la confiscation des biens du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avoient placé plus de neuf cent mille écus, refuserent

(1) Mém. rec., tome IV, pages 414 et 426.

de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains de ces banques prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France, ne pouvoit donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume; et que, puisqu'il ne se présentoit pas d'héritiers, ces biens appartenoient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avoient été établis. Les prétentions furent soutenues de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane, qu'un si grand intérêt pouvoit fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'établir un tribunal qui prononceroit définitivement. Enfin les parties s'accommoderent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui, avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire, qu'elles le partagerent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou moins d'égards qu'eurent leurs souverains, pour les sollicitations et les menaces de la France que le duc de Luynes employoit. Pour lui, tirant de chaque

côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à former, pour sa famille, de grands établissemens dans le royaume.

Cette affaire dura plusieurs années; et, comme elle intéressoit des souverains, elle fit, dans tout le monde, un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de Luynes. On dit et on écrivit que la condamnation du maréchal d'Ancre n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur, que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori vouloit s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-séverement; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices (1). On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avoient pas été, de la part du duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt;

(1) Le 16 juillet, un Italien et un François, anciens domestiques du maréchal d'Ancre, auteurs de plusieurs libelles contre le duc de Luynes, dans lesquels le roi étoit peu respecté, furent rompus vifs et brûlés. Un homme qui les avoit copiés et répandus, fut pendu. Voyez Merc., tome IV, p. 268.

et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux puissances, que le donataire de la confiscation se désisteroit, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit, entre les partisans de l'ancien gouvernement, une haine violente contre le favori, et elle entretint, dans le cœur de la reine mere, un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le desir de rompre des fers qui lui pesoient tous les jours davantage.

LIVRE IV.

MARIE de Médicis s'étoit flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, auroit son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avançoit, sans nouvelles satisfaisantes. La reine recom-

mençoit ses plaintes; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle étoit retenue, faisoit prendre au ministere des mesures qui augmentoient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencerent à entrer dans ses peines, et lui firent parvenir secrettement des témoignages de la part qu'ils prenoient à sa situation; mais tous s'en tenoient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avoit obligés pendant sa prospérité, ne parloient de risquer pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espece de prison où elle languissoit, étoit réservé à un étranger: il se nommoit Ruccelai, et étoit natif de Florence (1). Il n'étoit pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune; ses parens lui avoient laissé des biens considérables; mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvoit

(1) Mém. rec., tome IV, p. 565. — Merc., tome V, p. 57.

des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre, et dut à son crédit l'abbaye de Signi dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuerent à augmenter sa dépense, et à la soutenir d'une maniere qu'il rendoit très-agréable aux courtisans. Ruccelai tenoit une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportoit alors de beaucoup sur le françois. On jouoit, chez lui, très-gros jeu; et, outre les repas ordinaires, il donnoit souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornemens qu'un luxe délicat y prodiguoit. Sa maison, dit Siri, étoit comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisoient l'Espagne et l'Italie. Ruccelai, dans ces fêtes, faisoit des présens aux dames, qui s'empresserent à leur tour de lui marquer leur reconnoissance, en le protégeant. Il étoit prêt à acheter une

charge considérable à la cour, où il comptoit se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Comme il étoit connu pour être très-attaché à Galligaye et à son mari, il eut ordre de se retirer à son abbaye, et défense de voir la reine mere, ni d'entretenir commerce avec elle.

Mais, que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues? Ruccelai avoit éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raison d'aimer la vie, dont il savouroit les délices, conçoit, sans s'effrayer, et suit, sans se rebuter, un projet qui exigeoit des travestissemens gênans, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui, enfin, l'exposoit, s'il étoit découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrettement son abbaye, et se rend auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les momens, qu'il se fait

remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors, il lui fait parvenir un plan d'opérations, qu'elle approuve. Si-tôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimats de décembre, et, à travers les espions semés sur sa route, tantôt à cheval, tantôt à pied, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sedan.

Le duc de Bouillon y vivoit dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour, qu'il sembloit dédaigner, sans liaisons avec la reine mere, dont il n'avoit pas été content pendant qu'elle gouvernoit : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement, quand Ruccelai lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formoit pour Marie (1). Au fond, cependant, Bouillon n'étoit pas fâché qu'on lui

(1) Merc., tome V, p. 259. — Gramond, liv. III, p. 216.

fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesoit, et qu'on le mît aux prises avec la coûr, dont il n'affectoit de mépriser les faveurs, que parce qu'il désespéroit de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir ; et la preuve qu'il fut flatté de la confiance, c'est que, hors d'état, par ses propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à Ruccelai celui qui pouvoit le procurer.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étoient alors les grands seigneurs. « Le seul, *lui dit-il*, capable d'entre-» prendre ce que vous désirez, c'est le » duc d'Epernon. Il a cinq grands gou-» vernemens, trois dans l'intérieur du » royaume, la Saintonge, l'Angoumois » et le Limousin, provinces où il se » trouve une multitude de gentilshommes » aguerris, dévoués à leur gouverneur. » Les deux autres grands gouvernemens » sont les Trois-Evêchés et le Boulonnois, » situés sur la frontiere. Le premier le » met à portée de tirer des secours » d'Allemagne, et le second, d'entre-

» tenir des liaisons avec l'Angleterre. Il
» est aussi commandant ou gouverneur
» de plusieurs villes particulieres; mais,
» entre les autres, celle qui peut être
» considérée comme la plus utile à votre
» projet, est la ville de Loches : elle
» tient à la Touraine, est peu éloignée
» du Blésois, voisinage qui seroit très-
» commode pour faciliter l'évasion de
» la reine. Le duc d'Epernon, à cette
» grande puissance, joint des revenus
» considérables, des richesses acquises,
» qui forment un gros trésor, et la
» charge de colonel-général de l'infan-
» terie françoise, qui met habituellement
» sous ses ordres sept à huit mille
» hommes, les mieux disciplinés du
» royaume; enfin, il a plusieurs enfans
» jeunes et vigoureux, très-capables de
» le seconder, et il jouit d'une répu-
» tation de prudence, de fermeté et de
» prévoyance si bien établie, qu'aussi-tôt
» qu'il aura levé l'étendard, une foule
» de mécontens de tous états viendront
» grossir son parti. *Sous Henri le Grand,*
» *il avoit trouvé son maître,* et un

» maître qu'il estimoit; de sorte qu'après
» quelques tentatives inutiles pour se
» donner de l'autorité dans le royaume,
» il s'est contenté de vivre avec le seul
» crédit attaché à ses charges. Maintenant, les choses ont changé de face :
» il méprise le favori et toute cette
» jeunesse de la cour, dont il n'a point
» été caressé. Il hait le ministre qui
» diminue ses appointemens, retarde le
» paiement de ses pensions, et accorde
» à d'autres des honneurs et des préférences, dont il regarde la privation
» comme des passe-droits et des affronts.
» Il n'aime pas non plus le roi; il a
» osé braver le favori, en restant à la
» cour presque malgré lui, et en se
» retirant, quand les ordres lui ont été
» donnés, avec un appareil qui tenoit
» de l'insulte. Peu s'en est fallu que le
» jeune monarque, piqué, ne l'ait fait
» arrêter; et l'orgueilleux vieillard en
» conserve un ressentiment qui le rend
» capable de tout. Partez donc pour
» Metz, où il a fixé sa résidence. Si vous
» savez flatter son amour-propre, entrer

» dans ses idées, ne point contrarier son » caractere opiniâtre, et sur-tout si vous » lui plaisez, il n'y a rien que vous ne » puissiez vous en promettre ».

Lui plaire, c'étoit précisément ce dont Ruccelai ne pouvoit pas se flatter. Il avoit eu lui-même un différend très-vif avec Epernon (1); et, quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendoit que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendroit peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avoit reçu dans son abbaye de Signi, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge, Plessis, qu'il connoissoit pour un des principaux con-

(1) Le marquis de Rouillac, neveu d'Epernon, avoit fait donner des coups de bâton à l'abbé, pour une raison qu'on ignore, mais que Siri suppose une galanterie. L'abbé avoit voulu s'en venger, et avoit réussi à faire quelque peine à Epernon. Par-là il s'étoit attiré la haine du duc et de toute sa famille. Voy. Mém. rec., tome V, p. 566.

fidens du gouverneur. Celui-ci, crainte de surprise, mene avec lui Cadillac, autre confident : ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelai, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Celui-ci en confere avec les deux fils qu'il avoit auprès de lui, le marquis de la Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Epernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il lui avoit donné rendez-vous. Le plan n'étoit pas bien digéré ; mais on entrevoyoit, dans ce cahos, assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. Epernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissemens sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettoit, sur les sommes qu'elle tenoit prêtes, et sur les autres expédiens qu'elle comptoit employer.

Ruccelai voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur su-

balterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvoient être applanies que par lui-même, se détermine à affronter la haine d'Epernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Moulins, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême, quand il apprit que son secret étoit entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelai, sans se déconcerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que, cependant, il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour Epernon; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette derniere raison fait impression sur le duc, dont elle flattoit la vanité. Il reçoit Ruccelai avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et

ses enfans alloient, plusieurs heures par jour, conférer avec lui.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelai suivit à la lettre les conseils de Bouillon ; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier Epernon, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources, des conjectures fort incertaines (1). La reine promettoit l'intervention des Montmorenci, de la maison de Lorraine, du grand-écuyer, du duc de Bouillon, et de plusieurs autres mécontens. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta, et, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devoient faire pour embarrasser la cour, quand il auroit joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids

(1) Aubery, Mém., tome I, p. 135. — Merc., tomes V et VI. — Artigni, tome I, p. 256. — Gramond, p. 216.

de la puissance royale, et d'en être écrasé.

Pendant quinze jours, il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitans à voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avoit dans la ville des espions de la cour, il leur donnoit le change par ses allées et venues; et, toujours en suspens, ils n'osoient envoyer des nouvelles alarmantes. Epernon mettoit aussi, par-là, ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps, on visitoit les chemins, on sondoit les gués, et on distribuoit des relais sur la route. Le 17 février, il écrivit au roi pour lui demander permission d'aller dans ses gouvernemens de Saintonge et d'Angoulême, où il disoit sa présence nécessaire. Il supposoit qu'on croiroit, à la cour, qu'il ne quitteroit pas Metz sans attendre la réponse, et que cette persuasion retarderoit les mesures qu'on pourroit prendre pour l'arrêter.

Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que, les pensions de son pere étant diminuées, il avoit besoin de vivre avec économie; qu'il alloit la pratiquer dans les terres de sa famille; et il partit enfin le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour le départ, le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés, une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux; quinze mulets portoient le bagage; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de la Valette fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandoit un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derriere son pere, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût

de s'échapper, et de donner des nouvelles du dehors, et envoya, sur le chemin de Paris, des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui alloient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le duc d'Epernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernois, du Berry, qu'il traversa sans obstacles. Il faisoit par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût la saison la plus rigoureuse de l'année : le temps se trouva très-beau ; et comme l'automne avoit été sec, les rivieres étoient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légeres alarmes, occasionnées par des rencontres fortuites de commerçans, ou d'autres personnes qui voyageoient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant Epernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolant, ville limitrophe du Poitou, où son fils l'archevêque de Toulouse vint le recevoir, à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptoit trouver des nouvelles de

la reine, et il en auroit reçu en effet, sans un accident qui auroit dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite (1). Ruccelai ne fut pas plus tôt sûr des arrangemens, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lèttres un nommé de Lorme, dont il s'étoit servi dans d'autres affaires. De Lorme étoit jeune, et vouloit faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelai d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confioit étoient importans, et il se flatta de tirer meilleur parti de la cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres. Un conseiller au parlement, nommé du Buisson, très-attaché à la reine mere et au duc d'Epernon, est averti, par un laquais, que de Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu

(1) Mém. rec., tome IV, page 577.

le voir, selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se douta alors de quelque trahison ; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte 500 écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, auroit pu tirer des lumieres pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. Epernon, qui ignoroit la raison de son silence, se crut trahi. Il auroit bien voulu pouvoir retourner sur ses pas ; mais il s'étoit fermé le chemin, par une lettre qu'il avoit écrite au roi, le 7 février, du Pont de Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servoit de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avoit écrites, dans lesquelles il recommandoit au duc de ne point quitter Metz, où il étoit nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. Epernon mandoit au jeune monarque,

qu'il ne pouvoit croire que sa majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui, qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches ; qu'il pouvoit lui être beaucoup plus utile dans ses gouvernemens de l'intérieur du royaume, où il savoit qu'il y avoit beaucoup de mécontens prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il alloit les contenir s'il pouvoit. Il finissoit par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premieres nouvelles qu'eut la cour, de l'entreprise du duc d'Epernon. On auroit encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il seroit inutile de donner des ordres, parce que, sans doute, la reine étoit déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où Epernon s'étoit retiré, on présumoit que la cour n'avoit eu garde de rester dans l'inaction, et que, certainement, elle avoit renforcé la garde de la reine;

de sorte qu'il paroissoit aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passoit à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'étoit pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée : mais si-tôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposoient pour elle.

Le comte de Brienne, son premier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avoit pas sa confiance. Cependant, il falloit se découvrir à lui. Heureusement, Marie le trouva complaisant à ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Epernon; Brienne se concerta auparavant avec lui, donna les ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa confidente, qui portoit la cassette des bijoux. Il n'y avoit d'homme avec Brienne, que du Plessis, frere de Richelieu, évêque de

Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendoit au bout des ponts, et prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avoient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelai servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortege grossit celui de la reine, et enfin, à une lieue de Loches, Epernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnoissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les futurs.

La délibération auroit été inutile, si, dans le conseil du roi, on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes : c'étoit d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'étoit retirée, de l'investir, elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grace ou justice à qui on auroit voulu. Ce conseil, à ce qui parut,

étoit le meilleur : car, malgré ce qu'on publioit de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne branla, ni à la cour, ni dans les provinces. Il sembloit qu'on attendît le parti que prendroit le ministere, et qu'on se seroit soumis s'il avoit été vigoureux : mais quand on vit qu'il fléchissoit, et qu'il n'étoit question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérerent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un traité, le duc de Luynes établit, pour base de la négociation, que Marie abandonneroit le duc d'Epernon, afin qu'on pût en faire un exemple. Marie répondit que jamais elle n'abandonneroit un homme qui avoit tout risqué pour la tirer de captivité, et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jeteroit au-devant des coups qu'on voudroit lui porter. Epernon alléguoit des raisons ; il présentoit, pour sa défense, la lettre par laquelle le roi avoit permis à sa mere d'aller dans quel

endroit du royaume elle jugeroit à propos. La reine, disoit-il, m'a témoigné avoir dessein de se retirer dans un de mes gouvernemens : je n'ai pas cru devoir me refuser au desir de la mere de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite : il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Epernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entr'autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance, et fut pillée. Aussi-tôt, à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardoit comme odieuse dans son principe, déshonorante pour le roi. « Une » reine, *disoit-on*, est-elle blâmable » d'avoir fait tous ses efforts pour sortir » de captivité ? Elle ne demande qu'à » voir son fils : peut-on, sans injustice, » lui refuser cette grace ? Au fond, on » ne lui a pas tenu les paroles qu'on » lui avoit données ; et, quand on les » auroit tenues, quand elle auroit tort,

» il est plus qu'indécent à un fils de
» poursuivre sa mere à main armée. Une
» pareille guerre ne peut être que mal-
» heureuse; la nature y répugne, la
» religion la réprouve, et les soldats ne
» s'y prêteront qu'avec la plus grande
» répugnance ».

Ces propos se tenoient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, triomphoient sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelqu'entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montroit un grand desir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvoit aussi des obstacles à ses projets de vengeance, dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimoient pas Epernon, ne vouloient pas sa ruine, qui auroit augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisoient que lentement les levées dont ils étoient chargés; les autres s'y opposoient sourdement. Il

arriva même que le roi étant près de s'emparer de Metz, par une secrette intelligence, la Valette, qui y commandoit pour son pere, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui, alternativement, pria et menaça ; enfin, toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettoit dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires (1). Il sema ou fomenta des divisions dans la cour de la reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse, qui l'avoient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentimens qu'on vouloit lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Epernon : elle en étoit vivement pressée par Ruccelai, qui, soit

(1) Sully, tome II, page 281.

déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'étoit de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avoit cette complaisance. Si, au contraire, elle se montroit trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étoient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tireroit Condé de prison, et ce seroit lui qui deviendroit l'exécuteur des ordres rigoureux qui seroient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie ; elle répondit constamment qu'elle attendroit les dernieres extrémités : mais, au moment que tout paroissoit désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyoit si éloignée.

Richelieu languissoit à Avignon, où le pape Paul V ne le souffroit qu'à regret (1). Ce pontife l'avoit vu à Rome : on dit qu'il en avoit été trompé (2), et qu'il le regar-

(1) Mém. rec., tome IV, page 593. — Mém. de Deageant, p. 103 et 214. — Aubery, histoire, p. 17.

(2) On dit que Richelieu, nommé à l'évêché de

doit comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savoit qu'étoit la cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourroient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par le marquis de Pont-Courlai, son cousin : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystere de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroi, si le seigneur d'Alincour, son pere, gouverneur du Lyonnois, étoit assez bien servi dans son gouvernement, pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devoit y passer *incognito*. Villeroi écrivit sur-le-champ à son pere : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu; et, quoique le prélat

Luçon, n'ayant pas l'âge pour être sacré, et craignant apparemment de ne pouvoir obtenir une dispense, présenta l'extrait baptistaire d'un de ses freres, plus âgé que lui, qui étoit mort. Il fut sacré sur ce faux exposé, et la ruse se découvrit trop tard. Voyez Mém. d'Aubery, tome I, depuis la page 37 jusqu'à 57.

eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avoit voulu que plaisanter, et qui avoit cru que l'évêque seroit passé quand d'Alaincour en auroit la nouvelle, ne sut pas plus tôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour.

Son début auprès de la reine fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, l'organe des moyens, et le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitans de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Epernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avoit été précédé, dans ce ministere de paix, par le marquis de Béthune, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité (1). En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes, et de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthune calma ces premiers transports, en remontrant à la reine, que, dans la circonstance de son évasion de Blois, le roi n'avoit pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagemens pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mere, il s'étoit contenté de répondre, qu'apparemment elle avoit été enlevée malgré elle; que, sans doute, elle n'étoit pas libre, et qu'il puniroit les auteurs de cette violence; que, si on avoit autorisé les troupes à user des droits

(1) Mém. rec., tome IV, page 593.

de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'étoit moins pour la chagriner, que pour contenir, par la crainte, ceux qui voudroient remuer. *Peut-être*, lui disoit-il, *avez-vous de justes sujets de mécontentement; mais, en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous, que pour vous procurer un traitement conforme à vos desirs.* Pendant qu'il adoucissoit ainsi d'un côté, Béthune modéroit, de l'autre, les résolutions de la cour, où il savoit que le dépit suggéreroit des projets violens. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêterent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite, rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la cour à accepter les offres de Richelieu.

Ces deux hommes, réunis, abattirent le duc d'Epernon, que son intrépidité

soutenoit contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avoit promis que les peuples mécontens éclateroient; que les parlemens interviendroient par des remontrances; que les huguenots prendroient les armes; que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniroient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarrasser le ministere. On lui avoit fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisoit; personne ne remuoit : il trouvoit assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même, qui lui donnoient avis des desseins de la cour, mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidele, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttoit donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine; appui qui pouvoit, d'un moment à l'autre, lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'étoit pas question de prétendre imposer la loi; il devoit

s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il seroit possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs: ils lui conseillerent de ne pas suivre les avis imprudens ou perfides de ceux qui lui disoient qu'il falloit brusquer la cour, et instruire tout le royaume de ses griefs; qu'il devoit, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, sur-tout, ne point paroître adopter les idées de la reine mere contre le gouvernement; enfin, dire seulement qu'il n'avoit eu d'autres intentions que de mettre la mere en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il seroit satisfait, si-tôt qu'elle seroit contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs s'occuperent des prétentions de Marie, qu'ils tâcherent de faire cadrer avec celles de la cour; puis, ils revinrent au duc d'Epernon, dont l'accommodement faisoit une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministere auroit bien voulu en faire un exemple. On ne parloit pas moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lese-majesté;

ce qui auroit entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges, et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrerent que, puisque l'on faisoit tant que de donner les mains à un traité, il ne devoit plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposerent, à l'égard du duc, un oubli total de ce qui s'étoit passé, sous la réserve que, de quelque temps, il ne paroîtroit pas devant le roi, qu'il avoit bravé. Mais Epernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'auroit perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avoit eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il étoit noté, il en vouloit un, dérivé de la même puissance, et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition; le mot seul révolta le duc : mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisoit suivre de près par d'autres troupes.

Epernon comprit alors qu'il n'étoit pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savoit lui avoir déplu, et de préconiser, comme son plus fidele sujet, celui qui s'étoit porté à cet excès de témérité : c'étoit assez qu'on ménageât si bien les termes, que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres-patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi Epernon eut le chagrin de se voir taché d'un pardon qui supposoit une faute. Cette entreprise le fit beaucoup déchoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus (1), et reçut, pour dédommagement, des remercîmens de la reine, et le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda, non ce

(1) Au contraire, Bassompierre dit qu'il gagna plus qu'il ne perdit, à cause de l'argent qu'on lui avoit donné pour les levées qu'il ne fit pas. Voy. Observ. de Bassompierre sur Dupleix, p. 296.

que l'enivrement des succès lui faisoit demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se seroit trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens, les villes d'Angers, de Chinon, et le Pont-de-Cé, comme places de sûreté, quatre cents hommes de pied, et deux compagnies de cavalerie, payés par l'état, pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointemens de sa maison, et, enfin, elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition, que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne seroit qu'une entrevue.

Elle se fit, le 5 septembre, au château de Courcieres, près de Tours (1). Le duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remercîmens proportionnés au service qu'il venoit de

(1) Matthieu, fils, page 102.

rendre. En s'abordant, la mere et le fils montrerent plus de surprise que de tendresse. *Monsieur mon fils*, lui dit-elle, *que vous vous êtes fait grand, depuis que je ne vous ai vu! Je suis cru, madame*, répondit-il, *pour votre service*. Ils passerent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu: car Louis ne vit presque pas sa mere en particulier. Il chassa beaucoup, et sembloit s'être déchargé sur sa cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfans, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais, si Marie avoit eu le choix, elle auroit préféré les bonnes graces de son fils. *Comment*, demanda-t-elle un jour au comte de Piémont, son gendre, *comment dois-je m'y prendre pour les obtenir?* Il lui répondit: *Aimez véritablement et sincérement tout ce qu'il aime: ces deux mots contiennent la loi et les prophêtes*. La leçon étoit bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie, que pour avoir négligé de

s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour.

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé (1). Depuis trois ans, ce prince, dont les fautes n'étoient pas claires pour tout le monde, languissoit en prison. Les grands commençoient à murmurer de cette longue captivité : le ministere savoit aussi qu'il y avoit eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la reine mere, et obtenir par elle son élargissement. Enfin, on lui avoit promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette princesse seroient finis. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire la grace à demi. Outre les bonnes manieres qui précéderent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, et des visites de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de

(1) Merc., tome VI, p. 324.

Vincennes, le 20 novembre; et le 26, il parut une déclaration du roi, la plus avantageuse que ce prince pût désirer.

Après un préambule, dans lequel on remuoit encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de *mauvais ministres, qui vouloient tout perdre : outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands*, dit le monarque, *a été l'arrêt et la détention de notre très-cher amé cousin le prince de Condé.* Il ajoutoit que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avoit rien trouvé dans les accusations formées contre lui, *sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son état, celle de sondit cousin.* Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement pour la reine mere, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des graces refusées à ceux qu'elle aimoit, ou accordées à ceux

qui ne l'aimoient pas, exprès, disoit-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouverent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyoit avoir sujet de se plaindre (1). On sait les services que lui avoit rendus l'abbé de Ruccelai; services essentiels, par lesquels il avoit hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable; peut-être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires : enfin, que ce fût sa faute ou celle de la reine, à qui la reconnoissance pouvoit peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les grands, il commença à déplaire et s'en apperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avoit le plus grand besoin de protection. La cour ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditoit de l'appesantir sur les

(1) Mém. rec., tome IV, p. 634.

petits qui s'étoient mêlés de l'intrigue. Ruccelai parut propre à servir d'exemple. On porte plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein étoit de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signi, et des prieurés qu'il possédoit. Le nonce du pape en France appuyoit l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Ruccelai sentit que, s'il laissoit commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver seroit d'avoir beaucoup de peines et de chagrins, et peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage; savoir, de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Moni, écuyer de la reine mere, partit mécontent d'auprès d'elle, et bien reçu à la cour, y ménagea le retour de Ruccelai, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyoit que jamais on ne lui pardonneroit ce qu'il avoit fait pour elle. Mais elle igno-

roit que le conseil de son fils avoit plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passoit dans sa cour.

On a vu que Richelieu n'étoit retourné auprès d'elle qu'avec l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer sa maîtresse dans les vues de son fils. Il représenta qu'il ne pouvoit remplir ses engagemens, qu'autant qu'il ne resteroit personne auprès d'elle, capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auroient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine; et, quand ils vouloient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisoit un pont d'or à la cour.

Le P. Joseph du Tremblay, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paroître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il étoit déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à

Angers. Il étoit l'agent du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenoit avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le P. Berulle, général des oratoriens, le P. Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cardinal de Gondi, et d'autres personnes, ecclésiastiques et laïques, puissantes à la cour de Louis XIII. Si Richelieu étoit bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, et qui pouvoient le devenir davantage, avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étoient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyoient que, tôt ou tard, le fils et la mere se réuniroient : or, comme on ne savoit pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendroit pas une autorité égale à celle qu'elle avoit eue, il étoit prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avoit le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisoit une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumuloit sur lui, ses freres et ses alliés, les

biens, les honneurs, les dignités. Il jouissoit de l'autorité la plus étendue; par conséquent il étoit en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée (1). Pendant quelque temps, à force de graces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des envieux de sa fortune, les plus puissans: mais trop de gens, prêts à remuer, s'étoient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardoit de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyoient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvemens commencerent, Marie de Médicis étoit prisonniere, et il falloit employer les premiers efforts à la délivrer: au-lieu qu'actuellement elle étoit libre, elle avoit même des places de sûreté et des troupes: on pouvoit donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables.

(1) Bassompierre, tome II, page 30. — Gramond, p. 264. — Merc., tome VI. — Mém. rec., tome V, page 190.

Quand on connoît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que, s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontens, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mere et du fils, et seroit aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le ministere. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperoit auprès de son fils la place qu'elle y tenoit autrefois. Il se persuada que les mécontens n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperoit d'elle-même; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la reine, ce qu'elle auroit accepté comme une grace quelques mois auparavant. Les mécontens, qui ne pouvoient rien sans elle, lui inspirerent une crainte insurmontable

du crédit que le prince de Condé avoit dans le conseil du roi. Ils lui persuaderent que les instances qu'on employoit pour la faire revenir à la cour, étoient des piéges qui cachoient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le prince avoit été tiré.

Un apologiste de la reine mere donne une raison singuliere de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement (1). *Elle appréhendoit*, dit-il, *qu'en se répandant dans les provinces, et n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le trône ; au-lieu que, les tenant autour d'elle, et se rendant ainsi maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de conserver la couronne à son fils.* Luynes n'étoit pas bien persuadé de l'obligation que le roi avoit à sa mere, et ne voyoit qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils : mais il eut beau employer les

(1) Lumieres pour l'histoire de France, p. 803.

prieres et les menaces; si-tôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournoit toutes les têtes. Ce n'étoit pas à la dérobée qu'on s'échappoit de la cour : on se communiquoit les projets de départ, on en faisoit publiquement les préparatifs; c'étoit la matiere des conversations et des plaisanteries (1). Au milieu des tourbillons occasionnés par ce vertige, le ministere étoit fort embarrassé. Chaque jour voyoit éclorre des nouvelles plus fâcheuses; et, quand tous les mécontens se furent rendus, ou à la cour de la reine mere, ou dans leurs gouvernemens, il se trouva qu'ils occupoient toutes les

(1) Un évêque envoyé au grand-commandeur, pour l'engager à rester auprès du roi, le trouva occupé de son départ, et n'en tira que cette réponse : *Vous, de ce côté*, en montrant le Louvre, *et moi de cet autre*, en montrant le chemin d'Angers. Roquelaure, enrichi des bienfaits de Henri IV, répondit gaillardement aux reproches de son fils : *Je ne suis point le duc de Mayenne, mais je cours après mon argent que je lui ai prêté; et j'aurois un bien mauvais créancier, si je ne le serrois de près*. Voyez Gramond, page 282.

côtes, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots, leurs partisans secrets; ce qui faisoit près de la moitié du royaume (1).

Le danger commençoit à devenir pressant, on l'avoit laissé augmenter en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il vouloit que, sans s'amuser à négocier, le roi, avec son armée, *dans laquelle*, dit Gramond, *on comptoit plus de capitaines que de soldats*, allât droit à Angers, et mît sa

(1) Le duc de Longueville tenoit la Normandie; les Vendôme, la Bretagne; le comte de Soissons, le Perche et le Maine; la reine mere, l'Anjou; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou; les ducs d'Epernon, de Retz, de la Trimouille, Mayenne, Roannès, Rohan, la Valette et Nemours, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cevennes, la Bourgogne et les Trois-Evêchés. Les commandans que le roi envoya dans ces provinces, pour tenir tête aux mécontens, furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux de Vitry et de Thémines, Lesdiguieres, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Geran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorenci resta neutre en Languedoc. Voyez Mercure de France, tomes V et VI.

mere hors d'état de lui nuire. Ce coup de main étoit facile, et les mécontens prévoyoient que le ministere pourroit bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Epernon et de Mayenne conseilloient à la reine de ne point rester à Angers, où elle seroit exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pouvoient opposer à l'armée royale quantité de petites places, qui l'empêcheroient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattoient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et changer le gouvernement, dont ils deviendroient les maîtres.

Ce plan étoit bien conçu; mais l'intérêt de ceux qui vivoient ordinairement auprès de la reine mere, à Angers, en empêcha l'exécution. C'étoit une troupe de courtisans ou de commensaux, qui tiroient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étoient gouverneurs de ses

places ; d'autres, dépositaires de ses finances, et distributeurs de ses graces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvoient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhenderent de perdre ces avantages, et que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillerent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrerent que les confédérés ne cherchoient à l'attirer vers le centre de leurs forces, qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devoit s'attendre qu'ils se serviroient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendroit, et sans qu'elle pût s'y opposer.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardoit à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie, Rouen ouvre ses portes sans être sommé ; Caen se rend après une foible résistance. Le duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on

le laisse, sans paroître s'en inquiéter. Quelques commandans de petites places payent de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Par-tout sur son passage Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre, et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle : cependant il ne la traite ni en innocente ni en coupable; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lese-majesté, mais seulement *ceux qui ont armé sous le nom de sadite mere*. Enfin, il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcertoit les révoltés. Ils s'étoient occupés de tant de projets, qu'ils n'avoient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre, que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le P. de Berulle, pour la demander.

Il répondit à ces ambassadeurs : *Faites-lui mes recommandations : assurez-la que j'aurai toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me lasserai point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire.*

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministere n'étoit pas disposé à pousser les choses aux dernieres extrémités (1). Le duc de Luynes tâchoit d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. Il appréhendoit, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le siége d'Angers, ce qui étoit arrivé pendant celui de Soissons, c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne falloit qu'abandonner son favori ; et que ce prince, jaloux et peu fidele à ses attachemens, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avoit sacrifié

(1) Mém. rec., tome V, p. 132.

le maréchal d'Ancre : du sombre Louis, tout étoit à craindre. C'est pour cela que Luynes aimoit mieux applanir les difficultés, que tenter de les vaincre : en Normandie, il avoit acheté la soumission de Matignon, par un brevet de maréchal de France; il paya, par des présens et des pensions, celle de Beauveau, de Montgommery, et de beaucoup d'autres, qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte. Enfin, il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontens, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'oserent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis que le roi fut entré dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les finir.

Ce prince qui, en soutenant le fils, vouloit peut-être se venger de la mere, avança le camp du roi, le 6 d'août, à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers

peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avoient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui alloient et revenoient sans cesse. Le traité ne tenoit qu'à un point; mais ce point étoit essentiel : on convenoit d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle vouloit : retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard des partisans, le roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'ils fissent des conditions avec lui ; il permettoit seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettoit de les traiter avec bonté.

L'affaire étoit dans cette crise, lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine, à une demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur

tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisoient des évolutions brillantes. Mais, au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre: en vain les officiers voulurent les retenir; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eût peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échapperent allerent augmenter la terreur dont la cour de la reine étoit déjà saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde: des ministres même du roi la blâmerent, et remontrerent au duc de Luynes, qu'on auroit bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix (1). Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement: *Ce n'est pas au roi à attendre.* Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auroient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres; et, sans

(1) Artigni, tome I, p. 270.

doute, elle auroit été obligée de les subir ; mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la reine, les prisonniers auroient leur grace, ainsi que tous ceux qui rentreroient dans leur devoir sous huitaine ; mais que les charges des rebelles, dont le roi avoit disposé, ne leur seroient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux étoit un chapeau de cardinal pour Richelieu.

Les agens de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre ; et les entremetteurs, le P. de Berulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiteroit des troupes qu'il avoit sur pied, pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusoient toujours de rendre au clergé

ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espéroit s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en auroit inspiré le goût.

L'entrevue de la mere et du fils se fit le 13 août, au château de Brissac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit : *Je vous tiens, et vous ne m'échapperez plus.* Elle répondit : *Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mere, par un fils tel que vous.* Ils s'arrangerent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou et de Guienne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'auroit voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés

par les seigneurs, pour lesquels ils s'étoient sacrifiés, ils furent contraints de plier; et quand ils se montrerent au roi, ils essuyerent des froideurs et des désagrémens qu'on n'osoit pas faire éprouver aux chefs.

La reine mere revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étoient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, et y mit de fortes garnisons. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disoit avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisoit quelqu'entreprise pendant l'éloignement du roi; et le plaisir de contrarier la mere lui fit sacrifier celui de gagner le cœur du fils.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite

d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre, de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui donnoient du cor; il traversa ainsi la ville, où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste et gaillarde, tira les bourgeois de leur lit; les fenêtres se remplirent de curieux : si-tôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rebellion, ils firent retentir l'air des cris de *Vive le roi!* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde voyant venir cette troupe, mêlée de cavaliers et de fantassins, qui poussoient des cris confus, s'étoit mise en défense. A la vue du roi, les barrieres s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartemens, va embrasser sa mere; il passe de là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La

ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étoient ouvertes furent fermées, les travaux cesserent, et il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être, pour Louis XIII, le plus agréable de son regne.

Les plaisirs réunirent, pendant l'automne et l'hiver, ceux que la discorde avoit séparés, ou plutôt la discorde particuliere régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics. Il y eut des festins, des spectacles, des fêtes de toute espece. La jeune reine dansa des ballets, et le roi, tout grave qu'il étoit, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissemens. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avoient été du même parti, que ceux du parti contraire, se traiterent réciproquement. Ils se virent, se fréquenterent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sinceres.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire, les mauvais offices cachés sous des dehors obligeans, il faut mettre ce qui

arriva à l'évêque de Luçon, à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avoit promis (1). Il est certain que, dans l'affaire d'Angers, il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi. Au lieu de reconnoître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accuserent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau : mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fût sage, conforme aux principes d'une saine politique, et avantageuse en même-temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvoit désirer, c'étoit de revenir auprès de son fils, avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avoit joui autrefois; d'y revenir,

(1) Lumieres pour l'histoire de France, p. 80. — Vialart, p. 15.

non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontens tâchoient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il falloit se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, et tâchèrent de l'attacher si étroitement à eux par des traités et des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudroit. Richelieu, au contraire, vouloit que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs, et de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui, étant fiere et vindicative, auroit mieux aimé l'emporter de force. Si, donc, il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant de rester à Angers; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avoit, dit-on, ramassé aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé : du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitoit, et termina, en un instant, une guerre civile, qui

pouvoit devenir dangereuse ; service essentiel rendu à la mere, au fils, au favori, et à toute la France.

Aussi, en parut-on fort reconnoissant ; le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal ; et le mariage d'un de ses parens avec la niece de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avoit extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministere dépêcha courier sur courier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnoit à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zele. Le souverain pontife dissimula quelque temps ; mais, à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouoit, et il lui montra des lettres du roi lui-même, qui lui marquoit de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on feroit en faveur de l'évêque de Luçon ; de sorte que cette promotion

passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avoient desservi ; ce n'étoit pas moins que tous les ministres, qui craignoient le crédit que lui donneroit sa nouvelle dignité, sur-tout Puisieux, le pere Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré, comme il étoit, de la protection de la reine, auroit pris les choses avec hauteur, et auroit forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettoit à son avancement ; mais, instruit du manége de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur étoit une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avoit à Rome, dont la malice avoit prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avoit à s'en louer. Par-là, il leur ôta la pensée de lui nuire ; pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse

à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entierement ceux qu'on a une fois offensés.

Il paroît que le caractere du duc de Luynes n'étoit pas de maltraiter ceux qui étoient dans le cas de lui nuire; mais, plutôt, de prévenir les torts qu'ils pouvoient avoir à son égard (1). Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'étoit de plaire au roi. Luynes, qui, jusqu'alors, avoit regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout-à-coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en apperçoit; mais, sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisoit pas, sur le jeune homme, l'impression qu'on en désiroit, l'abbé Ruccelai, le comte

(1) Bassompierre, tome II, p. 105. — Mém. rec., tome V, p. 228. — Artigny, tome I, p. 313.

de Schomberg et le cardinal de Retz, confidens de Luynes, parlerent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvoit mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, et parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. *La faveur du prince*, lui dirent-ils, *ne souffre pas de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au favori, vous ne pouvez plus rester à la cour. Ainsi, choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, ambassade, commandement, gouvernement; il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux.* Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridicule. Mais, s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la cour; après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes, alors, le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son foible en des termes qui dûrent plaire à Bassompierre, et lui inspirer, pour le favori, plus de compassion que de haine (1) : on

(1) *Je vous aime*, lui dit-il, *je vous estime: mais le*

le fit nommer ambassadeur en Espagne, où il y avoit un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvroit un passage en Italie, et dont les François et les Espagnols vouloient également s'assurer.

La négociation sur cet objet, quoiqu'importante, n'étoit pas, alors, fort échauffée. Comme le ministere de France, après la paix du Pont-de-Cé, s'étoit déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouilloit avec les Espagnols : d'un autre côté, aussi, on ne vouloit pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées; c'est pourquoi on désiroit de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans la conclure. La difficulté consistoit à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y étoit plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en appa-

penchant du roi pour vous me donne de l'ombrage; je suis, en un mot, comme un mari qui craint d'être.... et qui ne souffre pas volontiers un aimable homme auprès de sa femme. Voyez Siri, tome V, p. 328.

rence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi, le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'état, sans inquiétude pour lui-même. Débarrassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractere de Louis XIII, il avoit découvert qu'il falloit être tout auprès du monarque, si on ne vouloit courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les huguenots (1). Ils se plaignoient, depuis la mort d'Henri IV, qu'on travailloit perpétuellement à détruire leurs priviléges, et ils se prétendoient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre. Quoiqu'en pleine paix, la France entiere étoit dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent

(1) Mercure, tomes VII et VIII.

mêlés dans la même ville, s'observoient en ennemis ; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travailloient à se supplanter : l'usurpation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse (1), étoient célébrées

(1) *Les habitans de Château-Renard, ville petite en sa circonférence et pourpris ; mais grande en sa générosité, zele et fidélité au service de Dieu et du roi ; ces habitans furent les* PREMIERS *qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvemens, ont rendu de certaines preuves de leur fidélité martiale et héroïque vertu.* Ils s'emparerent à main armée, le 27 mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée *le Castellet*, qui dominoit leur ville, et où les seigneurs de Châtillon entretenoient, depuis vingt-cinq ans, une garnison calviniste. *Les murs en étoient de quatre toises et demie d'épaisseur, y ayant au-dedans force chambres, casemates, prisons, cachots, magasins, caves, un puits, four, moulins à bras, pieces de batterie, fauconneaux, poudre, munitions de toute espece, et une sortie particuliere par-dessous terre, pour aller et venir à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée par le dedans.*

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621, *chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie*, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, seigneur de Château-Renard, aussi ami des lettres que bienfaisant.

avec éclat ; et les relations, toujours chargées d'épithetes piquantes, envenimoient la haine que se portoient toujours les deux partis. Les calvinistes, moins nombreux, et, par conséquent, moins forts, pressés de tous côtés, et accablés, pour ainsi dire, par le poids de l'autorité royale, avoient établi à la Rochelle un conseil général, qui, aux saillies d'un zele impétueux, substitua un plan de défense réguliere. On vit paroître, le 10 mai, une déclaration de cette espece de consistoire, qui partageoit les églises en sept cercles, et qui régloit, en 47 articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et, en général,

On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire l'exploit de mes paroissiens, contre la garnison qui les gênoit. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connoître la structure de ces petites forteresses dont toute la France étoit hérissée : on sait qu'elles contribuoient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs, qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir, dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

ce qui concernoit la paix et la guerre; *le tout*, disoient-ils, *sous l'autorité du roi.* Ce mot excepté, tout, dans le réglement, quant au pouvoir des chefs, leur rang, le temps des assemblées, ressembloit au gouvernement de la république des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions auroient peu servi, si elles n'avoient été appuyées par les armes. Louis marcha sur la Saintonge et le Bas-Poitou, d'où il devoit rabattre sur la Rochelle, qu'il fit bloquer. Il soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut, cependant, quelques siéges meurtriers; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la premiere sommation. Ces succès étoient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans, la France étoit sans connétable : il n'y avoit eu que des guerres passageres, qui sembloient ne

pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employoit (1). Pour celle-ci, le ministere crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguieres, qui avoit fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il étoit calviniste. Louis lui fit parler de conversion : mais il résista, moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connoissoit les vues secrettes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvoit choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit, sur-le-champ, nommer Lesdiguieres maréchal-général des camps et armées du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que

(1) Vie de Lesdiguieres, p. 104.

Luynes désira cette premiere charge de la couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre.

Même desir d'une puissance exclusive, le détermina, sans doute, lorsque du Vair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir qu'ils passassent en d'autres mains que les siennes (1). Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le P. Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimoit et estimoit: il le chassa, parce qu'il s'apperçut qu'il donnoit à son pénitent des conseils qui n'étoient pas concertés avec lui; et il en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avoit à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans

(1) Gramond, p. 500. — Bernard, p. 295.

l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il falloit ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban. Aussi-tôt, ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on l'accusoit d'incapacité dans la guerre (1), d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenoit dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création de nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidens, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les

(1) On a voulu faire entendre qu'il s'exposoit peu aux coups pendant le siége de Montauban, et on en citoit en preuve cette lettre de son chirurgien à sa femme : *Sachez que je ne cours aucun hasard, Monseigneur le connétable me faisant l'honneur de m'affectionner et de me tenir toujours près de sa personne.* On sent que c'est une pure naïveté qui a été tournée en malice. Voyez Chronique des favoris, p. 29.

frimats et les neiges, qui empêcherent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admiroit et qu'on envioit, luttoit contre une fievre maligne qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil; il n'y résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à peu près de trente-deux ans (1). On débita, pour lors, que Louis XIII commençoit à s'en dégoûter, et qu'il n'auroit pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il étoit au faîte de la roue de fortune; et, dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince

(1) Le 10 décembre, le roi prit Montheur, petite ville, qu'il abandonna au pillage, et dont il fit passer la garnison au fil de l'épée. Le connétable étoit malade, et il ne participa point à cette cruauté. On dit que ce fut le prince de Condé qui y détermina le roi, en lui citant l'exemple de Saül, qui avoit attiré sur lui la malédiction de Dieu, en épargnant les Amalécites, dévoués à la mort par Samuel. Voyez Mém. de Brienne, tome I, p. 145; note.

contre son favori (1), on ne peut pas prononcer qu'il se fût tout-à-coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant le gouvernement de Marie de Médicis, qui auroit pu devenir fatal au royaume. S'il eut, pour lors, quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministere. Il étoit affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitoit habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut pas en dire de mal (2).

(1) On dit qu'il l'appeloit quelquefois : *Le roi Luynes*. Voyez Bassompierre, Mém., tome II, p. 260.

(2) On goûta alors cette épitaphe, plus plaisante que méchante :

Montheur est pris, et la Garonne
Est remise en sa liberté.
Toutefois le peuple s'étonne
Du *Te Deum* qu'on a chanté
Pour cette victoire notable :
Vu, dit-on, que le connétable
A trouvé sa mort en ce lieu.
Mais pour dire ce qu'il m'en semble,

Ses freres n'essuyerent aucun revers, et resterent à la cour dans une situation brillante.

Lesdiguieres hérita du duc de Luynes l'épée de connétable ; elle fut la récompense de sa conversion ; et le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte (1). Ce fut la reine mere qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre. Il en aimoit les détails, et n'en craignoit pas les dangers (2). Louis, dans les camps, n'étoit plus cet homme ombrageux et timide, qui avoit besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur ; il se montroit capitaine et soldat. De son

La perte et le gain mis ensemble,
On a sujet de louer Dieu.
Voyez Mém. de Brienne, tome I, p. 128.

(1) Vie de Lesdiguieres. — Brienne, tome I, p. 148.

(2) Mercure, tomes VII et VIII.

cabinet, où il venoit de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passoit à la tête de ses troupes, qu'il rendoit, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talens, avec éclat, dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où, malgré la foiblesse de sa santé, malgré la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua ses ennemis, les battit, les poursuivit; et, lorsqu'ils se croyoient en sûreté derriere plusieurs petits bras de mer, dont ils avoient embarrassé les gués, il en passa trois sous leur feu, dans la même nuit, les força de se jeter dans des barques, qu'ils avoient préparées à tout hasard; et d'abandonner cette province, leur principale ressource.

C'en étoit fait des calvinistes en France, si on eût souffert que, par-tout où ils étoient en force, le roi y portât sa bra-

voure et son autorité ; mais on a vu que la guerre ne s'accommodoit pas avec les vues secrettes de la reine mere (1). Elle n'étoit pas plus du goût des ministres. Ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de la Rochefoucault, le chancelier Sillery, et Puisieux, son fils, auxquels l'âge et l'état ne permettoient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant loin d'eux, quelqu'un ne s'emparât de sa confiance, et ne les supplantât. Ils redoutoient sur-tout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardoit toujours comme son ennemi ; c'étoit lui qui excitoit le roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions, et très-susceptible de jalousie, que le prince n'agissoit que par intérêt ; qu'il s'étoit infatué de certaine prophétie qui annonçoit la mort du roi et de son frere comme prochaine, et que c'étoit pour se trouver armé au moment de l'événement, qu'il désiroit

(1) Mém. rec., tome V, p. 404.

de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix, sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront, qu'il rejeta plus sur la reine mere que sur le roi. Pour ne se pas trouver avec elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps, et il alla promener ses chagrins en Italie. Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent : il y donna la barrette à l'évêque de Luçon, qui, malgré ses envieux, avoit enfin obtenu d'être nommé cardinal.

Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit (1). Les instances de la reine, pour le faire entrer au conseil, durerent plus d'un an, et, enfin, elle l'emporta, malgré les ministres, qui s'y opposoient tous. Ils étoient égaux ; cependant, Charles, mar-

(1) Mém. rec., tome V, p. 548 et 607.

quis de la Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenoit l'autorité. C'étoit un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur; deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant, et complaisant pour le maître, auquel il montroit un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, et qui étoit jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte, exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête. Les courtisans épioient ses foibles, pour s'introduire dans sa faveur. Les femmes cherchoient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnoient des fêtes, et prétendoient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires. Les ministres croyoient le fixer, et lui ins-

pirer l'amour du travail, en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violens ; de monter à cheval, d'aller à la chasse, de tirer des armes, et de former des bureaux, dans lesquels on éplucheroit les épines de la discussion : on portoit ensuite le résultat au conseil, dont la Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mere, et en flattant sa jalousie contre Gaston, son frere, duc d'Orléans.

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Breves, qui joignoit à la connoissance des hommes, beaucoup de lumieres politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare (1) Nommé gouverneur de Gaston, il s'ap-

(1) Mém. rec., tome V, p. 608.

pliqua à faire germer dans le cœur de son éleve les vertus qu'il pratiquoit, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivoit. Il réussit au point que ses succès causerent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent, et conseillerent à Louis de congédier de Breves, et de donner à son frere un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation. Conseil infame ! mais bien digne des lâches adulateurs, qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Breves se retira, comblé de louanges et de présens. On lui substitua le comte de Ludes. Celui-ci étoit vieux, et aimoit encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place étoit une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changerent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent, non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé : son âge et son caractere s'op-

posoient à ces excès ; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôterent le frein de la honte.

Le comte de Ludes mourut assez à propos, pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son éleve sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en auroit eu à lui en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux : ce fut d'exciter l'émulation du prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être prochain, puisque le roi étoit d'une santé foible et n'avoit pas d'enfans. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvoit refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connoissance de la monarchie qu'il gouverneroit sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au

conseil. On soupçonna, dans cette démarche, moins d'ambition de la part de Gaston, que de celle de son gouverneur, qui vouloit, apparemment, se rendre important par son éleve. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté, et renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta, dans cette affaire, beaucoup de complaisance pour le foible du roi, et, par conséquent, il eut, auprès de Monsieur, et dans le public, tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrace du chancelier de Sillery, et des Puisieux, ses enfans, qui venoient d'être relégués dans leurs terres. Comme il étoit fier et avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuoit sur les autres ministres ; savoir, le cardinal de la Rochefoucault, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Bullion : mais on remarquoit qu'il gardoit

une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avoit pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami (1). A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on dît, alors, qu'il avoit lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquoit de l'éloignement : mais, si la Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collegue, et qu'il montra, par la suite, qu'il le craignoit plus qu'il ne l'aimoit (2). Non-seulement il lui cachoit les affaires, et ne lui montroit qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçoit de prévenir le crédit que le prélat pouvoit obtenir auprès de Louis XIII. *Le cardinal*, lui disoit-il, *étant créature de votre mere, doit lui être entierement dévoué; et, si vous l'écoutez, attendez-*

(1) Brienne, tome I, page 174.

(2) Artigny, tome I, p. 325.

vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré.

Mais, en insinuant ces soupçons, la Vieuville eut la mal-adresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du monarque, les grands talens qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son prince; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout-à-coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont la Vieuville lui avoit laissé la direction; savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols, pour la Valteline, et avec les Anglois, pour le mariage entre madame Henriette de France, et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut, depuis, Charles I.er (1). A l'occasion de quelques cessions que ces deux nations exigeoient, le cardinal fit voir

(1) Vialart, p. 57. — Journ. de Rich., p. 231. — Testam. polit.

au roi que son conseil étoit trop mou, trop craintif ; ce qui donnoit une supériorité singuliere aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenoit tous les jours sur la foiblesse de son royaume, et, qu'avec des procédés trop fermes, il couroit risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourroit soutenir. Le prélat détruisit ces objections, en faisant connoître au jeune monarque les ressources de la France : son immense population, la bravoure de ses habitans, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrieres, la richesse de ses mines, sur-tout son vin et son sel, présent de la nature, que les autres nations sont obligées de venir lui demander ; ses rivieres, presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur ; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur ; la force de ses frontieres, défendues par des rivieres et des montagnes, remparts naturels, ou par des

villes qu'un peu d'art pouvoit rendre inexpugnables ; enfin, la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir, d'un seul mot et en un instant, tous ces ressorts.

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise, de ce que son royaume, fait pour donner la loi, la recevoit lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvoit, et les moyens qu'on pouvoit prendre pour la relever. Dès ce moment, il s'établit entre le monarque et le ministre, une correspondance d'idées et d'actions, qui soutint celui-ci, dans la suite, contre tous les efforts domestiques et étrangers ; contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leur caractere, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés.

Si la France ne s'élevoit pas au rang

supérieur qu'elle auroit dû tenir entre les autres nations, c'étoit, selon Richelieu, parce qu'elle souffroit plusieurs religions dans son sein, parce qu'elle laissoit prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil; qu'elle n'avoit pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressées (1). Le cardinal fait entendre, dans son *Testament politique*, que ce fut le roi qui reconnut, de lui-même, qu'il seroit impossible de remédier à ces maux, tant que la Vieuville resteroit à la tête des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine et sans systême; outre qu'il étoit extrêmement haï, et qu'il faisoit une grande dissipation des finances, dont il avoit procuré l'administration à son beau-pere : ces motifs, réunis, déterminerent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, la Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se

(1) Test. polit., p. 97.

justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement; et, au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur, et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté, et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avoit fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout-d'un-coup les choses comme le cardinal pouvoit le désirer; il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le saisit, et le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie (1).

Le secret, alors, commença à se garder dans le conseil, dont les Espagnols savoient, auparavant, toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étoient attachés, que par les émissaires qu'ils entretenoient auprès des autres (2). Le

(1) Un écrivain du temps, raisonnant sur la disgrace de la Vieuville et la fortune de Richelieu, emploie une comparaison assez ingénieuse : *Quand le cardinal fut entré dans le conseil*, dit-il, *la Vieuville y fut comme le vif-argent dans les dorures; il étoit nécessaire à cet ouvrage; mais il fallut l'ôter, ou bien il auroit tout gâté.* Voyez la Haye, p. 53.

(2) Aubery, Mém., p. 58 jusqu'à 135.

système politique changea entierement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés que les ambassadeurs de France, dans les autres cours, avoient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome, voyant un ministre nouveau, lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette cour. A ces documens, Richelieu répondit en deux mots : *Le roi ne veut plus être amusé ; vous direz au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline.* La menace fut suivie de l'effet ; et, de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvoit avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui étoit calviniste. En même-temps, il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire, et permission de quitter ce caractere, et

de prendre celui de général, si-tôt qu'il auroit déterminé les Grisons à réduire les Valtelins, leurs sujets, qui vouloient se soustraire à leur obéissance, et se soumettre au pape.

La politique des Espagnols avoit jeté la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes (1). Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons, leurs voisins, quitterent la romaine; et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conserverent. La diversité de foi et de culte ne causa aucun différend entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors, les Valtelins laissoient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandoient. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouverneur de Milan, dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenoit le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connoissance aux tribunaux des Grisons,

(1) Merc., tome X. — Passim.

par la raison qu'ils n'en pouvoient juger, étant hérétiques. Ceux-ci, ne voulant pas laisser perdre leur droit de jurisdiction, armerent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit, dans l'endroit le plus étroit, une place forte, qu'il appela, de son nom, le fort de Fuentes. A l'aide de cette forteresse, il entretint une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons; et quand ceux-ci, après quelqu'accord, se retiroient, Fuentes les suivoit, bâtissoit de nouveaux forts sur la cime des montagnes, pour éloigner, disoit-il, de la vallée les ennemis des catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs, s'étoit accomplie la prédiction d'Henri IV, qui, voyant ce manége, disoit du gouverneur de Milan: *Il veut, du même nœud, serrer la gorge à l'Italie et les pieds aux Grisons.* Quand ce prince mourut, il étoit prêt à réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement, pendant la régence de sa veuve, ne permit pas de suivre ce

projet. Cependant, la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté étoit attaquée, que des Valtelins, qui ne s'appercevoient pas que, sous prétexte de les protéger, on vouloit les opprimer. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'étoit rien faire, tant qu'il en resteroit un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Les Espagnols, pressés, imaginerent un biais qui paroissoit suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape : mais ce n'étoit que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il étoit aisé de prévoir qu'au premier moment commode, les Espagnols, ou rentreroient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseroient aisément des troupes mercenaires et peu belliqueuses. Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il accompagna sa demande d'une armée qui entra brus-

quement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avoit sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avoit collusion entre le souverain pontife et les François.

Mais ce qui se passa à la cour de France, dut détromper les spéculateurs (1). Le nonce du pape s'y plaignoit amerement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal, contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. *Vous devez*, disoit-il à Richelieu, *être bien embarrassé dans le conseil, quand il s'agit de délibérer sur la guerre. Point du tout*, répondit le cardinal. *Quand j'ai été fait secrétaire d'état, le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire, en sûreté de conscience, tout ce qui est utile à l'état. Mais, s'il s'agissoit d'aider les*

(1) Mém. rec., tome V, p. 665.

hérétiques, disoit le nonce? *Je pense*, repartit tranquillement Richelieu, *que le bref s'étend jusque-là*. Les Espagnols tâcherent d'embarrasser le cardinal, en rallumant la guerre civile en France. Eux, qui crioient si haut contre le secours qu'elle donnoit aux Grisons, ne faisoient pas difficulté d'en promettre aux Rochelois, qui se montroient disposés à prévenir les coups dont le ministere les menaçoit. Ils voyoient qu'on élevoit autour de leur ville, des forts pour la tenir en bride; qu'on affectoit de ne respecter aucun de leurs priviléges, de gêner leur commerce, d'inquiéter la navigation, enfin, d'affoiblir leur marine. Ils armerent puissamment; mais les Espagnols leur manquerent de parole. La flotte rocheloise, commandée par Soubise, fut battue par la flotte royale sous les ordres du duc de Montmorenci. Les Rochelois perdirent ensuite l'île de Rhé, qui faisoit la sûreté de leur port; et ils continuerent de voir leurs remparts menacés par le canon du fort Louis, dont on leur avoit promis

la démolition, et dont l'existence les avertissoit des desseins formés pour leur ruine. *Mais*, disoit Richelieu, *il faut que je scandalise encore une fois le monde auparavant :* il entendoit, par cette espece d'énigme, la paix qu'il méditoit avec les calvinistes de France, et qu'il leur accorda, malgré les vives instances du nonce du pape. Il entendoit encore la guerre qu'il continua en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols : il pouvoit aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageoit avec les Anglois, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances (1). La considération dont elle jouissoit dans l'Europe étoit si grande, que Jacques I.er envoya

(1) Ces deux vers, assez connus, expriment bien le bonheur de la maison d'Autriche dans ses alliances :

Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube!
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

le duc d'Yorck, son fils, rechercher lui-même l'infante, et soumit, dans Madrid, l'orgueil anglois à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes, fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France; le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidens peu importans en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le regne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun étoit dans l'usage, ou se prétendoit en droit, de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passoit au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles, tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et, sous prétexte de la liberté françoise, de faire du gouvernement la matiere des conversations et l'amusement des cercles.

Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connoît la nécessité du secret, et le besoin de conserver, dans la discussion des intérêts des princes, un sérieux qui leur donne un air auguste; un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans, et des relations avec l'étranger. Si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront, les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, se fâcheront; et, si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité, qui, sous ce regne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté !

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'état, mais une

nouvelle de cour; chaque incident qui s'y présentoit, remuoit une infinité de personnes (1). Les femmes vouloient donner leur avis, et montroient une curiosité que le ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Elles n'étoient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvoient fort étrange; ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. *Il étoit*, dit M. de Motteville, *bien fait et beau de visage : il avoit l'ame grande, étoit magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avoit à sa disposition tous les trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer.* Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les François, peu jaloux, les Françoises, nées galantes, virent avec un égal transport

(1) Motteville, tome I, p. 16. — Brienne, tome I, p. 214. — Saint-Germain, p. 40.

arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formerent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avoit déjà choqué. Son amour pour Anne d'Autriche, qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non-seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire ; mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Soupirs, distractions, empressemens inconsidérés, langueur affectée, joie subite, départ précipité, retour imprévu : tout le monde, le roi lui-même s'en apperçut ; il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse : cependant, les langues les plus malignes n'ont pu lui reprocher que de n'avoir pas repoussé, avec assez de hauteur, les galanteries d'un homme dont elle voyoit peut-être l'amour avec une secrette complaisance, mais sans autre retour, de sa part, que le penchant ordinaire des plus

honnêtes femmes, à ne pas désobliger ceux qui les aiment (1). Pour complaire à son maître, et aussi pour se satisfaire, Richelieu donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes,

(1) Au commencement de la régence, Voiture présenta à la reine ces vers, qu'elle lut et relut avec plaisir, et qu'elle garda long-temps dans son cabinet.

Je pensois que la Destinée,
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat et d'honneurs;
Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse:
La rime le veut toutefois!

. . . .

. . . .

Je pensois, car nous autres poëtes
Nous pensons extravagamment,
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez, si, dans ce moment,
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de Buckingham,
Et lequel seroit en disgrace,
De lui ou du Pere Vincent?

Voyez Mém. de Motteville, tome I, p. 236.

Voyez aussi Mém. de Retz, tome II, liv. III, p. 384.

souleva, contre le cardinal, toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusemens : on publia que le prélat n'étoit si délicat sur l'honneur des dames, que parce qu'il étoit lui-même amoureux, les uns disoient de la reine, les autres, de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse (1). On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux titres peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours; elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal.

(1) Il alloit la voir les soirs clandestinement. Rochefort dit que ces entrevues cachoient des mysteres politiques; mais tout le monde n'en étoit pas persuadé. Voyez Rochefort, p. 25 et 29.

On a supposé aussi qu'il avoit eu un commerce très-étroit avec Marion De Lorme, femme peu difficile, qui recevoit chez elle tous les hommes de la cour. Elle sacrifia, dit-on, le cardinal à Desbareaux, et celui-ci certainement à beaucoup d'autres. Voyez Lettre sur le Testam. polit., tome II, p. 66.

La premiere occasion dans laquelle éclaterent ces passions de haine et d'ambition réunies, fut encore un mariage (1). On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frere. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore, en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plus tôt en main l'autorité, que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettoit plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du prince, pour être admis à la connoissance de l'administration, recommencerent. On sentit d'où partoient ces instances; et le cardinal opina, dans

(1) Mém. rec., 6.e vol. — Vialart, p. 155. — Mém. d'Orléans, p. 40. — Sully, tome II, p. 293. — Test. polit., tome I, p. 10. — Bassompierre, tome III, p. 22. — Gramond, p. 658. — Artigny, tome I, p. 406. — Brienne, tome I, p. 258.

le conseil, à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une derniere grace qui devoit, pour toujours, mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : c'est que les seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits et de leurs espérances ; mais, aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentoient pas, si, au lieu de reconnoître ses services, ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde.

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva, le premier, cette rigueur inexorable (1). Issu de l'illustre et ancienne maison de Talayran-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il auroit pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent, amant

(1) Mém. de Rochefort, p. 55.

trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvoit lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud, ressemble à ces événemens de famille, dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers, et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés; ils font, par-là, d'une bagatelle, une affaire importante qui expose la fortune, l'honneur, et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi, dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'état, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude d'intrigans, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payoit pour tous les autres (1).

(1) Le comte de Soissons, le duc de Longueville, le duc de Vendôme, le grand-prieur son frere, le duc

La reine mere vouloit marier Gaston, son fils, à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en étoit même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattoient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il seroit dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII auroit aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen; l'idée de voir une postérité à son frere, pendant qu'il n'en avoit pas, le faisoit sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frere auroit des enfans, la jeune reine tâchoit

d'Elbeuf, la duchesse de Chevreuse, le maréchal d'Ornano, sa femme, le duc d'Epernon, le marquis de la Valette, le comte de Candale, l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, mylord Montaigu, les sieurs de Modene, Deageant, de Marsillac, Louvigni, le Coigneux, Puy-Laurent, la Louviere, Chaudebonne, des valets-de-chambre, des huissiers, des femmes-de-chambre, des fourriers, des officiers de la bouche et de la garde-robe, etc.

d'empêcher ce mariage. Elle avoit pour surintendante de sa maison la duchesse de Chevreuse, autrefois la connétable, presqu'aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs (1), passionnée pour la domination, et plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine mere lui faisoit quelquefois, sur ces objets, des reproches qu'elle souffroit impatiemment; et, ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et, avec elle, toutes les femmes de la vieille cour qui critiquoient la jeune, elle confirma sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire, à cet égard, la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui ne parloient d'autre chose à la reine, jour et nuit : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avoit intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que, si le

(1) En folâtrant avec la reine, et courant sans discrétion, elle lui occasionna une fausse couche, que l'on cacha au roi. Voyez Mém. de Motteville, tome I, p. 50.

roi, dont la santé étoit très-foible, venoit à mourir sans enfans, elle pourroit épouser son beau-frere. Enfin, Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston, désiroient que ses mœurs fussent garanties par le mariage; mais le maréchal ne souhaitoit pas que ce fût avec mademoiselle de Montpensier: il auroit mieux aimé une princesse étrangere, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent en cas de besoin. A ces obstacles se joignoient la prétention de la comtesse de Soissons, qui vouloit mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de famille, qui rendoient les plus indifférens attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel étoit l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fût arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai (1). Son crime, comme la premiere fois, étoit de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui

(1) Montglat, tome I, p. 35.

accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Montpensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frere, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma, par des promesses, son premier emportement: les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne. Comme on craignoit l'ascendant de la maréchale d'Ornano sur le prince, et qu'elle ne le soutînt dans son ressentiment, en arrêtant son mari, on l'avoit exilée à trente lieues de Paris. L'éloignement n'y fit rien ; elle eut l'attention de laisser, en partant, auprès de Gaston, un gentilhomme, que Siri nomme Delphini, chargé de la suppléer. On fit promettre au prince de ne rien agréer de ce que la cour pourroit proposer relativement au prisonnier, sans le consentement de cette espece de surveillant; et la premiere résolution que prirent les

amis du maréchal, fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, et le seul intéressé à le perpétuer.

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitoient tant d'envie, il éprouvoit les plus vives alarmes pour l'une et pour l'autre, et même pour sa vie (1). A l'égard de sa fortune, il se plaignoit amerement au nonce Spada, qui paroît être entré bien avant dans sa confiance, qu'il avoit affaire à un prince peu généreux ; que la récompense de ses travaux n'avoit été, jusqu'alors, qu'une petite abbaye, et, qu'accablé de dettes, s'il venoit à quitter le ministere en cet état, il seroit obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers. « Mon crédit, *disoit-il*, n'est » pas mieux établi ; placé entre la reine » mere et son fils, tous deux diamétra» lement opposés sur l'article du mariage » de Monsieur, j'ai toutes les peines ima» ginables à diminuer la répugnance de

(1) Mém. rec., tome VI, page 147.

» l'un et à modérer l'empressement de » l'autre. Il s'en est peu fallu que, dans » cet embarras, je n'aye perdu les bonnes » graces de tous les deux ». Le roi, surtout, au moindre penchant qu'il appercevoit dans le prélat pour les sentimens de sa mere, s'imaginoit qu'elle avoit la préférence dans son esprit. Il en concevoit de l'ombrage; et, dans un de ces momens de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avoit persuadé à Monsieur que c'étoit Richelieu qui l'empêchoit d'avoir un libre accès auprès de son frere, et d'en obtenir les graces qu'il désiroit; que, si le cardinal n'y étoit plus, Gaston deviendroit tout-puissant, par l'ascendant qu'il prendroit sur le roi; qu'il falloit donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne seroit pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'appaiseroit aisément. Dans

cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. Chalais devoit porter le premier coup, et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé, peut-être, de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, Monsieur enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison ; quand il sera arrivé lui-même, on élevera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire ce projet ; mais il n'en douta plus, quand il vit arriver, dès le matin, l'espece de garnison annoncée. Aussi-tôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau, où étoit Gaston, pénetre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que, dans le dessein où étoit son altesse

royale de prendre un divertissement dans sa maison, il auroit été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs ; mais que, puisqu'elle veut y être libre, il la lui cede. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, intéressa la famille de Chalais, avec laquelle il entretenoit des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux ; assez cependant de ceux-ci, pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêloit d'intrigues davantage : vaine menace pour un jeune homme également enthousiaste d'amour et d'amitié. On a des preuves qu'il aimoit madame de Chevreuse; que celle-ci détestoit le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, l'avoit gênée dans son commerce amoureux avec Buc-

kingham, qu'elle idolâtroit (1). Il n'est pas sûr qu'elle payât Chalais d'un sincere retour; mais elle montra à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portoit aussi pour ami sans réserve du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France. Celui-ci l'avoit gagné, en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or, le grand-prieur professoit une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusoit de détourner les graces que le roi vouloit verser sur sa maison. Il avoit engagé dans son mécontentement le duc de Vendôme son frere, gouverneur de Bretagne, fils, comme lui, de Henri IV, et il souffloit sa haine à tout ce qui l'approchoit. Ce fut en effet la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paroître un agent d'Angleterre, un abbé Scaglia, ambassadeur

(1) D'autres disent qu'elle aimoit le comte de Hollant, intime ami de Buckingham, et qui étoit venu en France avec lui. Voyez Mém. de Motteville, tome I, p. 18.

de Savoie : mais il faut les regarder moins comme des représentans politiques, que comme des ministres de haine; le premier, instrument de l'animosité de Buckingham; le second, caractere altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantoit *d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit pas le genou devant ce superbe Aman.*

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étoit le frere du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit, ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministere. Richelieu avoit eu soin, auparavant, d'apprendre à la mere et au fils ce qu'il savoit de cette affaire, et il se doutoit qu'ils se trouveroient bien embarrassés à débrouiller seuls ce cahos : aussi lui ordonnerent-ils de revenir; et sans doute il profita du besoin qu'on avoit de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite à tenir dans la suite.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous

ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de Soissons des complices, il le crée chef du conseil qui devoit rester à Paris. Le grand-prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne, qu'après quelques arrangemens, il aura l'amirauté qu'il désiroit. Tout fin qu'il étoit, il se laisse si bien persuader, qu'il conseille au duc, son frere, de quitter la Bretagne, et de venir à Blois, où le roi désiroit le voir. Cependant, comme le duc montroit quelque défiance, Louis répondit au grand-prieur, qui lui faisoit part des craintes de son frere : *Je vous donne ma parole qu'il peut me venir trouver, et qu'il n'aura non plus de mal que vous,* Sur cette parole, le duc arrive; et en effet, le sort des deux freres devint égal; car ils furent arrêtés tous deux le premier juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumieres qu'ils ne donnerent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous le prétexte que la captivité du gouverneur pouvoit y

causer des mouvemens; mais c'étoit plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérens, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, investi de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigeroit de lui : mais sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zele se ralentit insensiblement; et quand le cardinal s'apperçut que le prince commençoit à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devoit s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui on traiteroit. Cet expédient, qu'on ne savoit pas inspiré par Richelieu, plut à la maréchale d'Ornano, qui étoit toujours consultée dans son exil; elle se flatta de trouver plus d'activité et de diligence dans un homme accoutumé au travail du cabinet, que dans un jeune prince captivé par les plaisirs. On indiqua donc le président le

Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine fut-il choisi, que des gens apostés lui firent entendre qu'il pouvoit rendre un grand service à l'état, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frere; que, si Gaston montroit toujours la même obstination à protéger une personne disgraciée, et à refuser mademoiselle de Montpensier, peut-être rendroit-on le négociateur responsable de cette opiniâtreté, comme si elle étoit le fruit de ses conseils; au-lieu que le roi ne pouvoit que lui savoir gré du parti plus sage auquel son frere se détermineroit. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano, que Monsieur lui remettoit en main, le cardinal en fit un instigateur de ses propres résolutions; et cette espece de trahison, que Gaston découvrit, dont il se plaignit toujours, fut cependant toujours, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et

lui laissa entrevoir qu'elle disposeroit le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses, avec les insinuations capables de leur donner du poids; de sorte que Richelieu étoit à-peu-près sûr de ses opérations, quand la cour arriva à Nantes, les premiers jours de juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel (1). Il faudroit avoir des mémoires plus détaillés que ceux qui nous restent, pour savoir quel étoit un grand seigneur, qui, de retour à la cour, après plusieurs années d'absence, trouva sa maîtresse attachée à un gentilhomme, nommé Louvigni, confident de Chalais. Celui-ci, pour gagner cet homme important, voulut forcer Louvigni de renoncer à cette femme, qu'on dit aussi de haute qualité. Louvigni refusa, et fut forcé de se battre contre le comte de Candale, qui étoit peut-être l'amant sup-

(1) Montglat, tome I, p. 36. — Motteville, tome I, p. 29. — Observations de Bassompierre sur Dupleix, p. 452.

planté : l'amant favorisé se vit, à l'occasion de cette querelle, menacé de mauvais traitemens par des personnes puissantes ; et il s'imagina n'avoir d'autres moyens, pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du cardinal, auquel il raconta tout ce qu'il savoit des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe.

Louvigni impliqua dans sa déposition beaucoup de personnes des premieres de la cour ; mais le seul Chalais fut arrêté le 8 juillet. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, étoit passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine. On lui avoit persuadé que Chalais le détestoit ; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvoit s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisans ; qu'il devoit, quand toutes ses batteries seroient prêtes, arrêter le roi ; qu'après cela on le feroit déclarer inhabile au mariage, et qu'on donneroit son trône et sa femme à Monsieur. Il se trouva dans ses lettres à madame de Chevreuse, qui furent saisies, des choses peu respectueuses pour Louis, que ces amans

ailloient sur sa froideur et sur ses autres défauts naturels. Enfin, outre beaucoup de légereté qu'on peut lui reprocher dans ses propos, beaucoup de témérité dans ses desseins, Richelieu assuroit au nonce Spada, que Chalais avoit tenté d'engager Gaston à des éclats qui auroient pu devenir très-préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à la Rochelle, et de soulever les huguenots; d'avoir aussi tramé une intrigue pour procurer à Gaston une retraite à Metz, une autre pour lui faire livrer la Bastille; d'avoir conseillé au duc de Montmorenci de se laisser battre par les Rochelois; enfin, de s'être appliqué sans relâche à lui nuire, et d'avoir armé contre lui une cabale de vingt-cinq personnes des plus distinguées de la cour. Le ministre employa, dans cette affaire, le mauvais procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne,

présidés par Michel de Marillac, garde des sceaux. Les amis du cardinal répondirent qu'il avoit pris ce biais pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire : mais le public crut qu'il n'avoit pris cette voie, que pour être vengé plus promptement et plus sûrement.

Les procédures furent précédées par une démarche bien singuliere de la part du cardinal. Il alla dans la prison, et interrogea lui-même le comte de Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue. Les écrits publics en faveur du prisonnier, portent que Richelieu lui promit sa grace, s'il convenoit des griefs dont on l'accusoit, et que, dans cette espérance, il avoua des choses fausses, qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimoit; qu'il auroit obtenu sa grace, si ses aveux avoient été sans réserve, et qu'il ne fut puni, que parce qu'il dissimula, dans cette

espece de confession, des faits dont on trouva des preuves. Si cette visite, qui auroit dû être de bon augure, donna de l'espérance au prisonnier, cette espérance ne dura pas au-delà du temps dont on avoit besoin pour calmer les frayeurs de Gaston.

A la premiere nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avoit voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grace du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge : il pria, conjura, menaça. *Avec trois conserves*, dit le ministre au nonce Spada, *et deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur.* Richelieu étoit éloquent, moins insinuant peut-être que fort et convaincant. On conçoit quelle impression devoit faire sur un adolescent le discours d'un homme grave qui, armé de l'autorité, lui représentoit ses devoirs les plus sacrés, l'éloignement du libertinage, la pureté des mœurs dont il devoit l'exemple, l'attachement à sa mere, à son frere, à son roi; qui lui remontroit ce qu'il avoit

risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, ce que le roi étoit en droit de faire, qu'il pouvoit le priver de ses bonnes graces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, l'enfermer même, s'il ne consultoit pas plus son amitié que sa justice. Au-lieu de ce traitement trop mérité, on lui offroit une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million (1), et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en falloit pas tant : après quelques combats, *dans lesquels*, disoit Gaston, *je me suis défendu comme un lion*, il succomba ; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

(1) Les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois, la seigneurie de Montargis, les droits régaliens de son apanage, d'autres biens évalués deux cent mille livres de rente, et une pension de six cent mille. Mademoiselle de Montpensier apportoit la souveraineté de Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier et de Châtellerault, la terre de Saint-Fargeau, et beaucoup d'autres comtés, vicomtés, baronnies, et de grosses sommes portant rentes dans les monts-de-piété. Voyez Mercure de France, à l'année 1626.

Ornano à Vincennes, Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leur tête (1). Le maréchal s'écria douloureusement : *O cardinal, que tu as de pouvoir!* Chalais ne dit mot, et attendoit tristement le sort que cet événement lui annonçoit; il y étoit déjà préparé, par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois. On l'avoit mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené, le 11, devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demanderent; s'il y eut des témoins; s'ils furent confrontés : enfin, il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les pieces ont été enlevées et soustraites à la connoissance du public : on y verroit peut-être des choses qui le rendroient moins coupable. Ses défenseurs disent qu'on se servit des plaintes et des regrets qui lui échapperent pendant sa captivité, qui furent recueillis par ses gardes, dont on admit le témoignage

(1) Mém. d'Aubery, tome I, n.° 283.

contre lui (1). Il paroît qu'il ne fut pas appliqué à la question. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : *Ce n'est pas-là ce qu'on m'avoit promis : maudit cardinal, tu m'as trompé !* D'autres assurent qu'il dit expressément : *Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grace que j'ai avoué, mais parce que la conviction étoit entiere.* Dans ce cahos de contradictions, tout ce qu'on peut appercevoir de certain, c'est que, si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis, pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grace, ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'exécuteur ; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna

(1) Le mardi 18 août, sur la sellette, il persista à dire qu'il avoit été treize jours de la faction ; mais il dit qu'il n'y étoit resté que par le commandement du roi et de M. le cardinal, pour y servir le roi. Voyez Mém. d'Aubery, tome I, p. 285.

trente-cinq coups, avant que de pouvoir séparer la tête du corps (1).

Des complices, les uns quitterent la cour, les autres furent exilés en différens endroits. Le comte de Soissons, qui s'étoit déjà sauvé sur la frontiere, où il attendoit l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume : Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine; et on remarqua, dans la peine que le cardinal lui fit infliger, l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, seulement pour avoir été impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible : Louis XIII la fit comparoître en plein conseil, et lui reprocha, avec un sourire amer, qu'elle auroit voulu avoir un autre mari. *Je n'aurois pas assez gagné au*

(1) Sa mere étoit une femme forte, qui demanda sa grace sans s'abaisser. Elle fut tout le jour de l'exécution à l'église ; son fils lui écrivit : elle lui fit dire *qu'elle étoit très-contente de l'assurance qu'il lui donnoit de mourir en Dieu.* Il eut un coup d'épée et trente-quatre d'une doloire de tonnelier, et il cria jusqu'au vingtieme. Voyez Aubery, tome I, p. 285.

change, répondit-elle dédaigneusement. Elle pleura abondamment, et conserva une forte rancune contre le cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scene désagréable.

Quant aux prisonniers, le maréchal d'Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna du poison; mais le rapport des médecins constata le contraire. Il protesta, en recevant les sacremens, que jamais il n'avoit rien tenté contre la personne du roi, ni le bien de l'état; mais que, voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avoit tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernemens, et avec une modique pension, qui ne lui laissoit que le moyen de voyager obscurément. Le grand-prieur, son frere, mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeoit; protestant, au contraire, devant le Saint-Sacrement, qu'il n'étoit aucunement coupable, à

moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs, qui s'étoient mêlés de cette affaire : la premiere n'en fit pas grand cas ; et peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte, entre les disgraciés, le duc de la Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, beaucoup de seigneurs, et jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il étoit gentilhomme de quelque canton de Bourgogne, et il fut reçu page de la petite écurie, présenté par le comte de Saint-Geri (1). On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII ;

(1) Mém. de Duplessis, p. 205. — Menagiana, tome I, p. 254. — Gramond, p. 680. — Montglat, tome I, p. 36 et 105. — Mém. de l'abbé Arnauld, Bassompierre, tome II, p. 207.

mais il y réussit si bien, que ce prince ne pouvoit se passer de sa compagnie : il étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son favori, et vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui (1). En six mois, il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant-de-roi en Champagne. En moins de temps encore, on lui ôta tout; et des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes : de sorte que, pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit en commun proverbe, *fortune de Baradas*. Il étoit peu souple, peu complaisant, et montroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, sur-tout pour

(1) Le roi lui demanda un jour où il avoit dîné. Baradas répondit qu'*il avoit pris son repas à l'auberge*. Bassompierre, présent à la conversation, lui offrit sa table avec un reproche obligeant, de ce qu'il n'en avoit pas usé plus tôt. Louis répondit sèchement : *Je ne veux pas que mon ami ait obligation à personne.* Voyez Mém. de Bassompierre, tome I.

les amusemens puériles de Louis XIII. On dit aussi qu'il étoit fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré, en présence du roi; ce qui occasionna sa disgrace : mais, la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frere, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par-là, il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori : mais, enfin, peut-être dans quelque moment d'humeur, ce secret lui échappa; et le ministre, qui n'avoit pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyoit dans son caractere altier un éloignement invincible pour cette soumission, le fit congédier. S'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII, qui passoit par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de le suivre; mais le cardinal témoigna

que ces nouvelles apparences de faveur lui déplaisoient. Baradas ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisoit pressentir; il disparut de la cour, et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avoit été, l'éleva aux grades militaires (1).

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux (2). Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtoit le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avoit pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : *Quand on a l'honneur d'être admis au conseil du*

(1) Il faisoit profession d'être toujours serviteur du roi, et il avoit mis sur ses drapeaux, *fiat voluntas tua*. Louis XIII le rappela après la mort du cardinal; et comme il étoit chevalier de Malte, le roi lui donna une abbaye. Voyez Mém. de l'abbé Arnauld, tome I, p. 51. — Mém. de Duplessis, p. 205.

(2) Montglat, tome I, p. 35.

roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on auroit eu une opinion différente. Il fit ôter les sceaux à d'Aligre. Le président le Coigneux, malgré sa complaisance, n'eut pas le don de mériter la confiance du cardinal; on le laissa auprès de Gaston, ainsi que Puy-Laurens, son favori: mais ce fut le duc de Bellegarde qui eut la correspondance avec le ministre. On fit aussi une grande réforme dans la maison de la jeune reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y seroit pas présent, et on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin, le monarque, pour préserver son ministre, par la suite, du danger qu'il avoit couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté.

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes dans les personnes

punies, imagine, pour les disculper entiérement, et prête au cardinal, sur simple conjecture, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, d'où il fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles (1). Selon lui, le prélat, par ses émissaires, encourageoit le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son éléve l'entrée du conseil; et en même-temps il alarmoit le roi sur l'ambition de son frere, et l'excitoit à la réprimer. D'un côté, il faisoit entendre à la reine douairiere qu'elle ne devoit pas trop se mêler du ministere, de peur de donner de l'ombrage à son fils : de l'autre, il engageoit le roi à la consulter, afin que, la trouvant froide et circonspecte, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il étoit, qu'elle ne s'embarrassoit pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimoit Gaston plus que lui. Enfin, il restoit à Louis de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de Ven-

(1) Mém. rec., tome VI, p. 238.

dôme, ses freres, de la tendresse pour sa jeune épouse (1), qui n'avoit jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût pour nombre d'officiers qui le servoient bien, pour des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, pour des gens plus âgés, qu'on l'avoit accoutumé à considérer. Afin d'effacer dans le cœur du roi tous ces sentimens à-la-fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggere au grand-prieur de demander l'amirauté: de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la famille des Vendôme a des desseins dangereux; que le duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritiere de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer, que le grand-prieur, brave

(1) Louis XIII avoua un jour à un de ses favoris, qu'*il trouvoit la reine belle; mais qu'il n'osoit lui montrer de la tendresse, de peur de déplaire à la reine, sa mere, et au cardinal, dont les conseils et les services lui étoient plus nécessaires que de se plaire avec sa femme*. Voyez Mém. de Motteville, tome I, p. 39.

guerrier et profond politique, demande l'amirauté; que les Vendôme se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'empare du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses freres. Richelieu se flattoit que, pour sortir de prison, ils diroient ce qu'on voudroit: mais comme l'un nioit constamment les projets chimériques qu'on lui imputoit; que l'autre ne faisoit que des aveux forcés d'où on ne pouvoit tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvoit fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptoit pas.

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversoit dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entiérement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenoit caché. Il parla, agit, remua sur-tout les gens opposés au mariage de Monsieur; ses démarches,

épiées et suivies, donnerent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux desirs, dont il fit des crimes. Ainsi, il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnoit, mere, frere, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il étoit le seul qui n'eût pas d'intérêts différens de ceux du roi et de l'état.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderoient de preuves pour être crues, et Siri n'en administre aucune. Il paroît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que des événemens sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués.

Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire, qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie; que peut-être, y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les alimens dont elle se repaissoit: d'ailleurs, il est certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grace.

A cette scene tragique, Richelieu fit succéder un grand spectacle, savoir, l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par Gaston: elle se tint au palais des Tuileries, et eut trente-cinq séances (1). Le cardinal y parut deux

(1) Mercure, tome XIII. — Mém. d'Aubery, tome I, page 288.

fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. S'il ne voulut que savoir ce qui pouvoit être utile aux peuples, il n'avoit pas besoin de tout cet appareil : il n'y a point de ministre qui ne trouve sans éclat des lumieres et des conseils, quand il le désire sincérement : mais on crut que Richelieu n'avoit d'autre intention que de faire connoître les vices du gouvernement, afin qu'on lui eût ensuite plus d'obligation des avantages que son ministere procureroit : aussi n'y eut-il partie d'administration dont l'assemblée ne prît connoissance ; protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances : elle discuta tous ces objets selon le desir du cardinal, excepté un article, sur lequel on jugea qu'il ne seroit pas fâché d'être contredit. Richelieu proposa de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : mais l'assemblée, sans égard aux remontrances

du ministre, pria le roi de tenir en rigueur les anciennes ordonnances. On pense que dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la premiere, de faire croire que c'étoit malgré lui qu'il avoit laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois : la seconde, d'épouvanter ceux qui voudroient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes ; mais cette derniere considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenoient à la cour.

Le mariage de Monsieur avoit donné naissance à une cabale ; son veuvage en produisit une autre, et fut la premiere cause des malheurs de la reine mere (1). Après neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les

(1) Vialart, p. 212. — Aubery, p. 137. — Mém. rec., tome VI, p. 268.

yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne vouloit plus entendre parler de mariage pour son frere, et qu'il sauroit gré au cardinal des mesures qu'il prendroit pour en éloigner les propositions. La reine mere, au contraire, voyant le roi d'un tempérament foible, et sans enfans, promene aussi-tôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légereté de son fils, et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvoient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisoit espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston.

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marianne de Gonsague, fille du duc de Nevers, qui devint dans ce temps, par héritage, souveraine de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine veut, ou que son beau-frere ne se marie pas (1), ou qu'il épouse une archidu-

(1) La reine désiroit beaucoup d'avoir des enfans;

chesse, sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Baviere, une de Lorraine, une de Modene ; et toutes ces personnes étoient proposées par les femmes de la cour, qui, sans en être priées, se donnoient force mouvemens, et tâchoient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées, afin de leur obtenir la préférence : elles remuoient ministres, courtisans, ecclésiastiques, qu'elles entraînoient dans le tourbillon. *Je ne saurois mieux les comparer*, disoit à cette occasion Vialart, évêque d'Avranche, *qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ardeur et le mouvement de leurs passions ressemble aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres* (1). Elles

elle faisoit pour cela des pélerinages. Un jour qu'elle en revenoit, Monsieur la rencontra et lui dit : *Madame, vous venez de solliciter vos juges contre moi ; je consens que vous gagniez votre procès, si le roi a assez de crédit pour cela.* Voyez Montglat, tome I, p. 94.

(1) *Les dames reçoivent, en naissant, des qualités contraires à la bonne conduite d'un royaume.... Au jugement de Dieu même, parlant par la bouche d'Isaïe,*

éleverent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu : mais il soutint leur choc avec fermeté; et les infortunés qui s'embarquerent sous leur garantie, vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir scandalisé les catholiques, comme il le disoit lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il étoit enfin prêt à porter le coup qu'il méditoit depuis long-temps, et à les chasser de la Rochelle, leur dernier boulevard. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avoit pas tout-à-fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée,

le gouvernement des femmes est une des malédictions dont le ciel afflige quelquefois les peuples. Voyez Vialart, Réflexions politiques, page 212. L'évêque d'Avranche étoit ami et confident de Richelieu : on pourroit croire que la prévention contre les femmes, qu'il a consignée dans ses écrits, il l'a puisée dans ses entretiens avec le cardinal, qui avoit droit de s'en plaindre.

munie de troupes plus nombreuses, contre l'assurance des traités, leur commerce gêné, leur marine affoiblie par des vexations sourdes et des dénis de justice, plus que par des combats ; les provinces voisines remplies de soldats ; des négociations soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires : tout cela leur annonçoit une attaque réfléchie, à laquelle il leur seroit bien difficile de résister ; aussi, n'omettoient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils entretenoient toujours dans le Languedoc, la Guienne, le Poitou et les Cevennes, ils avoient des émissaires dans toutes les cours ; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitoient des secours avec le zele qu'inspire une religion à sauver. Ils échouerent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusoit à leurs instances, la France le

laisseroit jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnoit de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il obtint des vaisseaux espagnols contre les Rochelois. Ceux-ci ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui étoit désolée par la guerre entre l'empereur, les rois de Pologne, de Suede et de Danemarck, guerre qu'on attribue aux menées sourdes du cardinal, qui vouloit ôter aux huguenots la ressource des troupes de ce pays.

Enfin, ils trouverent plus de faveur en Angleterre. Le duc de Buckingham, toujours, ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisoit, n'omettoit rien pour se faire rappeler en France (1). Il offroit d'y venir, comme ami, négocier une paix durable ; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours

(1) Brienne, tome I, p. 274. — Mém. rec., tome VI, p. 254. — Merc., tome XIII, p. 370. — Vialart, p. 205.

les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avoit encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné, qu'on ne pourroit lui refuser l'entrée de la France. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglois. On a vu qu'elle l'aimoit, qu'elle haïssoit le cardinal comme son persécuteur. Si-tôt qu'il est question de lui nuire, toute bienséance est oubliée. Elle reçoit chez elle mylord Montaigu, confident de Buckingham. Elle affecte, en public, de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenoient auprès d'elle. Dans ses conversations, elle se rappelle ce qu'elle a pu savoir, pendant le ministere de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines ; et, après l'avoir bien instruit, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontens. Il parcourt la France, s'annonce chez les

uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion; et lorsqu'il revenoit en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontiere. Le cardinal, qui le faisoit suivre, lui avoit laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à-la-fois. On saisit ses papiers qui étoient tout ce qu'on vouloit, et on le relâcha; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres, furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre.

Les grands, que la mort de Chalais n'avoit pas assez intimidés, apprirent alors à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorenci, duc de Bouteville, et François de Rosinadec, comte de Chapelles (1). Tous deux avoient bravé l'autorité; et malgré les défenses, ne tenant aucun compte du serment que le roi avoit fait à son sacre, de ne point

(1) Merc., tome XIII, p. 399.

pardonner aux duellistes, ils étoient venus se battre dans la place Royale. En vain toute la cour sollicita pour eux; ils furent condamnés et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué non au prince, mais aux lois (1).

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins

(1) Ce châtiment ne ralentit pas, même sous le gouvernement de Richelieu, la fureur des duels, qui fut portée à un excès ridicule. Voyez dans les Mémoires de Bussi-Rabutin, p. 25, année 1638, la relation d'un duel de cinq contre cinq. Il est fondé sur ce qu'on peut appeler *une querelle d'Allemand*. Ceux qui se battent n'en savent pas le sujet. L'un, apprenant qu'il y a querelle, vient offrir ses services à Bussi; et se voyant refusé, parce que Bussi a son nombre de combattans, il va les offrir à son ennemi. Un mousquetaire est rencontré sur le Pont-Neuf : on lui propose de venir faire le cinquieme; il accepte, et remercie très-sincérement de ce qu'on lui procure l'occasion de se couper la gorge avec quelqu'un qu'il ne connoît pas. Les Mémoires de Bussi, ceux d'Artagnan et d'autres, présentent une infinité d'exemples de pareils traits de férocité folle, qu'on érigeoit en actions de bravoure.

redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet, d'armer l'Angleterre contre Louis XIII (1). La Rochelle n'étoit donc encore que menacée, lorsqu'on vit paroître un manifeste qui reprochoit à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même-temps de ses ports une flotte formidable qui se présenta devant l'isle de Ré, la bloqua, débarqua des troupes, et assiégea les forts qui la défendoient. Moins d'habileté dans Toiras (2), commandant de l'isle, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre; et l'isle de Ré, mal

(1) Brienne, tome I, p. 274. — Mém. de Duplessis, p. 8. — Merc., tome XIII. — Vérité défendue, p. 537. — Vie de Toiras.

(2) Richelieu fut jaloux de la gloire qu'acquit Toiras : il tâcha de l'éloigner du roi, qui montroit du goût pour lui, lui donna du commandement hors de la France, où il ne le laissa pas revenir. Cependant, sa jalousie ne le rendit pas injuste; il consentit que Toiras fût fait maréchal de France. Ce général, très-digne d'estime, fut tué au siége d'une petite place d'Italie, étant lieutenant-général du duc de Savoie, allié de la France. Voyez Vie de Toiras. — Passim. — Mém. de Montglat, tome I, p. 22.

pourvue de vivres et de munitions, tomboit entre les mains des Anglois (1); et sa prise rendoit impossible celle de la Rochelle, parce qu'ils en auroient fait une place-d'armes et un dépôt, d'où il seroit parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroi. Dès-lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avoit rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres angloises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissoient l'isle de toutes parts, Richelieu y fit passer une armée entiere, qui

(1) On lit dans les Mémoires de B***, p. 305, que le roi et le cardinal forcerent la jeune reine d'écrire à Buckingham une lettre obligeante, qui l'engagea à ralentir ses attaques. Cette anecdote, dénuée de vraisemblance et de bienséance, paroît digne de l'imagination de Sandras de Courtils.

les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle (1).

Louis, que sa santé toujours chancelante, rappeloit à Paris, fut engagé par de si beaux commencemens, à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu; et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même. Le blocus commencé après la retraite des Anglois, en automne, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra cependant moins que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissans devoient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port, digue fameuse, dont l'exécution fut célébrée alors comme

(1) Louis XIII, apprenant que le secours étoit entré dans l'isle de Ré, se jeta avec empressement au pied d'un crucifix qu'il avoit toujours à la ruelle de son lit, et rendit graces à Dieu de cet heureux événement. Voyez Mém. de Duplessis, p. 8.

un prodige. Malgré cet obstacle, la flotte angloise se présenta encore. Elle n'étoit plus commandée par Buckingham : au moment qu'il alloit monter le vaisseau amiral, se promettant d'effacer avec éclat la honte de sa défaite à l'isle de Ré, il fut assassiné d'un coup de couteau, par un homme qu'il avoit offensé. Comme tout étoit prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglois, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Leur retraite abattit le courage des Rochelois; ils eurent recours à la clémence du roi. Malgré son caractere sévere, il les traita assez favorablement pour l'extrémité à laquelle ils étoient réduits, et le cardinal prit des mesures afin que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommoit, ne pût jamais servir de défense à la rebellion. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre qui partageoit justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à

la bravoure des ennemis, qu'à l'envie des courtisans (1).

Pendant que Richelieu se couvroit de gloire, des succès cuisans, des inquiétudes dévorantes fanoient les lauriers qui ombrageoient sa tête (2). Le nuage s'épaississoit entre la reine mere et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissoient la bonne intelligence qui avoit jusque-là régné entre eux. La désunion commença par une maniere différente de penser sur les affaires d'état. Elle trouvoit mauvais qu'il eût des sentimens autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnoit pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyoit appercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine. A la vérité, le

(1) Les généraux eux-mêmes n'auroient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentoient l'empire que le succès alloit donner au cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disoit : *Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle.* Voyez Saint-Germain, p. 321.

(2) Aubery, hist., tome I, p. 137.

ministre faisoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard; mais quand elle se croyoit près de réussir, des difficultés imprévues venoient traverser ses desseins. Marie, qui avoit gouverné, qui savoit par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, étoit singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague, des Florentines ses parentes.

LIVRE V.

Le duc de Mantoue et de Montferrat, excité par la France, avoit laissé, en mourant, ses états au duc de Nevers, son plus proche héritier (1). L'empereur et

(1) Mém. d'Aubery, tome I, p. 317.

le roi d'Espagne, qui vouloient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissoient, appuyerent les prétentions d'un duc de Guastale, parent très-éloigné, et celles du duc de Savoie, plus reculé encore. Le duc de Nevers, pressé par ses concurrens aidés de puissances si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siége de la Rochelle, on s'en tint à la négociation, pour tâcher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des états contestés : mais après cette conquête, le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de Nevers, ou de l'abandonner. Si la reine mere n'avoit pas nourri une animosité secrette contre ce duc et sa famille, elle n'auroit pas hésité de conseiller sa défense, dans un temps où son fils se voyoit une armée aguerrie, prête à se porter par-tout où on voudroit : mais le cardinal de Bérule, confident de Marie, et qu'on savoit n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée

du roi, qu'on vantoit tant, étoit affoiblie et harrassée; qu'il faudroit commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid et pluvieux ajouteroient encore aux difficultés naturelles; que cette seule entreprise pouvoit détruire en une campagne les principales forces du royaume; qu'il étoit à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât, et ne vint heurter de tout son poids la France rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisoit profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le rameneroit la même année triompher du reste des huguenots dans les Cevennes. Pour réussir dans ces projets, il falloit que le prélat ne pût être croisé ni contrarié. Louis, dans cette intention, lui conféra toute son autorité, en le créant premier ministre. Richelieu alla frayer au roi le chemin de la victoire. Il

partit comblé des distinctions les plus flatteuses, mais déjà intérieurement disgracié de la reine mere.

Elle n'avoit pu s'empêcher de lui marquer, par ses manieres et des propos indirects, qu'elle nourrissoit au fond de son cœur du ressentiment contre lui : de son côté, il faisoit sentir à la princesse qu'il s'appercevoit de son refroidissement; mais respectueusement il en rejetoit la cause sur les insinuations de ses ennemis (1). On s'expliqua; le roi intervint: mais il y eut bientôt une brouillerie plus importante, puisque la reine voulut oter au cardinal la surintendance de sa maison. Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mere, qu'elle lui avoua qu'elle avoit toujours reconnu dans le cardinal des talens propres à l'administration du royaume; mais qu'elle n'en vouloit pas pour le gouvernement de sa maison; témoignage

(1) Mém. rec., tome VI, p. 429 et 591. — Test. polit., tome I, p. 12. — Mémoires de Monsieur, p. 115. — Aubery, hist., tome I, p. 137.

précieux de la part d'une femme mécontente.

Il s'en falloit bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Ses démarches, loin d'être une suite de son affection pour l'état, n'étoient subordonnées qu'à sa passion (1). Quelques troupes de François, envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec, ayant été battues, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussiroit. Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence, pour rompre tout commerce entre Gaston son fils, et Marie de Gonzague. Il arriva de là que les femmes et les jeunes gens s'empresserent de fournir aux amans les occasions de se voir et de se parler : on les abouchoit dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnoit un air fortuit, des visites et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son

(1) Bassompierre, tome III, page 173.

caractere emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie; et voyant que ce moyen ne suffisoit pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse; de sorte qu'au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée, avec une seule qu'on lui laissa, dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni vivres; et le premier coup-d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison.

Pendant que cela se passoit, Louis forçoit le pas de Suze, et son ministre apportoit toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de Savoie (1). Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le duc fut obligé de laisser

(1) Merc., tome XV.

passer les François par ses états ; ils firent lever le siége de Cazal, capitale du Montferrat, et laisserent au duc de Mantoue assez de forces pour défendre son patrimoine. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, Louis, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservoient des retraites. Il y tomba comme un foudre, saccagea, brûla, détruisit, les força de démanteler leurs places, et de se laisser enchaîner par les lois que le cardinal leur dicta. De ce moment, ils ne formerent plus de corps dans l'état; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale; leurs ministres, des gens-de-lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités ; il ne conserva, à leur égard, que des engagemens de bonté ; et les réglemens faits à leur sujet, furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées, comme auparavant, pour ainsi dire d'égal à égal. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau

moment du ministere de Richelieu, parce que la France triomphoit au-dehors et au-dedans; que les ennemis extérieurs publioient eux-mêmes la supériorité des lumieres du cardinal; et que les calvinistes, en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées, ne pouvoient s'empêcher de reconnoître son affabilité, sa facilité à adopter tous les expédiens de douceur, et sa fidélité à exécuter ses promesses.

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premieres froideurs de la reine mere étoient devenues de la haine. Elle avoit eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la princesse Marie n'étoit pas approuvée du roi; elle auroit voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite, et au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrettes et respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'étoit permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de rac-

commoder ce qu'elle avoit gâté. Ainsi on convint que Gaston iroit faire des excuses et des promesses à sa mere, et lui demander la liberté de la princesse : elle l'accorda, mais de mauvaise grace ; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il auroit dû, disoit-elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer, en sa faveur, l'esprit du roi, qu'il tournoit à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui causoit la mortification qu'elle avoit essuyée, et quand il parut à la cour, elle le reçut très-mal. Cette fois les négociations n'y firent rien ; et l'aigreur en vint au point, que le prélat commanda à la marquise de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa niece, et à tous les parens et amis qu'il avoit placés dans la maison de la reine, de se tenir prêts à en sortir, parce qu'il en alloit quitter la surintendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie : partie par insinuation, partie par autorité, il modéra la colere de sa mere, qui

crut accorder beaucoup, que de souffrir que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle.

Le duc de Savoie ne fut pas fidele au traité de Suze ; il ouvrit de nouveau ses états aux renforts Espagnols (1). Le duc de Mantoue se trouva pressé dans sa capitale, et il fallut recommencer une guerre qu'on croyoit finie. Ce qui enhardissoit Charles-Emmanuel, c'est qu'il savoit la mésintelligence de la cour de France. Marie de Médicis ne cessoit de dire qu'il étoit honteux de risquer de mettre l'Europe en feu pour un petit prince d'Italie. D'ailleurs, la conduite de Monsieur étoit très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzague. En jeune homme trop maître de ses volontés, qui ne connoît ni frein de bienséance, ni bornes à la dépense, il donna dans les parties de plaisirs de toute espece, et même de débauche

(1) Mém. d'Orléans, p. 101. — Mém. rec., t. VII, p. 4.

crapuleuse (1); et quand le roi revint, soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte des reproches, Gaston évita la présence de son frere, et se mit à errer, sans trop savoir où il iroit. Son incertitude le mena sur la frontiere de Lorraine. Le duc l'invita à sa cour; il y alla, et y trouva de jeunes princesses, belles et enjouées, auprès desquelles il déploya librement tous les agrémens de la galanterie françoise. Les jeunes gens qui accompagnoient Monsieur, imiterent son exemple. Puy-Laurens, son favori, y fit la conquête de la princesse mariée au comte de Phalsbourg : elle étoit sœur aînée de la princesse Marguerite, qui gagna le cœur du prince. On vivoit sans gêne dans cette cour; et ce ne fut qu'à

(1) On voit dans les Mémoires de Rochefort, que Gaston fréquentoit les tavernes, insultoit les bourgeois le soir dans les rues, voloit les manteaux sur le Pont-Neuf, etc. De ces récits, sans doute les uns sont faux en tout, les autres exagérés : mais la mémoire s'en est perpétuée jusqu'à nous; et c'est un avertissement aux princes, de ne rien se permettre qui puisse fonder des imputations si avilissantes.

regret que le duc d'Orléans céda aux ordres du roi, qui le rappeloit, et aux remontrances du duc, que le monarque menaçoit, si son frere ne revenoit pas. On envoya, pour opérer ce retour, des négociateurs qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes, et d'une augmentation d'apanage. Ils accorderent aussi à ses confidens des gratifications, des dignités, des pensions; mais on mit aux graces du roi cette condition expresse, qu'ils ne donneroient à leur maître que de bons conseils, et qu'ils répondroient de ses démarches. Il ne fut pas question, dans ce traité, de la princesse Marie de Gonzague; elle étoit déjà oubliée. On dit que Gaston en fit le sacrifice à sa mere, dont il regagna ainsi les bonnes graces. Pendant le cours de cette amourette, le duc de Nevers écrivoit de Mantoue à sa fille et à son résident, de se conformer en tout aux volontés de la reine mere, mais il n'auroit, sans doute, pas été fâché que quelque heureux événement lui eût procuré, même contre le

gré de Marie, l'alliance du fils de France, qu'il auroit regardée comme le gage d'un secours assuré : à ce défaut, il trouva une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu.

Ce ministre jugea qu'au moment où la France commençoit à se relever du discrédit dans lequel elle étoit tombée en Europe, il lui seroit très-préjudiciable de se laisser manquer par le duc de Savoie (1). Il détermina donc le roi à pousser cette guerre avec vigueur ; et afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteur des recrues, ou défaut d'approvisionnement ou de finances, il fut résolu que le monarque commanderoit en personne, et que le ministre l'accompagneroit, afin de pourvoir à ce que rien ne manquât. On désiroit que la reine mere restât à Paris en qualité de régente, comme elle avoit fait pendant la premiere expédition ; mais elle refusa, pour faire voir qu'elle n'approuvoit pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils,

(1) Motteville, tome I.

dont la santé, disoit-elle, pouvoit être considérablement altérée par les fatigues de la guerre, et la chaleur du climat où elle se feroit. A ces inquiétudes, dignes d'une mere, se joignoit le dessein de contrarier le cardinal : il conseilloit au roi d'aller à la guerre, afin, disoit la reine mere, de le posséder seul et tout entier; et Marie s'obstinoit à l'accompagner, afin que le ministre n'eût pas cet avantage. La jeune reine avoit une raison aussi bonne de s'attacher aux pas de son mari : c'est que depuis quelque temps, le froid, l'indifférent Louis montroit un goût vif pour la compagnie de mademoiselle de Haute-Fort (1). Cet empressement, qui avoit tous les dehors d'une inclination de cœur, alarmoit Anne d'Autriche; elle craignoit, si elle per-

(1) Elle étoit petite-fille de madame de la Flotte, gouvernante des filles de la reine mere. L'inclination du roi se fortifia pendant le voyage de Lyon; et elle devint si publique, que la jeune reine s'en désespéroit, et menaça la favorite de lui faire couper le nez. Les attentions et les déférences de mademoiselle de Haute-Fort calmerent la reine, et elles devinrent bonnes amies. Voyez Mémoires de Montglat, tome I, p. 63.

doit le roi de vue, qu'il ne lui échappât. Sans blâmer l'envie qu'elle faisoit paroître de ne point quitter son époux, madame du Fargis, sa dame d'atour, lui conseilla de ne pas le fatiguer par des démonstrations de jalousie. *S'il est capable d'aimer,* lui dit-elle, *c'est à vous seule qu'il est capable de le marquer;* distinction qui explique assez bien la galanterie de Louis XIII.

Il auroit peut-être été dangereux, pendant que le roi sortoit du royaume, de laisser au centre les deux reines mécontentes; c'est pourquoi Louis ne fit pas grande difficulté de leur permettre de l'accompagner jusqu'à la frontiere. Quant à Monsieur, comme on étoit sûr de lui, par les engagemens pris avec ses confidens, payés pour lui donner des conseils concertés, on le laissa maître de ses démarches. La France n'avoit à craindre que du côté de la Flandre, où les Espagnols, pressés en Italie, pouvoient faire une diversion puissante. On leur opposa le maréchal de Marillac, qui fut chargé de fortifier les places de

Picardie et de Champagne, et de couvrir, avec une armée d'observation, ces pays qui avoisinent le centre du royaume. Ces précautions prises, le cardinal partit, le 29 décembre, revêtu de l'autorité la plus étendue que ministre eût jamais eue, accompagné du cardinal de la Valette et de trois maréchaux de France à ses ordres.

Le roi ne se mit en marche que trois mois après. Ce délai pensa être funeste au cardinal : la rapidité de ses opérations militaires, sa fermeté à ne se point laisser retarder par les offres trompeuses du duc de Savoie, effrayerent ce prince (1). Emmanuel connoissoit la tendresse que Marie de Médicis avoit pour Christine, sa fille, belle-fille du duc. Il fit écrire par cette princesse à sa mere, des lettres remplies de plaintes ameres contre le ministre : elle disoit qu'il rejetoit les propositions les plus raisonnables, et qu'on pouvoit juger que son intention

(1) Journ. de Rich., tome I, p. 80. — Lum. pour l'hist. de France, p. 840.

étoit de réduire son beau-pere au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le roi, au hasard de perdre ses états. La répugnance que Marie avoit pour cette guerre, et ses autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du cardinal, et associa à sa haine tous ceux que différens intérêts réunissoient contre le prélat.

Les principaux furent les deux freres Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde-des-sceaux et surintendant des finances (1). Ils avoient tous deux été élevés aux emplois par le cardinal, à la recommandation de la reine mere. Malheureusement pour eux, ils préférerent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laisserent aller à la tentation de le supplanter. Le garde-des-sceaux étoit grand travailleur, et hardi à imaginer; son frere ne voyoit que par lui, et étoit toujours prêt à exécuter ce que l'autre projetoit. Aidée de ces deux

(1) Vialart, p. 238 et 437. — Mém. rec., tome VII, p. 7.

hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal : elle prit pour troupes auxiliaires tous les hommes et les femmes de la cour qui voulurent s'engager à elle; des médecins, des officiers domestiques, qu'elle chargea de la dangereuse commission de souffler sans cesse aux oreilles du roi des plaintes de son ministre. Le cardinal de Gondi lui remontra que peut-être se feroit-elle tort par une attaque si directe; que si elle avoit à se plaindre de son ancien protégé, on trouveroit des moyens plus doux pour la satisfaire et les réconcilier. Marie répondit : *Ces expédiens seroient bons avec tout autre; mais avec un caractere comme celui du cardinal, ingrat, malin, ombrageux, vindicatif et ambitieux outre mesure, il n'y a pas de tempéramment à prendre. Je viendrai enfin à bout*, dit-elle, *de détromper le roi, parce que je suis sûre de sa tendresse, qui tôt ou tard prévaudra.* Il auroit en effet été bien difficile que ce prince échappât à la séduction, sur-tout le cardinal n'étant pas à portée

de se défendre, si ses ennemis, pour le perdre plus sûrement, n'eussent entrepris de lui ôter ce qui étoit auprès de Louis son plus ferme appui ; savoir, la réussite dans ses entreprises.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître, que pendant qu'il ne travailloit que pour l'honneur de la France, ses ennemis employoient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au royaume qu'à lui-même. Cette indifférence indique la cause de ses succès et de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac et leur cabale eurent dessein de faire échouer le ministre dans la guerre d'Italie, qui étoit son ouvrage, pour lui enlever la confiance du roi ; et que s'ils avoient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auroient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats et l'honneur de la nation. En effet, on ne peut guere attribuer qu'à ce projet criminel, l'état où se trouva réduite l'armée que commandoit le ministre, privée d'argent que le garde-des-sceaux s'étoit

engagé à fournir, privée de recrues qui devoient partir de l'armée de Marillac ; de sorte que si le roi n'eût volé à son secours, l'Italie devenoit le tombeau des François et de la fortune du cardinal.

Ce prince s'arracha aux plaisirs de la capitale, qu'on tâchoit de lui rendre agréable : il surmonta la crainte qu'on s'efforçoit de lui inspirer des fatigues et des périls de cette guerre (1). Il partit en mars. Son arrivée sur la frontiere ne remédia pas tout-d'un-coup au mal. Le premier ministre fut obligé de demander, comme en suppliant, au surintendant, les fonds que celui-ci vouloit appliquer à un autre objet ; et pour avoir les troupes de Marillac, qui devoient renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le maréchal lui-même, et lui offrir de partager l'honneur de la victoire (2). Avec ces secours, le

(1) Mém. d'Aubery, tome I, p. 783. — Mém. d'Orléans, tome I, p. 106. — Journ. de Rich., p. 80. — Vialart, p. 454. — Brienne, tome II, p. 9. — Merc., tome XVI. — Mém. rec., tome VII, p. 282.

(2) Un témoin oculaire, dont l'ouvrage cependant tient autant du roman que de l'histoire, rapporte que le cardinal marchoit au milieu de l'armée en bataille ;

roi eut bientôt conquis la Savoie; et les autres états du duc alloient devenir la proie du vainqueur, lorsqu'une maladie aiguë le surprit à Lyon, où il étoit revenu pour quelques jours, se délasser de ses travaux. Le danger fut extrême, et donna lieu à bien des craintes et des espérances. Couché sur son lit de douleur, le monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes, des fatigues d'esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourans. Chacun vouloit fixer son attention et l'intéresser à tout, lui à qui tout alloit échapper. Le cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, qui alloit devenir toute-puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le duc de Montmorenci : *Promettez-moi*, lui dit-il, *et donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la premiere demande de monsieur le cardinal, vous prendrez une bonne*

que les officiers étoient à pied autour de son carrosse; que quelquefois il montoit à cheval, armé d'une cuirasse, vêtu d'un habit galonné, et que des pages portoient devant lui son casque et ses gantelets. Voyez Pontis, tome II, p. 2 et 4.

escorte, et le conduirez vous-même à Brouage. Montmorenci donna sa parole. Le prélat, du consentement du roi, entretenoit dans cette ville une forte garnison : il comptoit s'y dérober au premier coup de la vengeance, et se retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyoit pas lieu de vivre sûrement dans son diocese, ou même de rentrer dans les affaires dont il avoit seul la clef.

La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle exposa de nouveau ce prince aux persécutions de toute la cour, liguée contre le prélat (1). Qu'on se représente une mere, une épouse, joignant des plaintes accompagnées de larmes et de sollicitations pressantes, aux attentions tendres dont un malade sent si bien tout le prix; et on ne sera pas surpris que le roi ait promis de congédier le cardinal. Moins étonné sera-t-on encore, que, réfléchissant sur la multitude et l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvoit engagé, il ait résolu en lui-même

(1) Dupleix, p. 591. — Brienne, tome II, p. 21.

de tout tenter pour conserver son ministre. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devoit à sa mere avec ses besoins, et il se flatta qu'elle n'exigeroit pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan étoit bien conçu; mais il falloit beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution; et malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel : il eut la foiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits, et de nommer les personnes. Il arriva de là que Richelieu conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et qu'eux, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillerent sans relâche.

Si la réconciliation avoit pu se faire, elle se seroit conclue pendant le voyage de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa tout l'art et toute l'adresse qui l'avoit autrefois fait estimer et aimer de Marie. Il se mit sur la Saône dans le même bateau avec

elle : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvoit la guérir de ses préventions, et l'engager à lui rendre ses bonnes graces. La reine parut se rendre à ses desirs; elle lui fit bon visage : les confidens et confidentes de Marie, les personnes attachées au cardinal, se traiterent en amis. Le voyage fut très-gai : mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer Richelieu; et non-seulement Richelieu, mais la dame de Combalet, sa niece bien-aimée, et tous ses serviteurs, parens et protégés, qu'elle vouloit qu'on fit disparoître de sa présence. Le roi, embarrassé, essaye encore de fléchir sa mere; il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la niece, d'agréer les prieres et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa niece, et il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grace.

Le 11 novembre, fête de Saint-Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire, et qu'on a nommé la *Journée des dupes*, est fixée pour cette explication, qui devoit tout raccommoder, et qui brouilla tout (1). Madame de Combalet est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeuroit au Luxembourg : elle se jette à ses pieds, et lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement, et bientôt lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fougue de son caractere, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, avec tant de pétulance que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mere, la conjure de se modérer; et croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avoit vu sortir sa niece toute en

(1) Mém. rec., tome VII, p. 285. — Bassompierre, tome III, p. 325. — Lum. pour l'hist. de Fr., p. 605. — Brienne, tome II, p. 30. — Mém. d'Orléans, p. 107. — Journ. de Rich., prem. part., p. 13.

larmes, entre en tremblant. Cette scene commence et finit comme l'autre. La reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglotte, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. *Vous ignorez ses projets*, dit-elle à son fils, *il n'attend que le moment où le comte de Soissons aura épousé sa niece, pour lui mettre votre couronne sur la tête. Mais, madame*, lui disoit le roi attendri et ému, *madame, que dites-vous là? A quel excès vous transporte votre colere? C'est un homme de bien et d'honneur; il m'a toujours servi fidelement; je suis très-satisfait de lui; vous me désobligez, vous me mettez à la gêne; j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites.* Peu touchée de l'état violent où elle mettoit son fils, dont peu de chose altéroit la santé, elle persevere dans son emportement: il est obligé de faire sortir le cardinal; il sort lui-même, profondément blessé de la

double offense de sa mere, qui lui manquoit si ouvertement de parole et d'égards.

Si-tôt qu'il a quitté le cabinet de la reine, ses femmes entrent; ses confidens, ses officiers, ses domestiques s'empressent; tout la monde est bien venu. Elle leur raconte, d'un air de triomphe, ce quelle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il étoit consterné; que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas: tous ceux qui l'entendent, applaudissent à sa fermeté. Les courtisans, voyant que le roi s'est retiré sans rien dire; que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal; qu'il brûle ses papiers, fait embaler ses meubles, et se dispose à un prompt départ; les courtisans, cette nation mobile, qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la reine, et remplissent ses appartemens. Elle se montre, parle, écoute, caresse, remercie, et respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paroissoit, n'étoit pas sans espérance. Saint-Simon trouva moyen de lui faire dire d'avoir bon courage : Saint-Simon, favori du roi, qui avoit tout vu, tout entendu, et qui rendit, en cette occasion, le plus grand service au ministre; c'est à lui que nous devons la connoissance des perplexités de Louis XIII. *Eh bien*, lui dit le roi en quittant sa mere, *que dites-vous de cela? En vérité*, répondit le favori, *je crois être dans un autre monde : mais enfin, Sire, vous êtes le maître. Oui, je le suis*, répliqua le roi, *et je le ferai sentir.* Mais il lui en coûtoit pour exécuter cette résolution : il lui échappoit des paroles entrecoupées, qui faisoient voir qu'il n'avoit pas grande idée de sa mere en fait de gouvernement, ni des personnes qu'elle vouloit lui faire substituer à son ministre; *gens sans talens*, disoit-il, *plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume.* Cependant il hésitoit à heurter de front l'obstination de sa mere. L'in-

certitude dont son esprit étoit agité, se peignoit dans ses mouvemens; il se promenoit à grands pas, se jetoit sur son lit, se relevoit précipitamment, buvoit, cherchoit à la fenêtre la fraîcheur de l'air, ouvroit ses habits comme un homme qu'un feu intérieur auroit dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumiere qui le décida. *Je suis persuadé*, dit-il au roi, *que pour l'intérêt de son service, votre majesté protégera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministere qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine mere, votre majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté, et tout ira bien ensuite.* Cet expédient plut à Louis : afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris.

Entre les courtisans, qui étoient en très-petit nombre dans l'anti-chambre, se trouvoit le cardinal de la Valette, qui avoit empêché Richelieu de fuir en sortant du cabinet de la reine, et d'aban-

donner le champ de bataille à ses ennemis. Il venoit voir ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer, afin d'avertir son ami. Le roi le fait appeler : *Vous avez sans doute été bien surpris*, lui dit-il? *Plus qu'on ne peut imaginer*, répond la Valette. *Monsieur le cardinal*, reprend le monarque, *a un bon maître : allez lui faire mes complimens, et dites-lui que sans délai il se rende à Versailles.*

Après les premiers remercîmens, Richelieu pria le roi de lui permettre de quitter le ministere : le prince refusa ; le prélat insista. On prétend qu'il ne faisoit pas cette demande de bonne foi ; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire retraite, que de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Il paroît que le roi le tranquillisa à cet égard. Ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, garde-des-sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut, plein de l'idée qu'il alloit désormais tenir

le timon des affaires. Son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé, et enfermé dans une prison; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à Laubespine, marquis de Châteauneuf. Son frere le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendoit à chaque instant un courier qui devoit lui annoncer la disgrace du cardinal, et la promotion de son frere au ministere. Le courier arriva, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collegue, et de l'envoyer, sous bonne garde, dans une citadelle de France; ce qui fut exécuté. En même-temps que ces changemens se faisoient, Brienne, secrétaire d'état, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine mere de la part du roi. On ne toucha point à sa maison : mais on ne garda pas les mêmes ménagemens pour la jeune reine, qui s'étoit jointe à sa belle-mere contre le cardinal; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimoit, et qui s'étoient entremêlées de cette union (1).

(1) Ces deux reines, parlant un jour ensemble de

L'ambassadeur d'Espagne, qui l'avoit conseillée, fut prié de ne point paroître si souvent à la cour, sur-tout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin, il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au président le Coigneux, il promit un chapeau de cardinal, une duché-pairie à Puy-Laurens, des gratifications et des dignités à ses autres confidens; mais toujours à condition qu'ils entretiendroient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondroient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tiroit ou lâchoit à volonté, il se seroit procuré quelque tranquillité, si

leur commune disgrace, tiroient des motifs de consolation des pseaumes, dont elles citoient des passages latins. *Nogent oyant tant de versets, dit à la reine mere, en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : Madame, que vous êtes docte! Pour moi, je ne sais qu'un verset: Nolite confidere in principibus.* Voy. Journ. de Rich., prem. part., p. 41.

la fougue des intrigans pouvoit être domptée.

La reine mere, après un pareil éclat, auroit dû sentir que tout ascendant sur l'esprit de son fils étoit perdu, et qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre, que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle seroit restée à la cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mere du roi, ou se seroit retirée dans quelque province, où on ne lui auroit certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvoit désirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement : mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentoit ; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité, sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserveroit du naufrage. Il seroit inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter. On présume assez ce que peuvent une femme opiniâtre, qui, malgré les déboires de toute espece, ne perd jamais

l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir de bornes à sa puissance. Marie prétendoit gouverner sa maison à sa volonté, donner ou retirer sa confiance, admettre à son service telle personne, ou l'en éloigner, sans qu'on eût droit d'y regarder. Le cardinal, au contraire, liant son intérêt à celui de l'état, persuadoit au roi qu'il importoit au succès des affaires, que de la conduite de sa mere dans son domestique même, et de celle de ses serviteurs, on ne pût pas induire qu'il fût possible à quelqu'un de se rendre, sans risque, indépendant du ministre. En conséquence de ce principe, il retint fierement la surintendance de la maison de la reine, et y soutint ses créatures. La princesse, pour ne pas paroître plier entierement sous son autorité, le contraria en tout, principalement dans le conseil, où elle affectoit de combattre toujours son opinion, et souvent en termes peu mesurés. Ses partisans, dans les conversations, décrioient sans cesse le ministere, triomphoient du

moindre désavantage, et sembloient épier les moyens de faire échouer les projets. Tout cela ne pouvoit s'exécuter sans qu'on violât le secret, sans qu'il y eût des connivences suspectes, que le prélat avoit grand soin de faire remarquer au roi. Ces observations confirmoient Louis dans la persuasion que sa mere étoit capable de sacrifier, non-seulement le bonheur du royaume, mais son fils même, au desir effréné de se venger. Il s'en attachoit davantage à un ministre dont il estimoit les lumieres.

Le duc d'Orléans fit alors une action qui n'auroit été que ridicule de la part d'un particulier, et qui étoit de conséquence de la part d'un prince (1). Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contr'elle augmenterent. On doit se rappeler qu'elle s'étoit brouillée avec Gaston, au sujet de la princesse de Gonzague. La mere et le fils se raccommoderent et se rebrouillerent encore, parce que Marie trouva mauvais, qu'après la

(1) Mém. d'Orléans, p. 113.

scene du Luxembourg, son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti : elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston dont elle avoit besoin. Malheureusement il y eut alors quelque lenteur dans l'exécution des promesses faites auparavant, par le ministre, à Puy-Laurens et à le Coigneux ; et il devint par-là plus aisé aux émissaires de la reine mere, de persuader au prince un éclat contre Richelieu. En conséquence, le 30 janvier, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et, le regardant d'un air fier et menaçant, il lui dit qu'il cesse d'être son ami, à cause des mauvais traitemens qu'il fait à sa mere. Après ce peu de mots, sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carrosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans. Le roi, très-fâché de cette évasion, va trouver sa mere, et lui laisse entrevoir qu'il la soupçonne : elle fait l'étonnée, et nie d'y avoir aucune part ; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avoit rendu au duc d'Orléans les bijoux de feue sa femme,

qu'elle s'étoit chargée de garder, et on ne douta plus de la connivence. Cette équipée, ainsi l'appeloit Louis XIII, ne s'étoit point faite sans motifs et sans mesures ; car il ne faut pas croire que les confidens de Monsieur, d'après lesquels il pensoit et agissoit, n'eussent dessein que de venger sa mere (1). Comme la conscience leur reprochoit bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avoient faite de ne plus cabaler, ils craignoient la prison, et la faisoient craindre à leur maître. Ils lui persuaderent que le roi, étant d'une santé très-foible depuis sa maladie de Lyon, ne pouvoit vivre long-temps ; qu'il n'étoit question que de demeurer quelques mois à Orléans, et que, si on étoit obligé d'en sortir, le pis aller seroit d'aller attendre hors du royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisoit lever des troupes en Quercy et en Limosin, où Puy-Laurens avoit des habitudes. Il rassembloit autour de lui les jeunes seigneurs

(1) Mém. d'Orléans, p. 120.

curieux de nouveautés, dont les principaux étoient le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, et le duc de Roannès. Enfin, il n'étoit parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du président le Coigneux, qui avoit fait des fonds considérables, sous le nom de trois financiers très-accrédités (1).

Louis entama une négociation avec son frere : on lui fit les offres les plus flatteuses, pour l'engager à revenir à la cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, et proposa de lui donner la princesse Marie ; mais Monsieur répondit opiniâtrement qu'il vouloit rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'étoit pas difficile, si le monarque n'eût cru devoir commencer par s'assurer de sa mere, dont la réconciliation avec le cardinal pouvoit terminer tous les différends pour le présent et l'avenir ; mais il auroit fallu

(1) Habert, Montmort et Choisi de Caen. Voyez Mém. d'Orléans, p. 137.

qu'elle eût été sincere. Or, Richelieu ne comptoit pas beaucoup sur cette sincérité (1). Il voulut mettre pour base du traité, que la reine abandonneroit à la justice du roi ses mauvais conseillers. C'étoit une condition bien dure, si on prétendoit la forcer de leur laisser subir une peine afflictive; mais ce n'étoit pas trop exiger, si on entendoit par-là qu'elle les éloigneroit de sa personne. Le refus qu'elle en fit, persuada à son fils qu'elle vouloit toujours se réserver des moyens pour troubler son royaume; et il songea sérieusement à prendre des mesures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

Il fut tenu, à ce sujet, un grand conseil (2). Le cardinal, comme trop intéressé, ne vouloit pas y parler; mais,

(1) L'ambassadeur d'Espagne, parlant un jour de la reine mere au cardinal, lui dit : *Il ne faut pas espérer de changement. Quand une femme est affermie dans sa colere et passion, il n'y a ni art, ni autorité, ni raison qui l'en peuvent tirer; mais les seuls miracles le peuvent.* Voyez Mém. de Rich., prem. part., p. 78.

(2) Mém. rec., tome VII, p. 302.

vaincu par le desir du roi et par les prieres des autres conseillers d'état, il prit la parole. On remarque dans son discours une adresse singuliere à présenter les objets comme il veut qu'ils soient vus. C'est une justification anticipée de la conduite qu'il a tenue à l'égard de la reine mere. Il s'applique sur-tout à persuader au roi qu'il ne se recherche pas lui-même dans les conseils qu'il lui donne ; qu'il parle au contraire contre son inclination, et qu'il sacrifie sa reconnoissance des anciennes bontés de la reine, au salut de l'état. Voici comme il traite ces matieres délicates.

Richelieu peint d'abord l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliés des succès de Louis, jaloux de sa gloire, et cherchant dans les cabales de la cour, les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux reines et du duc d'Orléans, comme une conjuration toujours subsistante, que les parlemens, les calvinistes, les puissances étrangeres trouvent, au moindre mécontentement,

prête à les seconder. *Vous avez vu, sire, il y a quelques années, une simple intrigue de femmes liées avec de jeunes Anglois, vous causer les plus vives alarmes, et vous forcer de faire couler du sang. A présent, que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à sa tête les premieres personnes de l'état, qui se vante que l'Espagne et l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le maréchal de Marillac, d'exciter le gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la place contre vos troupes; qui enfin a enhardi le président le Coigneux, chancelier de Monsieur, à casser, par un arrêt de son conseil, un arrêt du vôtre? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité.*

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine mere; qu'elle a juré de le perdre; qu'elle l'a déclaré à Bullion et

à mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. *Or*, ajoute-t-il, *tant que le duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle; et pendant que votre majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et au besoin de l'état? Chaque jour il paroîtra de nouveaux mécontens; ceux qui vous resteront attachés, deviendront importuns, à force de prétentions et de demandes : il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels; et il pourroit se rencontrer telle circonstance, dans laquelle il seroit impossible d'arrêter le mal qu'on auroit laissé croître.*

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté. *Dans une maladie*, dit-il, *ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fideles serviteurs puissent vous secourir, sans qu'ils*

puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté, parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les malintentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fideles ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. De cet exposé, le prélat conclut que ces maux menaçans ne peuvent être prévenus que par des remedes extrêmes. *Car les remedes foibles appliqués aux grands maux, ne font que les augmenter. Les remedes forts tuent ou guérissent; et dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entierement.*

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvéniens qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq: le premier, de faire une paix solide avec la maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à

redouter les cabales domestiques; mais en proposant ce moyen, Richelieu le détruit. *Tant que les étrangers*, dit-il, *croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la cour, ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuses; conditions qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres. Le second moyen*, dit le cardinal, *seroit de gagner les conseillers de Monsieur. Malheureusement*, ajoute-t-il, *une triste espérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés: ils portent si impatiemment le joug du roi, qu'ils ne seront jamais contens.* Le ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, dont les suites avoient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes et au bien du royaume. *Nous avons*, continue-t-il, *un troisieme moyen, ce seroit d'appaiser la reine mère; moyen le plus désirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindicatives de leur nature, la reine*

est d'un pays et d'une maison où on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ils empêchée de se porter contre moi aux dernieres extrémités? Qu'ont produit vos prieres, sire, et vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de votre majesté demandoit les plus grands égards, et lorsque la reine devoit voir elle-même que ses contradictions ne pouvoient qu'augmenter vos douleurs et le danger? Après cette épreuve, après les paroles données devant son confesseur, devant le nonce du pape, paroles violées aussi-tôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentimens plus doux? Jamais elle ne sera contente qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait; et n'est-il pas à craindre que la passion de vengeance ne la porte à des actions dont elle gémiroit ensuite inutilement.

Peut-être, ajoute le cardinal, *le quatrieme moyen, qui est de m'éloigner des affaires, seroit-il avantageux: en ce cas, il*

faut l'employer sans hésiter, et je le désire passionément; peut-être aussi seroit-il inutile. Ici Richelieu donne, contre cet expédient, ces raisons plausibles : qu'il n'est pas sûr que son éloignement appaise les esprits irrités; que d'ailleurs cette condescendance, qui sera traitée de foiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du gouvernement. *Néanmoins*, ajoute-t-il, *si ce remede est bon, il faut l'employer sur-le-champ, et ne pas regarder à quelques inconvéniens. Si, au contraire, les dangers sont plus grands que les avantages, il faut donc en venir au cinquieme moyen.*

Ce cinquieme moyen étoit l'éloignement de la reine mere. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à un divorce perpétuel avec sa mere, est remarquable. Il répete ce qu'il avoit déjà affirmé, que la seule passion de Marie contre lui, entretient la division à la cour; qu'il n'y a d'autre parti à prendre, que de la prier de s'en éloigner pour un temps, et de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent

de mauvais conseils; que d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables; mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la reine, il faut prendre si bien ses mesures qu'on ne manque pas de réussir. *Car, commencer sans finir, ce seroit se perdre irrévocablement.* Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, étoit que si la persuasion ne suffisoit pas, il faudroit employer la force : aussi le cardinal, qui sentoit la dureté de ce conseil, emploie-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

Je sais, dit-il, *que je vais être diffamé par ce violent caustique; que tous les maux dont j'ai voulu par-là garantir l'état, vont retomber sur moi : mais c'est un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'embarrasser, qu'un chirurgien qui coupe un bras, ne s'alarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérois que moi, jamais je ne donnerois un pareil conseil, parce qu'on peut croire que je*

ne le donne que par vengeance. On va dire que c'est la créature qui attaque le créateur, et que je paye les bontés de la reine de la plus noire ingratitude. Les satires, les pasquinades vont voler de toutes parts; et si je suivois mon inclination, j'aimerois mieux tomber sans reproche, que de m'affermir par ce moyen: mais comme je dois préférer la sûreté de votre personne, celle de votre couronne, à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, sire, et devant votre conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme qui sait se sacrifier noblement, *je supplie votre majesté de me permettre de quitter le ministere, où je ne serai plus nécessaire, parce que ce coup imprévu dissipera la cabale, et les ministres que vous garderez, suffiront. L'esprit de la reine mere guérira d'autant plus tôt, qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de mal faire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la portent à la vengeance.*

Eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus sur nos divisions, se disposeront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de temps vous verrez, sire, votre royaume florissant, vos sujets soumis, et vous acquerrez l'estime des peuples, qui est toujours mesurée sur des succès.

Montrer au roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du ministre, c'étoit les montrer bien plus certains encore, si le ministre continuoit à tenir le timon du gouvernement: aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Les personnes appelées à ce conseil, furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne falloit pas lui laisser quitter le ministere; et la disgrace de la reine fut décidée.

Elle étoit à Compiegne où elle avoit voulu suivre le roi; et on n'en avoit pas été fâché, parce qu'en cas de résolution vigoureuse, il étoit plus aisé de l'exécuter

dans cette ville qu'à Paris (1). Le 23 février, au point du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avoient été donnés la veille, et en moins d'une heure, le roi, la reine, les seigneurs, les ministres, tout fut parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, cinquante gens-d'armes et cinquante chevaux-légers, qui resterent pour garder la reine mere, sous prétexte de lui faire honneur. Le maréchal d'Estrées les commandoit : il eut ordre de faire partir la princesse de Conti pour son château d'Eu, sans lui permettre de parler à la reine; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes avoient été changées. Vautier, son médecin, étoit prisonnier; elle ignoroit le sort de ses autres confidens. Quand elle voulut s'en informer au maréchal, qu'elle fit appeler auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeoit d'elle, il

(1) Merc., tome XVII. — Aubery, Mém., tome I, page 313. — Vialart, p. 489. — Brienne, tome II, p. 50. — Journ. de Rich., prem. part., p. 147. — Bassompierre, tome III, p. 334.

répondit très-respectueusement que le roi lui feroit savoir incessamment sa volonté.

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain arriva le sieur Brienne de-la-Ville-aux-Clercs, conseiller d'état, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractere; la reine, les plaintes, les hauteurs, les prieres, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionnées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire, qu'elle ne commençât par se confiner dans quelqu'endroit dont on conviendroit. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premieres propositions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le gouvernement de la province où elle demeureroit, de l'argent, des pensions, avec toute l'au-

torité qu'elle pouvoit désirer; mais c'étoit toujours quitter la cour et les affaires; sacrifice auquel elle ne pouvoit se résoudre.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empiroit. Entre les seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté; mais on ôta à la dame du Fargis et aux autres affidées de la reine mere, les charges qu'elles avoient tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées: trop heureuses celles qui purent se choisir un asyle dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac, prisonniers. Le pere Chanteloube (1), confident de la reine mere, fut exilé; et à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevoit tantôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisoit, sous

(1) Avant que d'être P. de l'Oratoire, il avoit porté les armes, s'étoit attaché à la reine mere pendant la guerre d'Angers, étant lui-même alors gouverneur de Chinon. Richelieu le connut dans ce temps.

prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

Au milieu de ces afflictions, la reine avoit quelquefois des lueurs d'espérance. Elle savoit qu'à la vérité tout plioit sous Richelieu ; mais elle savoit aussi qu'il n'étoit pas aimé : les parens, les amis des fugitifs, ne fût-ce que par pitié, épousoient leur ressentiment ; de sorte qu'en éloignant un ennemi, le cardinal s'en faisoit une multitude d'autres. Gaston étoit toujours à Orléans (1). Il avoit d'abord dit qu'il ne vouloit qu'y vivre tranquille, éloigné de la cour, où la puissance du ministre lui faisoit ombrage ; mais aux cris de sa mere, qui, du fond de sa prison, disoit-elle, réclamoit son secours, il sembla se réveiller de son assoupissement. Il écrivit des lettres suppliantes à son frere, et menaçantes au ministre. Il déclara vouloir venger l'insulte qu'on faisoit à sa mere. A ce signal, les mécontens éloignés lui

(1) Mém. d'Orléans, p. 143. — Mém. rec., t. VII, p. 315.

crivirent ; les voisins s'assemblerent
utour de lui. Il redoubla d'activité à
aire des provisions d'armes et d'argent,
t à envoyer des commissions pour lever
es troupes. Tout fut tenté de la part du
oi pour l'appaiser. Aux offres déjà faites
le lui procurer un mariage avantageux
t à son goût, on joignit des promesses
le pensions, d'argent comptant, d'aug-
nentation d'apanage, de charges et de
lignités pour ses favoris. Ces propositions
enterent les courtisans de Gaston ; ils dé-
ibéroient, et pendant ce temps ils se
alentissoient sur les précautions. Louis,
u contraire, à chaque offre, faisoit un nou-
reau pas vers Orléans, avec une escorte qui
ouvoit passer pour une armée. Enfin les
eux s'ouvrirent ; le duc d'Orléans s'ap-
erçut qu'on alloit l'investir ; il fut effrayé,
out son monde prit l'épouvante ; et il
e sauva avec eux, le 13 mars, à travers
a Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le roi
e suivit pas à pas ; et, quand il l'eut
oussé hors des frontieres, il fit déclarer
riminels de lese-majesté, tous ceux qui

lui avoient donné aide ou secours (1).

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mere en fit, du côté de la Flandre, une aussi peu réfléchie (2). Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyoit capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentoit des requêtes au parlement, comme prisonniere, et sollicitant les fideles sujets de son fils à s'armer pour la mere, contre un ministre

(1) Le comte de Moret, frere du roi, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde et de Roannès; les présidens le Coigneux et Payen, le sieur Puy-Laurens, le P. Chanteloube et Monsigor, secrétaire de Monsieur. Il y eut, à ce sujet, une commission établie à l'Arsenal. Le parlement fit des remontrances. Il fut mandé en corps. *Il faut avouer*, dit un historien courtisan, *que cette venue du parlement en corps nuisit grandement à cette illustre compagnie : car, au lieu que, lorsquelle envoyoit des députés, on ne voyoit parmi eux que des vieillards que l'expérience avoit rendus vénérables, il y avoit alors dans ce corps plusieurs jeunes hommes, qui, en apparence, sembloient faire tort à la gravité d'un sénat, quoiqu'il faut avouer qu'il y en avoit parmi eux de très-capables.* Voyez Bernard, deuxieme part., page 261; et Mém. rec., tome VII, p. 358.

(2) Mém. rec., tome VII, page 332.

qui la tenoit en captivité : on répondoit à ses écrits et à ses plaintes, qu'elle étoit libre de sortir de Compiegne ; que c'étoit même ce que le roi désiroit, et qu'il ne lui demandoit que de se fixer dans quelque château dont on conviendroit. Elle répliquoit que cette offre d'un autre séjour, n'étoit qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement dans les chemins, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfans. Comme elle faisoit retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savoit qu'elle en abuseroit ; qu'il étoit instruit de ses projets d'évasion, et qu'il la facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même.

Elle comptoit se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontiere de Flandre, d'où elle espéroit tirer du

secours, en cas de besoin. Elle se promettoit aussi de recevoir dans cette place les mécontens de France, qui s'y seroient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston auroit occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de Vardes étoit gouverneur de cette petite ville, en survivance de son pere, et y résidoit. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, qui avoit épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étoient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la cour, quand la reine y seroit rentrée; et, sur cette frivole espérance, il convint de la recevoir dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, Marie sort de Compiegne, le 19 juillet, de grand matin, et se met en route pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni gardes ni obstacles: mais Richelieu avoit dépêché à la Capelle le vieux marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures

ıvant la princesse. Il assembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le faubourg, très-embarrassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'étoit se forger de nouveaux fers. Croire qu'à force de prieres et de larmes on pourroit fléchir le vieux marquis, c'étoit une illusion. Entrer malgré lui, c'étoit une chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable ; savoir : de gagner la Flandre espagnole ; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il auroit pu arrêter, s'il n'avoit pas été plus avantageux au cardinal de la laisser éloigner.

Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la cour, non-seulement de ceux qui lui étoient contraires, mais de ceux même qui ne lui étoient pas favorables (1). Le duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grace l'amirauté, fut mandé

(1) Mém. rec., tome VII, p. 590.

de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entreprendre de se justifier en personne, et il aima mieux quitter le royaume, sous prétexte d'un pélerinage à Lorette. Epernon, le fier Epernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornerent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de Savoie que l'abbé Scaglia seroit relégué à Rome: et les autres souverains, qui avoient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs cours tous ceux qui entretenoient des liaisons avec la reine mere et avec le duc d'Orléans.

Il échappa à le Coigneux une parole qui peut faire juger que ces précautions n'étoient peut-être pas sans nécessité. *Un fils de France est toujours assez fort*, dit-il, *quand il peut faire pitié.* En effet, si Gaston avoit su inspirer de la confiance, il auroit pu armer en sa faveur

l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un ministre dont toutes ces cours étoient jalouses et mécontentes (1). Mais le duc d'Orléans et ses favoris n'étoient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiroient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne porterent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusemens. Il y avoit dans cette cour plusieurs jeunes princesses, cousines et sœurs germaines de Charles, duc régnant. L'aînée étoit mariée au prince de Phalsbourg, allemand peu ombrageux, qui cependant marqua quelque mécontentement des assiduités renouvelées du jeune Puy-Laurens auprès de sa femme. Les autres François rencontrerent, parmi les Lorraines attachées à ces princesses, des personnes disposées à partager leur amour pour le plaisir, et ne les négli-

(1) Mém. d'Orléans, p. 159.

gerent pas. Les anciennes inclinations se réveillerent, et il s'en forma de nouvelles, dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avoit peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse Marguerite, sœur du duc; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa. S'il crut se procurer par-là un asyle sûr contre la colere de son frere, si le duc espéra de tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avoit flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se tromperent tous les deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendoit le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontiere, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs et sans recrues, se vit à la veille de perdre ses états. Il fut obligé de sacrifier une partie, pour sauver l'autre. Par un traité, signé le 31 décembre, il s'engagea à recevoir garnison françoise dans ses meilleures forteresses,

dont la possession mit le monarque en état d'entrer quand il voudroit en Lorraine, sans éprouver de résistance.

Par un article ajouté à ce traité, le 6 janvier, il fut stipulé que Gaston sortiroit des états du duc. Cette injonction étoit une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de son frere. Il fut un secret pour le public: mais Louis et son ministre eurent des doutes qui les engagerent à exiger l'éloignement de Monsieur; sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le duc d'Orléans se prêta de bonne grace au desir forcé de son allié; il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mere à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la cour de Louis XIII s'y réunirent, non-seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espece de rage contre le cardinal. Il a prétendu qu'il s'y formoit des complots contre sa vie; et en effet, il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime

médité et tenté d'assassinat et de poison. D'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galeres pour des libelles, et on comprit dans leurs condamnations des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats. Mais ceux-ci ne se laisserent pas prendre. Si la reine mere ne fut pas notée dans ces arrêts, on n'épargna pas ses plus intimes confidens, dont la diffamation pouvoit rejaillir sur la princesse; et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisoit sourdement la distribution: vengeance qu'on prétendoit colorer par cette raison politique, qu'il étoit important de ne pas laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le ministere.

Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits; il fit voir par ses actions, que, si la reine se croyoit tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignoit pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais (1). Tous ceux qui

(1) Merc., tome XVIII. — Vialart, p. 608. — Journ.

alancerent entre elle et lui, furent contraints de quitter la cour, d'abdiquer leurs harges et leurs emplois, et non-seulement eux, mais ceux de leurs parens et de leurs alliés les plus attachés à ces disgraciés. Enfin, on vit paroître sur la scene un maréchal de France, peut-être sacrifié au desir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées, et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnoître que si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'embarrassa pas assez d'en sauver les apparences.

Louis de Marillac, arrêté après *la Journée des dupes*, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandoit, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Menehould. On fut quelque temps à lui laisser ignorer le sujet de sa détention;

de Rich., deuxieme part., p. 1, jusqu'à 262. — La Haie, p. 783. — Saint-Germain, p. 476. — Vérité défendue, p. 561.

on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étoient les griefs qui seroient employés contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontiere, avoit bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étoient plaints de quelques vexations, dans le temps de sa faveur; et on n'en avoit tenu compte: mais, les choses étant changées, on érigea, pour les entendre, un tribunal à Verdun, composé de deux présidens et douze conseillers du parlement de Bourgogne; et on amena Marillac, prisonnier, dans cette ville où il avoit dominé avec trop de hauteur: humiliation qu'on auroit pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînerent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes. Celle-ci tint ses séances à Rueil, village près de Paris, dans

la maison même du cardinal, où le prisonnier fut amené; espece de prison qui parut très-étrange.

Le maréchal se défendit bien; il commença par récuser tout le tribunal, comme incompétent. Le parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire, et donna des arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. L'autorité prévalut, et la commission fut maintenue. Marillac récusa ensuite plusieurs des membres de la commission; les uns, comme ses ennemis personnels, ou ennemis de sa famille; les autres, comme mal famés; d'autres, comme s'étant trop ouvertement déclarés; mais le conseil, ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction, et on rangea les accusations sous sept titres: *Malversation en la fortification de la citadelle de Verdun, sur les deniers, sur la conduite, et sur les profits illicites. Mauvais gouvernement des armées, et malversations en l'emploi des deniers du roi. Abus et profits illicites sur le*

prix des munitions. Faussetés des quittances avec les comptables. Divertissement de quatre cent mille livres fournies par le roi, en payement des maisons prises et démolies à Verdun pour la citadelle. Application à son profit des nouveaux offices, des fortifications aux trois Evêchés, et des deniers de l'enchere jetée sur l'élection de Bar-sur-Aube. Enfin, vexation du peuple verdunois et voisins.

Quel est l'homme, disoit le maréchal, qui, après une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouveroit pas en défaut par quelqu'endroit? Pour ces oublis, ces négligences, et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il imploroit la miséricorde du roi, et encore affoiblissoit-il la preuve de ces délits, en faisant des reproches graves aux témoins; reproches que quelques-uns méritoient. Il insinuoit dans ses défenses,

qu'il y avoit un autre crime; le vrai crime dont on ne lui parloit seulement pas: c'étoit son attachement à la reine mere, dont sa femme avoit l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent que, dans un conseil tenu avant *la Journée des dupes*, Marillac avoit été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis, la même peine dont ils l'avoient menacé. Ainsi la reine mere fut punie par l'exil, Bassompierre par la prison, et Marillac par la mort. La commission le condamna à avoir la tête tranchée en place de Greve, *comme atteint et convaincu des crimes de péculat, de concussions, levées de deniers, exactions, faussetés et suppositions de quittances, foule et oppression faits sur les sujets du roi.*

La sentence fut exécutée le 9 mai. Marillac mourut en chrétien résigné; sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvoit la

rendre dure et humiliante (1). On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeoit, il avoua que sa conscience lui en reprochoit d'autres qui méritoient que la justice divine s'appesantît sur lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré, venoient de la conduite qu'il tint, lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandoit, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de François. Les écrits publics, alors en faveur du ministere, autoriserent cette conjecture; ils insinuerent que ce crime étoit le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avoit tenu secret, par respect pour la reine mere qui se seroit trouvée

(1) *Pendant qu'on tranchoit la tête au maréchal, Richelieu entroit dans Paris avec deux cents chevaux, trompettes sonnantes, comme en triomphe ou en roi.* Voyez la Vérité défendue, p. 527.

impliquée dans le procès (1); ménagement meurtrier, qui rend l'exemple de la punition de Marillac inutile pour ceux qui, se jouant de la vie des hommes, seroient tentés de la sacrifier à leurs passions. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village où elle s'étoit retirée, en attendant le sort de son mari. Michel de Marillac, son frere, garde-des-sceaux, dont nous avons un corps de lois estimé, appelé de son nom *le Code Michault*, traîna une vie languissante dans une prison où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la cour, s'éloignerent; et le ministre se trouva tout-puissant dans le royaume où la crainte imposoit silence à ses envieux.

Mais il se forma un orage au dehors: les cours de Bruxelles, c'est-à-dire, celle de la reine mere et celle du duc d'Orléans, avoient fait les plus grands efforts pour sauver le maréchal de Marillac. Elles

(1) Richelieu voulut faire avoir *abolition* au maréchal, à condition qu'il s'avoueroit coupable; il le refusa. Voyez la Vérité défendue, p. 561.

avoient employé les prieres aux juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du parlement de Paris, les tentatives d'enlever des personnes cheres au cardinal, telles que la duchesse d'Aiguillon, sa niece, pour les faire servir d'otages ou de représailles, et enfin, disoit le prélat, jusqu'à des complots contre sa vie. Elles se trouvoient désormais réduites à des plaintes et à des projets de vengeance; mais projets si mal concertés, qu'on auroit dit qu'elles ne travailloient qu'à rendre Richelieu plus absolu, et à lui fournir les occasions de se défaire du reste de ses ennemis. Car c'étoit, pour une mere et pour un frere, un mauvais moyen d'amener le roi à leur volonté, c'est-à-dire, à sacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de son état; de faire soulever son royaume, et d'y introduire des troupes étrangeres. Il devoit, au contraire, arriver de là, que ces entreprises, rendant le ministre plus nécessaire, le rendroient plus précieux; et, en effet, aux premieres nouvelles de ce qui se

tramoit à Bruxelles, on vit entre Louis et Richelieu, un concert, une émulation d'activité, telle qu'on la remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre.

Outre l'erreur, commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le duc d'Orléans avoit le défaut, particulier aux grands, de se persuader que le public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles (1). Ainsi, Gaston s'imaginoit que, si-tôt qu'il paroîtroit en France avec quelque force, tout le royaume se révolteroit en sa faveur (2). Il ne pouvoit tirer de grands secours des Espagnols qui n'osoient encore se déclarer ouvertement. Mais, ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licen-

(1) Mercure, tome XVIII. — Mém. d'Orléans, p. 179.

(2) *Les freres des rois de France sont si considérables à l'état, que rien ne peut tant contribuer à la félicité du royaume, que leur attachement au service des rois, et l'amitié des rois pour eux.* Voyez Mém. de Duplessis, p. 543.

cierent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer il mit en vente ses diamans, ceux de sa mere et ceux de sa premiere femme; mais personne ne se présenta pour les acheter, dans la crainte que le roi ne les revendiquât, comme pierreries de la couronne. Le prince écrivit au gouverneur des places et des provinces de France: quelques-uns lui firent des réponses polies, et il les regarda comme des engagemens à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressembloit qu'à une escorte, avec des voitures de manifestes véhémens contre le cardinal, et des commissions pour lever des troupes, il entra en France dans le mois de juin; trop tard pour le duc de Lorraine, que le roi, prévoyant ses desseins, avoit affoibli, désarmé, mis hors d'état de servir son beau-frere: trop tôt, au contraire, pour le duc de Montmorenci, qui n'avoit pas encore eu le temps de faire ses préparatifs.

On est étonné de voir ce seigneur déclaré contre le cardinal, lui qui avoit fait

profession d'un attachement si fidele au prélat, que Richelieu, pendant la maladie du roi à Lyon, menacé d'une disgrace et peut-être d'un plus grand mal, n'eut confiance que dans la protection de Montmorenci (1). Il ne parut entr'eux, depuis ce temps-là, aucune brouillerie publique. On remarqua seulement de la froideur qui servit aux malveillans à les animer l'un contre l'autre. Ils persuaderent au duc qu'après un si grand service, il n'y avoit pas de dignité à laquelle il n'eût droit de prétendre, sur-tout à celle de connétable, jusqu'alors presque héréditaire dans sa famille. *Mais*, lui disoient-ils, *en vain vous flatterez-vous d'obtenir cette charge par le canal du ministre. Loin de souffrir que d'autres deviennent puissans, son systême est d'abattre les autorités particulieres, pour les réunir toutes en sa personne. Il n'y a qu'un moyen de réussir, c'est de vous rendre médiateur entre le roi et sa famille. Epernon a bien*

(1) Vie de Montmorenci. — Mém. rec., tome VII, p. 548. — Mém. d'Orléans, p. 180.

su tirer la reine mere de Blois, et la réconcilier avec son fils : ce qu'Epernon a su faire, pourquoi Montmorenci ne le tenteroit-il pas ? Si vous réussissez dans une si belle entreprise, l'épée de connétable ne peut vous manquer.

Ce plan de conduite, quelque couleur qu'on lui donnât, aboutissoit toujours à faire la guerre au roi ; et cette résolution à prendre coûtoit à un Montmorenci. Mais il avoit l'ame généreuse, et il trouvoit beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille royale, qui affligeoit les bons François. Les instances du frere de son roi le toucherent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une cour étrangere, l'intéressoit d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étoient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, princesse des Ursins et parente de la reine mere. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prieres d'une épouse qu'on estime! Montmorenci se laissa gagner; mais si-tôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc ; mais la cour en-

voya aux états des agens qui firent échouer son dessein. Ses projets étoient sus et rendus impossibles avant même que d'éclore. Le cardinal, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presqu'insurmontable du succès. Ils ne lui cacherent pas qu'il exposoit sa vie, et que, s'il tiroit l'épée contre son souverain, il n'y auroit ni grace ni pardon. Malgré cela, Montmorenci, esclave d'un faux point-d'honneur, resta fidele aux engagemens criminels qu'il avoit contractés. Il sentoit cependant qu'il se précipitoit; mais il ne pouvoit plus s'arrêter dans sa chute, et ses complices hâterent sa perte.

Les enrôleurs de Gaston avoient formé sa petite armée du côté de Treves, de déserteurs allemands, liégeois, napolitains, rebut de l'armée espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrerent en France précédés d'une mauvaise réputation qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir.

Peut-être le duc d'Orléans les auroit-il disciplinés, s'il avoit pu les incorporer aux troupes du duc de Lorraine; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avoit été prévenu par la diligence du roi qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigni; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense : il passa dans la Bourgogne qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitans de la campagne fuyoient dans les villes, chassoient devant eux leurs bestiaux, et emportoient les meubles et les vivres.

Cette désertion n'accommodoit pas une armée qui marchoit sans provisions et sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'écartoient pour en chercher, et étoient assommés par des paysans, embusqués dans les bois et les ravines qu'ils connoissoient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étoient couvertes de blés prêts à moissonner, et qui furent dévastées en peu de jours.

M. le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptoit trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards, et personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes royales, qui l'avoient toujours côtoyé, de le serrer de plus près : il appréhenda d'être investi; et, malgré les remontrances du duc de Montmorenci qui lui représentoit qu'il n'étoit pas encore préparé, Gaston se jeta en Languedoc.

Il y étoit attendu par deux armées, qui, sous les ordres du duc de la Force et du maréchal de Schomberg, pénétrèrent dans la province si-tôt que la cour fut sûre de la défection du gouverneur (1). Celui-ci, étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenoit si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans son hôtel, six cent mille livres, dont le roi s'empara. La ressource des états de la province, qu'il comptoit faire déclarer en sa faveur, lui

(1) Mém. d'Orléans, p. 122.

manqua, parce que les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou veillés de si près, qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyerent ni hommes ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il se trouva de lever le siége, qu'il ne devoit compter ni sur la bravoure des soldats, ni sur l'habileté des capitaines. Les armées du roi, au contraire, prospéroient de tous côtés : à mesure qu'elles avançoient, chaque personne qu'on trouvoit les armes à la main, quel que fût son mérite ou sa naissance, payoit de sa tête sa rebellion, présage effrayant pour Montmorenci.

Sa position étoit des plus critiques. Quoique très-aimé dans son gouvernement, il ne pouvoit compter sur aucune ville, parce qu'elles étoient toutes tenues en bride par les troupes du roi, qui remplissoient la province. Ainsi l'inclination cédoit à la crainte. Le duc, qui connoissoit ces dispositions, auroit voulu engager une

action, faire quelque coup d'éclat qui ranimât la confiance de ses partisans. Des siéges ne lui présentoient pas des succès assez brillans. *Quand nous aurons battu M. de Schômberg*, disoit-il, *nous ne manquerons pas de villes : allons à lui ; et si le bonheur ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa cour à Bruxelles.* Trop heureux, s'il avoit trouvé cette ressource ! Mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le maréchal de Schomberg avançoit vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très-embarrassé de la conduite qu'il devoit tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la couronne, il auroit voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il falloit se retirer ou combattre : mais à ses demandes, le roi ne répondoit autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frere. Or, dans une bataille, comment les avoir, ces égards ? C'est pourquoi le maréchal tentoit tout, pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être

forcé, parce que Monsieur, pressé de l'autre côté par le duc de la Force, ne pouvoit plus ni avancer ni reculer, Schomberg envoya le sieur Cavoye proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, Montmorenci répondit : *On parlementera après la bataille* (1).

Il n'avoit que la moitié de sa petite armée ; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'Elbœuf, tenoit en échec le corps du duc de la Force (2). Avec ce foible reste, Montmorenci se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnoître l'ennemi. En vain le duc d'Orléans, se défiant de l'ardeur téméraire de son général, veut le retenir ; il ne gagne rien sur

(1) Il affectoit de mépriser les ennemis, se moquoit des mesures de prudence qu'on lui conseilloit, mettoit toute confiance dans la seule bravoure. *Il avoit une présomption extraordinaire qui lui étoit naturelle.* Voy. Mém. de Duplessis, p. 16.

(2) Mém. de Duplessis, p. 18. — Mém. d'Orléans, p. 202. — Mém. de Montmorenci, p. 272. — Vie de Montmorenci, p. 222. — Mém. rec., tome VII, p. 550.

cet esprit échauffé. Gaston prend du moins sa parole, qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu ; et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avoit juré de se perdre, Montmorenci n'apperçoit pas plus tôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux, sans considérer leur nombre ; il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon, est démonté, blessé, et pris. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils d'Henri IV et de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa suite (1). Ce fut toute la perte de cette journée, qui

(1) Il est étonnant, que le corps de ce jeune prince, qu'on chercha sur-le-champ, n'ait pu être trouvé. Cela fit croire qu'il s'étoit sauvé, et qu'on avoit publié sa mort pour prévenir les recherches. Il parut, une vingtaine d'années après, en Anjou, un homme habillé en hermite, qui vivoit, avec un seul domestique, dans un lieu très-écarté. Il avoit, dit-on, des bijoux, des manieres nobles, un langage pur, et une très-grande ressemblance avec Henri IV. L'intendant de la province le visita, et beaucoup de conjectures rassemblées ont fait croire que c'étoit le comte de Moret, qui, après avoir erré dans les pays étrangers, étoit revenu mourir dans sa patrie.

ne coûta pas un soldat au duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorenci, presque toute son armée se débanda. Ni lui, ni ses capitaines qui l'environnoient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves, pour essayer de délivrer le prisonnier : ils auroient pu y réussir, parce que les vainqueurs, ne l'amenant qu'à regret, marchoient très-lentement, et qu'ils furent long-temps à regagner le gros de leur armée.

Si jamais un fils de France étoit tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions ameres qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon (1). Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Beziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'étoit sacrifié si géné-

(1) Mém. d'Orléans, p. 211. — Mém. rec., t. VII, p. 556.

reusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étoient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son humiliation à la tranquillité et aux honneurs dont il jouissoit quand il étoit fidele à son frere, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avoient donné de si mauvais conseils; il les rejetoit de sa présence, maudissoit le jour et l'heure à laquelle il avoit eu la foiblesse de les écouter. A l'un il reprochoit de lui avoir donné de fausses espérances; à l'autre, de l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience.

Abattu comme il l'étoit, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidens, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colere contr'eux, faciliterent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrace de Montmorenci les toucha peu, parce qu'ils étoient jaloux de l'autorité qu'il prenoit, et de la confiance que Monsieur lui montroit. La cour pénétra ces

dispositions ; et sachant que Gaston ne se conduisoit que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étoient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avoit mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes graces, la permission donnée à ses troupes, de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on auroit pu les tailler en pieces; la complaisance qu'on vouloit bien avoir de lui laisser, par honneur, une ombre de liberté dans Beziers où les armées combinées du roi pouvoient l'enlever sans coup-férir ; enfin, l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puy-Laurens et sa maison : mais quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourroit aigrir le roi, déjà très-indisposé ; que prétendre imposer des conditions, ce seroit risquer de ne rien obtenir ; qu'il falloit abandonner quelque chose à la bonté de son frere. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir de bonnes espérances, dont ses confidens, gagnés par la cour, l'engagerent à se con-

tenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où on avoit fixé sa résidence, et se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritoit, et qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversoit une partie de la France, entouré d'un régiment de cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni complimens dans les villes où il passoit, ses soldats, moqués, bafoués, dépouillés, gagnerent la frontiere en mendiant leur pain; ses partisans consternés gardoient un morne silence, et Louis parcouroit le Languedoc, à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspiroit. Il arriva, le 22 octobre, à Toulouse, avec cet appareil imposant, donna le 25 des lettres-patentes qui ordonnoient au parlement de faire le procès au duc de Montmorenci : le prisonnier y fut amené le 27, et interrogé le même jour.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse

des sentimens, et qui se présente au supplice sans bassesse ni arrogance (1). Ainsi finit le duc de Montmorenci. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner sa vie. Dès la premiere réponse, il s'avoua coupable; et, sans descendre à des prieres qu'il regardoit comme inutiles, à l'interrogation *s'il reconnoissoit sa faute, s'il s'en repentoit, s'il n'étoit pas disposé à en demander pardon à Dieu et au roi;* il répondit simplement : *Si le roi me fait grace, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours et de mon sang pour son service, et pour réparer les manquemens que je reconnois avoir faits.*

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande ame, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu

(1) Brienne, tome II, p. 79. — Mém. d'Orléans, p. 211. — Mém. de Montmorenci, p. 200. — Vie du même, p. 228. — Journ. de Rich., deuxieme part., p. 263.

à ses gens, et ne parut, dans toutes ses actions, ni troublé, ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avoit commises contre Dieu; son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre, l'armée entra dans Toulouse qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paroissoient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espece de mouvement. Ces précautions n'empêcherent pas les habitans de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couroient dans les rues comme des insensés, et qui s'écrioient du ton du désespoir : *Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse la vie;* d'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevoient contre le tribunal. *Cependant*, dit Siri, *il n'y avoit pas de juges qui ne l'eussent condamné, ni de roi*, ajoute-t-il, *qui ne lui eût fait grace.*

On prétend que Louis y étoit disposé; mais il sut qu'on avoit trouvé au bras de Montmorenci, lorsqu'il fut pris, un

portrait dont on ne nomme pas l'original, et qui apparemment intéressoit singulierement le roi, puisque cette découverte, dit-on, le rendit inflexible (1). Il est plus vraisemblable que le monarque et son ministre jugerent cet exemple nécessaire à la tranquillité de l'état (2). En vain la princesse de Condé, sœur du prisonnier tâcha de se jeter aux pieds du roi : pour rester inexorable, Louis fut inaccessible. Le cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du monarque, disant toujours qu'elles seroient inutiles. On accorda à la famille la confiscation des biens et

(1) Le duc de Montmorenci étoit très-assidu auprès d'Anne d'Autriche. Il fit même le passionné : et il pourroit être arrivé qu'il se fût paré de son portrait, par une galanterie espagnole, assez à la mode dans ce temps. Voyez Mém. de Motteville, tome I, p. 15.

(2) Le cardinal Zapata demanda un jour à Bautru : *Qui a conduit Montmorenci sur l'échafaud? Ses fautes*, répondit Bautru. *Non ses fautes*, reprit le ministre espagnol, *mais l'indulgence des rois prédécesseurs*. Richelieu, en rapportant ce trait, qui semble justifier sa conduite, ajoute : *Les chrétiens doivent oublier les offenses ; mais les ministres doivent punir*. Voy. Testam. polit., tome II, p. 26.

quelques adoucissemens dans l'exécution de l'arrêt. Mais la piété de Montmorenci l'empêcha de profiter de cette grace.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avoit été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice : *Un grand pécheur comme moi*, dit-il, *ne peut mourir avec assez d'ignominie.* Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui étoit libre de garder. *Oserois-je bien*, dit-il, *étant criminel comme je suis, aller à la mort avec vanité, pendant que mon sauveur innocent meurt tout nud sur la croix?* Toutes les actions de sa derniere journée furent ainsi marquées du sceau du christianisme. Il étoit si plein de confiance, qu'il sembloit plus désirer la mort que la craindre : aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure sur une fin si tragique. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté, mit la tête sur le billot, dit au bourreau d'une voix haute : *frappe har-*

diment; et reçut le coup en recommandant son ame à Dieu. Il n'avoit que trente-huit ans. En lui finit la branche aînée de la maison de Montmorenci, si féconde en héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer, à Moulins, dans un couvent de religieuses où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux, dont elle avoit, en grande partie, causé le malheur. Elle ne cessa de le pleurer jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer ses regrets.

Il semble que tout auroit dû finir par la punition d'un chef si illustre : mais le conseil du roi ne s'en tint pas-là ; il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rebellion. Ils étoient en grand nombre, de tous les états ; évêques, guerriers, magistrats. Plusieurs porterent leur tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent exilés ou renfermés ; les autres, privés de leurs dignités et confinés dans leurs maisons, y traînerent une vie obscure. On ne sait si cette

sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avoient persuadé que le cardinal étoit incapable d'indulgence, peut-être quelques-uns se seroient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais, croyant qu'on ne gagneroit rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, et la garda pour des temps plus favorables. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentimens, et elle servit de prétexte à la nouvelle évasion du duc d'Orléans.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avoient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le duc de Montmorenci, furent les premiers à le presser de venger sa mort. *Il crut*, dit le président Hénault, *céder au ressentiment qu'il en avoit, pendant qu'il ne cédoit qu'aux conseils de Puy-Laurens.* Ces conseils n'étoient pas dictés

(1) Montrésor, p. 1.

par le desir de rétablir l'honneur de son maître, mais par l'intérêt particulier, tant de ce favori que des autres. Ils ne purent voir la sévérité dont on usoit à l'égard de leurs complices, sans appréhender pour eux-mêmes ; et ils ne trouverent pas de meilleure sauve-garde contre la punition, que l'éloignement. On dit qu'au sentiment de la crainte se joignit celui de l'amour, qui les attira à Bruxelles ; cette cour étoit composée de très-belles personnes, et les François y avoient trouvé des amusemens qui les y rappelerent. Ils partirent le 6 novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étoient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très-dangereuse dont le cardinal fut attaqué. Le garde-des-sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de laisser éclater le desir de le remplacer dans le ministere, et la hardiesse d'y travailler. Ce projet se forma entre des personnes que Richelieu, mourant, se seroit imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager ses dépouilles.

C'étoit la compagnie ordinaire du cardinal : une société de jeunes agréables, de femmes aimables, avec lesquelles il alloit souvent égayer le sérieux du ministere (1). Ses assiduités dans un cercle si peu assorti à sa gravité, ont fait soupçonner qu'il y étoit attiré par un goût vif pour madame de Chevreuse. Cette dame ne l'aimoit pas; mais elle paroissoit flattée de la préférence qu'il lui donnoit, et elle lui marquoit en public des égards dont elle se dédommageoit en particulier avec ses confidens. Il étoit leur jouet sans le savoir. La jeune reine, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jetoit du ridicule sur le prélat qu'elle détestoit. Ce fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la duchesse, après ses aventures avec Buckingham et Montaigu. Le public malin remarqua que le ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'étoit pas trop

(1) Merc., tome XVIII. — Bassompierre, tome III, p. 358. — Motteville, tome I, p. 65. — La Porte, p. 176. — Journ. de Rich., prem. part., p. 59. — Mém. rec., tome VII, p. 593.

fait prier pour elle. On avoit observé auparavant, que, dans les informations contre Chalais, il s'étoit glissé des questions qui décéloient le rival piqué, et que cette dame, coupable au moins de conseils, n'avoit été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'étoit fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrivit : madame de Chevreuse se sauva en Espagne; Châteauneuf alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce ministre le retint tant qu'il vécut : mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, qui pouvoit être soupçonné de plaire à la duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, et renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, et où ses habits pourirent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une chambre composée

du présidial de la ville et de quelques juges voisins, présidés par le sieur de la Feymas, intendant de Champagne, grand-gibecier de France.

Si on en croit les Mémoires de la Porte, cet homme, qu'on appeloit *le Bourreau du cardinal*, étoit un de ces esclaves de la fortune qui ne connoissent de droit que la volonté du maître (1). Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arracher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux prieres et aux larmes; il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné, il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis, reprenant l'air sévere d'un juge inexorable, il présentoit les instrumens de la torture, les faisoit toucher au prisonnier, en expliquoit les usages et les douloureux effets,

(1) La Porte, p. 176.

et n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageoit ainsi l'odieux ministere.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On auroit voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulerent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvoit entretenir avec sa famille; si elle avoit fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs; ce qu'elles contenoient; s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'état, du roi, du ministre. On prétend que Richelieu désiroit fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Etrange maniere de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adresse insidieuse de la Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua contre la fermeté et la présence

d'esprit du commandeur. Il bravoit son juge, lui reprochoit hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommoit lâchetés.

Le président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandoit à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'église des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avoit son dessein, épie la Feymas, prend le temps où il revenoit de la sainte table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à travers ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement : *Voici*, s'écrie-t-il, *scélérat! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les levres, reconnois mon innocence, et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut ici en faire l'action; sinon je te renonce comme juge; et je prends tous les assistans à témoin que je te renonce comme tel.* L'église étoit pleine; chacun se précipite

auprès de l'autel, pour être témoin de cette scene violente; en vain les gardes veulent les séparer. Le commandeur tient ferme; et quoique la Feymas fût très-redouté, les spectateurs n'étoient pas pour lui, et le faisoient connoître par leurs murmures. Tout autre auroit cédé à la circonstance, et se seroit récusé; mais, sans se déconcerter, il répond au commandeur d'un ton doucereux : *Monsieur, ne vous inquiétez pas; je vous assure que M. le cardinal vous aime; vous en serez quitte pour aller en Italie: mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres, écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites.* Pareille insinuation n'étoit pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de madame de Motteville, disoit *qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvoit faire le procès au plus innocent; parce qu'en y ajustant les affaires, on y faisoit trouver facilement ce qu'on vouloit.* Aussi, quand

le commandeur entendit parler d'écritures, il se crut perdu : mais il s'arma d'un nouveau courage.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on désiroit, les juges le condamnerent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit sa grace ; on le présenta à la question. Craintes et espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'exécuteur qui lui lia les mains, lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendoit plus que le coup, on lui apporta sa grace. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. Il lui dit d'un ton affectueux : *Maintenant que vous éprouvez la bonté du roi, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf. Vous voulez*, répondit le commandeur, *profiter de mon étonnement, pour me faire parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas*. Il fut reconduit en prison où il resta quelques années, et il

eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du trône, et qu'on peut regarder comme un véritable abus d'autorité. La conduite des juges fut très-inique et très-répréhensible; car, quoiqu'on dise, pour sauver leur honneur, que la Feymas leur montra, avant le jugement, la grace de l'accusé, ils risquoient toujours en exposant à la mort un innocent, sur une garantie qui pouvoit être révoquée. Aussi le commandeur disoit-il qu'il n'avoit obligation de la vie qu'à la justice du cardinal, et que, s'il l'avoit exigé, les lâches l'auroient fait mourir.

C'est sans doute un défaut à reprocher à Richelieu, vindicatif comme il devoit se connoître, de ne s'être pas tenu assez en garde contre le danger d'abuser de la puissance souveraine, et d'avoir souvent enhardi la complaisance intéressée des subalternes, à des excès qu'il ne se seroit peut-être pas permis lui-même (1). On

(1) Hist. des diables de Loudun. — Merc., t. XX.

croit appercevoir cette conduite dans l'affaire *des possédés de Loudun :* événement monstrueux, dont le cardinal, dit-on, encouragea les auteurs, soit pour punir un satirique insolent, soit pour jeter dans l'ame du roi des terreurs qui le rendroient plus facile à gouverner. Cette derniere opinion est celle des personnes qui cherchent toujours de grands motifs dans les grands-hommes.

Marie de Médicis étoit très-superstitieuse; elle croyoit aux devins, aux prédictions, aux horoscopes (1). Louis XIII, qui avoit de sa mere, dit Richelieu, une certaine *sécheresse* de caractere, tenoit aussi d'elle le penchant à la crédulité. La cour de Bruxelles, qui connoissoit le foible du roi, inondoit la France de révélations faites à des béates qui prédisoient toutes sortes de malheurs au royaume, en punition des mauvais traitemens qu'une grande princesse éprouvoit de la part de son fils. Ces prophéties étoient appuyées de pré-

(1) Journ. de Rich., prem. part., p. 56.

tendus miracles auxquels on donnoit la plus grande célébrité, afin qu'ils parvinssent aux oreilles du roi, et qu'ils ébranlassent sa fermeté; Richelieu, connoissant la puissance de ces moyens sur l'esprit de son maître, y avoit aussi recours. Il combattoit les inspirées de la reine mere par d'autres auxquelles on prêtoit aussi des extases et des mouvemens surnaturels. On ne manquoit pas non plus de les faire parler, et de répandre leurs discours. Ils étoient obscurs et paraboliques, remplis d'emblêmes et d'exemples tirés de l'écriture-sainte, qui insinuoient qu'un roi, sous peine d'être livré aux flammes de l'enfer, est obligé de tout sacrifier au bien de son royaume, plus précieux pour lui, que mere, frere et épouse. Il se passoit alors à Loudun des choses très-extraordinaires dans lesquelles la religion étoit mêlée. On dit que le cardinal voulut essayer d'en tirer parti, et qu'il envoya le P. Joseph, son confident, examiner par lui-même ces prestiges; mais que le capucin n'y vit que des fourberies mal-adroites, qu'il seroit trop diffi-

cile d'employer aux vues politiques du prélat. Il est donc vraisemblable qu'elles ne servirent qu'à sa vengeance. Comme l'histoire n'est pas bornée à l'instruction des princes, cet événement, quoique arrivé dans une petite ville et entre particuliers, mérite d'être raconté dans un certain détail, tant pour faire voir jusqu'où va quelquefois la méchanceté humaine, que pour apprendre que la présomption et la confiance en soi-même sont capables de précipiter un homme dans les derniers malheurs.

Urbain Grandier, le héros infortuné de cette aventure, étoit curé de Saint-Pierre et chanoine de Sainte-Croix de Loudun. Il avoit de l'esprit, de l'érudition, le talent de la parole, des manieres polies et engageantes, qualités qui auroient dû faire son bonheur, et qui ne le garantirent pas de la plus effrayante catastrophe, parce qu'il y joignoit de la morgue, de la hauteur, un air de mépris insultant pour ceux qu'il n'aimoit pas. Sans distinction d'état ni de sexe, il se fit des ennemis entre les prêtres et les religieux par ses

railleries ; entre les femmes, les unes jalouses, les autres indignées de ses plaisanteries ; entre les hommes, magistrats, bourgeois, gens instruits ou ignorans, tous également révoltés de sa suffisance. Comme ils étoient presque tous parens, ils épouserent les querelles les uns des autres. Les picoteries engendrerent des procès dans lesquels les mœurs de Grandier furent attaquées ; il en sortit plus blanchi, peut-être, qu'innocent. Mais, au lieu d'être disposé à la paix par les inquiétudes qu'il avoit éprouvées, malgré le succès, et par les peines qu'il avoit essuyées en différentes prisons, il n'en devint que plus turbulent. Non content de braver ses adversaires, il intenta contr'eux une action de calomnie : cette attaque les réunit tous. Ils jurerent de le faire périr, ou de le chasser de leur ville.

Dans ce temps de fermentation, arriva à Loudun le fameux Laubardemont, conseiller-d'état. Le cardinal lui avoit donné la commission de faire détruire les fortifications des petites villes que les calvinistes

occupoient avant leurs défaites : Loudun étoit une des principales. Le commissaire s'y arrêta quelque temps. S'il restoit des couleurs noires après celles que nous avons employées au portrait de la Feymas, il faudroit les épuiser pour peindre Laubardemont ; homme sans pitié, toujours disposé à trouver des crimes, cruel avec réflexion, comptant pour rien la mort d'un coupable, s'il ne la rendoit plus affreuse par les tortures. Les premiers de la ville s'empresserent de recevoir un conseiller-d'état envoyé par le ministre. Ils l'inviterent à manger : on parla dans ces repas de la nouvelle courante, qui étoit l'affaire du curé de Saint-Pierre. L'animosité, qui se plaît à rappeler les faits presqu'oubliés, apprit alors au flatteur de Richelieu une chose qui fit peut-être le plus grand crime de Grandier.

Le premier bénéfice du cardinal fut le prieuré de Coursai, peu distant de Loudun. Au titre de prieur étoient attachés quelques titres honorifiques dans la collégiale de Sainte-Croix, que le jeune bénéficier voulut faire valoir. Grandier les lui

disputa. Cette altercation donna un fond de prévention au chanoine contre le prieur, et le disposa à écouter volontiers les anecdotes malignes auxquelles un homme en place, comme fut ensuite l'évêque de Luçon, ne peut manquer d'être exposé. Malheureusement il se trouva à Loudun une femme du commun, nommée la Hammon, de ces femmes intrigantes, qui, à l'aide de beaucoup de hardiesse et d'une tournure d'esprit plaisante, se mêlent entre les bas-officier des cours, et quelquefois parviennent jusqu'aux maîtres. Elle avoit été soufferte, pendant la guerre d'Angers, dans les cuisines de la reine mere, qui daigna lui parler elle-même. Cette espece de faveur lui donna un air d'importance, et fit recevoir avidement les particularités, vraies ou fausses, qu'elle débita à son retour aux curieux de Loudun. Grandier ne fut pas des derniers à prendre part à ce plaisir des désœuvrés de la ville; et comme il étoit caustique, il ajoutoit aux narrations de la Hammon des réflexions piquantes, qui amusoient le cercle. Il parut dans le temps

des démêlés de Richelieu avec la reine mere, un écrit satirique intitulé la *Cordonniere de Loudun :* on crut y reconnoître le style épigrammatique de Grandier qui assaisonnoit les faits de la Hammon ; et Richelieu, se voyant l'objet principal des sarcasmes, en fut vivement piqué. Il est vraisemblable que Laubardemont réveilla sa colere, et crut gagner ses bonnes graces en lui représentant, dans l'événement bien étrange qui se passoit à Loudun, le moyen de se venger.

Il y avoit un couvent d'ursulines : excepté les petits démêlés ordinaires dans les cloîtres, jamais il n'y étoit rien arrivé qui eût troublé la paix. Tout d'un coup on entend dire qu'il s'y fait des choses extraordinaires. On parle de fantômes, de cris lugubres, de bruits sourds qui se font entendre dans le silence de la nuit, de chaises traînées, de meubles déplacés avec fracas, sans qu'on voie ni qu'on sente la main qui agit. Ces nouvelles, répandues dans la ville, sont diversement expliquées. Les uns croient que se sont des tours de jeunes filles qui

se jouent de l'épouvante des vieilles ; d'autres y soupçonnent quelque galanterie qu'on veut cacher en détournant l'attention sur de prétendus prestiges ; mais la plupart des religieuses s'effraient réellement, elles voient dans ce qui arrive l'œuvre du démon, dont elles croient ressentir en elles-mêmes la puissance. Elles se fatiguent de prieres, font des neuvaines, envoient à tous les pélérinages. Les directeurs adoptent ou feignent d'adopter les idées de leurs pénitentes. Des prieres on vient aux exorcismes.

Ces scenes se jouoient pendant le fort des contestations de Grandier avec les religieuses, les prêtres, les magistrats, les principaux bourgeois, tous parens, alliés ou amis des possédées. Quand elles n'auroient pas été instruites pour leur rôle, il ne seroit pas étonnant que leur imagination échauffée leur eût représenté Grandier, qu'on peignoit si noir, si méchant, par conséquent ami du démon, comme auteur de leur malheur. Quelques-unes seulement le crurent ; mais toutes le dirent, et s'accorderent dans

les réponses aux exorcismes, à charger Grandier de les avoir ensorcelées. C'étoit le diable qui parloit par leur bouche. On interrogeoit Astaroth, Asmodée, Béelzébuth; on le conjuroit en présence du saint-sacrement, avec des imprécations horribles, de dire si quelqu'un l'avoit introduit dans le corps de telle ou telle énergumene. A ces questions, l'exorcisée tomboit dans des convulsions effrayantes, pendant lesquelles la pudeur n'étoit pas fort ménagée. Elle affirmoit que c'étoit Grandier qui lui avoit jeté un sort. Ce sort, elle en indiquoit des preuves arbitraires, comme des marques sur la peau, des paquets d'os et de cheveux cachés dans des trous, et d'autres signes qu'il étoit aisé de faire trouver correspondans à l'indication. Grandier rit d'abord de cette farce; mais il commença à s'inquiéter, lorsqu'il sut qu'un des exorcistes, son ennemi, avoit dit que cette affaire ressembloit à celle du prêtre Gaufredi, brûlé, quelque temps auparavant, en Provence, comme sorcier. Il auroit dû céder à l'orage, et

fuir ; mais comme il étoit déjà sorti vainqueur d'autres dangers, il crut pouvoir se tirer encore de celui-ci, et il se laissa conduire dans les prisons de l'officialité. Il fut condamné à quelques peines canoniques ; mais sur l'appel, au lieu d'être traduit devant les tribunaux ordinaires, il se trouva entre les mains d'une commission établie par arrêt du conseil, et présidée par Laubardemont.

Pour donner de la force aux dépositions des prétendues possédées, le président, avec ses casuistes, érigea en principe cette proposition : *le diable, duement exorcisé, est contraint de dire la vérité.* Quand il arrivoit à ces filles, ou mal interrogées, ou mal instruites, de répondre des absurdités trop grossieres, ou des mensonges trop risibles, on disoit que le démon mentoit pour lors, en vertu d'un pacte particulier de mensonge, contraire au principe général, ou bien qu'il auroit dû être exorcisé par un tel, au lieu d'un tel ; et on recommençoit l'exorcisme jusqu'à ce qu'on eût fait cadrer les dernieres réponses avec les autres. Il

se trouva des gens sâges et désintéressés, qui releverent les inconséquences et les absurdités de ce qui se passoit. Un médecin habile se mit en devoir de prouver que les extases, les mouvemens convulsifs de ces filles n'excédoient pas les forces ordinaires, et pouvoient venir d'un principe qui n'étoit que trop naturel. Il se moqua aussi de ce que ces possédées, qu'on donnoit pour entendre le grec et le latin, et même le parler sans l'avoir appris, répondoient sans justesse aux interrogations qu'on leur faisoit, et prononçoient très-mal-à-propos les mots de ces deux langues, dont on avoit chargé leur mémoire. Mais Laubardemont fit dire secretement, tant au médecin qu'aux autres, qu'ils eussent à cesser leurs remarques et leurs plaisanteries; et pour donner plus de poids à cet avis, on commença à débiter dans les cercles, que les personnes qui tenoient ces discours ne pouvoient être que des complices du criminel, ou des hérétiques sans foi aux exorcismes, et ennemis de l'église. Ces insinuations don-

nerent l'alarme. Les observateurs se turent ou s'enfuirent. Les parens de Grandier tenterent de porter sa cause au parlement; mais il eut défense de connoître de cette affaire, et le malheureux fut abandonné à ses bourreaux.

Quinze juges des environs, tels qu'on en trouve aisément dans les petits siéges de province, tous intimidés, gagnés, prévenus, ou ignorans, composerent le tribunal devant lequel fut amené le curé de Loudun (1). Les possédées fournirent la matiere des interrogatoires; les exorcistes donnerent les preuves et les conclusions. Des chirurgiens cruels, nommés par les juges, lui enfonçoient des aiguilles dans la chair, pour chercher des endroits dont l'insensibilité étoit, disoit-on, des signes de ses pactes avec le démon (2).

(1) Menagiana, tome IV, p. 27.

(2) Un de ces chirurgiens avoit une sonde à ressort: en pressant un bouton, il faisoit rentrer la pointe dans le manche; quoiqu'il parût piquer alors, il ne faisoit pas de mal, et Grandier ne laissoit échapper aucun signe de douleur. Ensuite il laissoit agir la pointe, et le malheureux poussoit des cris aigus. Les exorcistes con-

On proposa même de lui arracher les ongles, pour voir si ces signes ne seroient pas cachés dessous. Tant d'horreurs firent ouvrir les yeux à quelques-uns même de ses ennemis, qui ne croyoient pas d'abord qu'on pousseroit les choses si loin. Ils voulurent rétracter ou adoucir leur premiere déposition; mais Laubardemont les menaça de les poursuivre comme coupables de faux témoignage : il fit enlever et enfermer les plus repentans, qui n'auroient peut-être pu s'empêcher de montrer leurs regrets; et en même-temps on afficha une défense, sous peine de mille livres d'amende et de punition corporelle, de

cluoient de cette différence, qu'il avoit des parties insensibles, rendues telles par des pactes avec le démon. Le P. Lactance, un des exorcistes, avoit fait chauffer un crucifix de fer; il l'appliquoit presque rouge sur les levres de Grandier, pour le lui faire baiser. Celui-ci se retiroit, et Lactance prenoit les assistans à témoin que le curé avoit en horreur le signe de notre rédemption.

Voyez l'histoire des diables de Loudun. On y trouve une multitude de faits affreux, et qui malheureusement paroissent trop vrais.

parler mal des juges, de la procédure, des exorcistes et des possédées.

Enfin, on fit de la condamnation de Grandier un spectacle public : hommes et femmes, grands et petits, tous ceux qui voulurent, furent admis dans la salle d'audience, le virent sur la sellette, et purent jouir de sa confusion. Malgré les prieres et les menaces de Laubardemont, malgré les douleurs de la question qu'on lui donna de la maniere la plus cruelle, il refusa de s'avouer coupable de sorcellerie (1), et ne se démentit pas sur le bûcher. Attaché au fatal poteau, les exorcistes eurent l'inhumanité de le tourmenter encore, de l'injurier et de le faire expirer dans les flammes (2). Jusqu'à la fin

(1) On trouva dans ses papiers un traité contre le célibat des prêtres : mais il ne l'avoit pas rendu public, et on ne peut du moins lui reprocher l'indécence familiere à quelques membres du clergé, qui mettent effrontément leur nom au bas de leur portrait, en habit ecclésiastique, à la tête des hardiesses téméraires et licencieuses qu'ils impriment.

(2) Quand le bourreau voulut serrer la corde pour l'étrangler, il la trouva arrêtée par un nœud; mé-

il protesta de son innocence, et il cita ses persécuteurs au tribunal de Dieu, devant lequel ils ne tarderent pas de comparoître. Le plus opiniâtre mourut dans le mois, comme Grandier l'en avoit menacé; les autres vécurent à peine un an, bourrelés de remords et dévoués à l'exécration publique: les juges ou autres qui prêterent à cette malheureuse affaire leur ministere, leurs soins, ou leur indulgence, et qui s'attendoient à être récompensés par le cardinal, en furent méprisés. On les priva même assez brusquement des pensions qu'on avoit commencé de leur payer; et le ministere réprima séverement ceux qui, à l'exemple des exorcistes de Loudun, voulurent faire jouer ailleurs des tragédies semblables. Richelieu fut un barbare, s'il voulut être vengé si cruellement, et, si on passa ses intentions, il n'est pas excusable, d'avoir ôté toute espece de frein aux haines subalternes qu'il employoit.

Le cardinal, qui punissoit ainsi d'an-

chanceté atroce, dont on soupçonna violemment le P. Lactance. Comme le feu gagnoit, l'exécuteur fut obligé de se sauver, et le laissa brûler vif.

ciennes offenses, n'étoit pas homme à pardonner les nouvelles. Il fit condamner au dernier supplice Jean Alfeston et Blaise Ruffet, domestiques de la reine mere, comme atteints et convaincus d'être venus en France pour l'assassiner. Plusieurs François, réfugiés en Flandre, furent compris dans l'arrêt, notamment le P. Chanteloube, confesseur de la reine, comme auteur et instigateur du crime (1). Ces hostilités réciproques ne disposoient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençoit à désirer sincérement. Des brouilleries que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par ses émissaires, partagerent à Bruxelles les cœurs de la mere et du fils. Fatiguée de ces divisions et de l'état précaire où elle vivoit, cette princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandoit plus, comme autrefois, son rang à la cour, et une part dans le gouvernement. Marie se contentoit d'habiter quelque château dans

(1) Mém. rec., tome VIII, p. 1. — Aubery, Mém., tome I, p. 422. — La Haie, p. 818. — Jugement sur la préface, p. 637.

la province qui lui seroit indiquée; d'une somme pour payer ses dettes; d'un revenu tel qu'on voudroit le fixer; et ces graces, elle consentoit de les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. Mais Richelieu, qui connoissoit la reine, ne se laissa pas prendre à ces offres. Ce n'étoit pas à lui qu'on pouvoit persuader que cette princesse se contiendroit dans les bornes qu'elle se seroit elle-même prescrites, et qu'elle ne tâcheroit pas de regagner le roi, pour se venger du ministre. Il ne voyoit de sûreté pour lui que dans son éloignement; et par le canal de Gondi, agent du grand-duc, il mit tout en œuvre afin de la déterminer à se retirer à Florence.

Le cardinal avoit lui-même besoin de finir ces brouilleries, pour n'être pas distrait dans les grandes entreprises qui l'occupoient alors. Il travailloit fortement à exécuter le plan de politique qu'il s'étoit formé, tendant à l'abaissement de la maison d'Autriche. Du fond du nord, il avoit appelé, contre cette puissance, le grand Gustave, roi de Suede, qui subjugua

presque toute l'Allemagne, et fit trembler l'empereur sur son trône. Il fut enseveli sous ses lauriers dans les champs de Lutzen; mais les succès de ses armes ne finirent pas avec lui. Le brave Bernard Veimard, duc de Saxe, et ses autres lieutenans, soudoyés par la France, continuerent d'inquiéter la branche d'Autriche allemande, pendant que la guerre contre la Hollande, entretenue par les soins du cardinal, épuisoit les forces et les finances de la branche espagnole. Il ôta à Marie de Médicis la ressource de l'Angleterre, où il jeta adroitement, et fit éclore le germe des troubles qui empêcherent Charles I d'ouvrir un asyle fixe à sa belle-mere; troubles qui devinrent ensuite si funestes à ce monarque. Enfin, quand Louis XIII fut certain que le duc de Lorraine avoit donné sa sœur en mariage à Gaston, il se jeta sur ses états, et s'en empara. Il se mit en sûreté du côté de la Savoie, par un traité de ligue offensive et défensive, avec Victor Amédée, son beau-frere. Ainsi Richelieu entoura, pour ainsi dire, la France de fortifications

étrangeres, avant que de provoquer ouvertement les efforts de la maison d'Autriche, qui, lasse de ces attaques sourdes, déclara la guerre cette année. Elle espéroit tirer avantage du séjour de la reine mere, et du duc d'Orléans, dans ses états : c'étoit aussi la crainte du cardinal : mais il désiroit beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvoit lui donner beaucoup d'inquiétude. Aussi, s'il prêta l'oreille aux propositions de la reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire, que pour exciter de la jalousie entre ses partisans et ceux de Gaston, et amener ce prince à traiter séparément, sans parler de sa mere. La discorde entre les ennemis du prélat lui facilita l'exécution de ce projet.

Lorsque le duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacrifié Montmorenci, la reine mere le reçut comme un fils qui venoit partager ses malheurs, et qui pouvoit lui servir de consolation et d'appui, elle vit qu'il souhaitoit que son mariage avec la princesse Marguerite fût reconnu,

et elle se prêta à ses desirs (1). Cette jeune épouse s'étoit échappée de Nancy, malgré les troupes françoises dont elle étoit environnée. Marie de Médicis la reçut auprès d'elle, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'université de Louvain, le ratifia, pendant que le parlement de Paris, autorisé par une décision du clergé de France, le déclaroit nul. On soupçonne que la reine mere se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils, que pour faire dépit au cardinal en lui ôtant l'espérance de marier madame de Combalet, sa niece, au duc d'Orléans; honneur auquel l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi opposa à son retour en France, qu'elle désiroit.

Louis XIII fut personnellement piqué

(1) Merc., tome XX. — Montglat, tome I, p. 73. — Mém. d'Orléans, p. 189. — Montrésor, tome I, p. 56.

de la hauteur avec laquelle sa mere bravoit son mécontentement, et approuvoit avec affectation un mariage qu'elle savoit lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandoit d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France Fabroni, le faiseur d'horoscopes ; l'abbé de Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles ; le P. Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu ; enfin la dame du Fargis, qu'on regardoit comme l'ame de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner des serviteurs fideles qui s'étoient sacrifiés pour son service ; que, retirés avec elle dans quelque coin de province, ils ne seroient capables ni de troubler l'état, ni de donner de l'ombrage, et qu'elle s'engageoit à les retenir dans les bornes de l'obéissance et de la soumission. Le conseil de France ne se contenta pas de ces promesses, et déclara que, sans ce point, il n'y avoit point d'accommodement à

espérer. Sans doute le ministre se flattoit que la reine ne passeroit jamais sur cette difficulté ; mais on trouva un biais pour l'éluder : les personnes notées déclarerent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étoient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, et à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mere et le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi : ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montreroit pas à son fils un vrai retour de tendresse, ce ne seroit pas donner au royaume et à l'univers l'exemple d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis, et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante ; Richelieu s'étonne qu'elle la

trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle, et en même-temps, pour séparer Gaston de sa mere, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur, de tous les adoucissemens qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savoit que ce prince ne se conduisoit que par l'inspiration de ses favoris; c'étoit toujours Puy-Laurens qui tenoit le premier rang auprès de lui: le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché, et d'autres avantages. Puy-Laurens se laissa enchanter par les promesses séduisantes du cardinal; il renonce à épouser la princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'étoit aussi sauvée de Nancy à travers les armées françoises, et lui offroit sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maître d'accepter les offres qu'on lui fait; que si sa mere veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux graces de toute espece que la faveur de son frere lui

prépare en France. Les Espagnols, qui se doutoient que le duc d'Orléans alloit leur échapper, imaginerent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser appercevoir ses démarches (1); mais il en avertit le roi. Puy-Laurens ne réussit pas aussi bien à cacher aux réfugiés de la cour de la reine, son commerce avec le ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries; on s'insulta, on s'envoya des cartels, on se battit. La mere prit un ton d'autorité sur le fils; le fils ne voulut pas se laisser gouverner: il se passa entre ces deux personnes des scenes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puy-Laurens ne finît ses jours d'une maniere tragique à Bruxelles.

Comme il montoit le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse

(1) Il n'eut pas la même discrétion à l'égard de tout le monde. Prêt à conclure son accord, il envoya en France un de ses gardes, qu'il chargea d'en aller porter la nouvelle à quelques personnes de la cour qui s'y intéressoient. Richelieu fait arrêter et pendre ce malheureux, pour mettre en défaut, dit Siri, la curiosité des Espagnols. Voyez Mémoires récréatifs, tome VIII, p. 76.

deux personnes à ses côtés, une balle l'effleure lui-même à la joue; l'assassin se sauve et laisse sa casaque, qui étoit de la livrée du duc d'Elbœuf (1). En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savoit être ennemi personnel de Puy-Laurens. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournerent sur différentes personnes, sur la princesse de Phalsbourg, qui avoit à venger son amour dédaigné, sur le P. Chanteloube, le plus déclaré, entre les confidens de la reine mere, contre l'accommodement particulier du duc d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; et quand il parloit de cette aventure, il ne l'appeloit jamais que la *Chanteloupade*. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. On dit qu'il avoit fait commettre ce crime pour donner de la frayeur à Puy-Laurens, et le presser de conclure le traité avec la France. Mais il paroît, par les mesures prises pour consommer le crime, que ceux qui le firent ou le con-

(1) Mém. d'Orléans, p. 244.

seillerent, n'eurent pas dessein de se borner à inspirer de la crainte: or, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puy-Laurens, le cardinal devoit désirer de le conserver, puisque ce n'étoit que de lui qu'il espéroit le succès de ses démarches auprès de Gaston.

Elles réussirent à son gré. La reine mere, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidens à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui auroit donné des espérances tant qu'ils auroient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement (1). Gaston se sauva furtivement de Bruxelles; il craignoit les Espagnols, qui, sans violer le droit d'hospitalité, auroient pu l'arrêter comme infracteur du traité qu'il venoit de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la reine sa mere; et en deux jours il arriva à la cour, où le roi le reçut comme s'il

(1) Mém. rec., tome VII, p. 580; et tome VIII, p. 105.

venoit de faire un voyage de plaisir. Le cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir, pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Boutilier, secrétaire d'état, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites, le général de l'Oratoire, le P. Joseph, et Mazarin, nonce du pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage étoit nul; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui étoit pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puy-Laurens, persuadé que c'étoit lui qui inspiroit cette vigueur à son maître; mais enfin le ministre crut devoir combler le favori, pour voir s'il viendroit à bout de le gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle de Pont-Château, cousine du cardinal, et

Puy-Laurens se trouva tout-à-coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de Richelieu (1).

Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut suivi du revers le plus accablant (2). Monsieur s'étoit retiré à Blois, où il menoit une vie privée, concentré entre quelques confidens intimes, qui ne laissoient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusemens. Cette espece de mystere inquiéta Richelieu; il fit tous ses efforts pour engager Puy-Laurens à l'instruire secretement de ce qui se passoit, jusqu'à lui offrir des gouvernemens, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées. Il l'avertit aussi, et le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier et quelques autres

(1) Puy-Laurens s'appeloit *Antoine de Laage*. On remarqua que Richelieu, pendant la négociation qui finit par faire revenir en France Puy-Laurens avec son maître, disoit quelquefois : *Avec le temps j'aurai de l'âge*. Voyez la Vérité défendue, p. 598.

(2) Mém. rec., tome VIII, page 203. — Bassomp. tome III, page 372.

gentilshommes, qui passoient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'Orléans ne plaisoit pas au cardinal. Enfin, il revint à la charge, pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puy-Laurens tiroit en longueur, et pendant qu'il espéroit gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avoit connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frere, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puy-Laurens serroit les nœuds, pouvoient être de la plus grande conséquence au moment de la guerre qui s'allumoit. Ces observations parurent justes; et la perte de Puy-Laurens fut résolue.

Il s'agissoit de le tirer de Blois, d'où on savoit qu'il ne sortiroit pas sans son maître. On fit à la cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. Puy-Laurens, sur-tout, bien fait et bon danseur, devoit y jouer un des premiers rôles. Arrivant

au Louvre, le premier février, après midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté et conduit à Vincennes ; plusieurs de ses amis éprouverent en même-temps le même sort, et on les conduisit en différentes prisons. Le duc d'Orléans fut altéré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignoit pour lui-même ; il se contenta de dire au roi qu'il ne demandoit pas de grace pour son favori, s'il étoit coupable, mais qu'il le conjuroit de ne pas se laisser prévenir ; et après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frere, il reprit tristement le chemin de Blois. Puy-Laurens ne survécut pas long-temps à sa disgrace. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincerement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal ; encore moins à recevoir le cardinal lui-même, qui tâchoit, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'aîné. Au

défaut de ce moyen de conduire le prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre ; de sorte que le duc d'Orléans se trouvoit comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servoit au cardinal pour attirer ceux dont il vouloit s'assurer. Si ce n'étoient pas des piéges, c'étoient du moins des liens qu'il rendoit des chaînes pesantes, quand ses obligés vouloient en desserrer les nœuds.

Le duc de la Valette épousa aussi une demoiselle de Pont-Château, et celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers (1). On remarque que les obligations qu'avoit le ministre au cardinal de la Valette, son ami sincere, ne l'empêcherent pas de s'étudier à mortifier le duc d'Epernon, son pere, cet ancien favori si peu accoutumé à

(1) Merc., tome XX.

fléchir. Il étoit gouverneur de Guienne; et Sourdis, prélat-guerrier, étoit archevêque de Bordeaux. Ce choix, disoit-on, avoit été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions éleverent entre lui et l'archevêque une querelle qui aboutit à des voies de fait. Epernon, vieillard impatient et colere, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber la mitre de l'archevêque dans une procession. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil, où l'affaire fut portée. Le roi inclinoit pour lui contre le prélat, dont les manieres, trop militaires, déplaisoient au monarque. Mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'église. Epernon perdit sa cause : il eut ordre de sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en accomplissant la pénitence qui lui fut infligée. Ainsi les plus grands s'accoutumoient à plier sous l'autorité des lois; ce qu'ils n'auroient

pas fait du temps de la ligue, et pendant le foible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présenter devant lui. Cette disgrace déplut à Richelieu, parce qu'exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimoit à les dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'imposoit l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'académie françoise, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du Cid, tragédie de Corneille, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisoit pas (1). Richelieu est soupçonné

(1) On dit que Richelieu auroit voulu que Corneille lui cédât *le Cid*, pour le faire paroître sous son nom.

d'avoir composé lui-même des pieces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de Mirame, qui parut sous le nom de Desmarets. Elle fut mal reçue du public (1); et, lorsque le malheureux poëte se présenta au cardinal, après la chute de sa piece, ce prélat lui dit, en homme piqué, qui prenoit à la chose le plus vif intérêt: *Eh bien! les François n'auront donc*

Il paroit que, malgré sa rivalité, il fit du bien à ce poëte. Témoin ces vers:

Se plaigne qui voudra de ce grand cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien.
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

(1). La premiere représentation coûta cent mille écus. Desmarets, voyant le dépit du cardinal, qui étoit allé se cacher à Rueil, très-mortifié, s'avisa de lui dire que c'étoit la faute des comédiens, et que, si son éminence vouloit permettre de recommencer, il étoit sûr du succès. Le cardinal y consentit; et Desmarets se remua si bien, gagna tant de suffrages, que la piece fut applaudie depuis le commencement jusqu'à la fin. M. le D. de L. V***, auteur de cette anecdote, remarque que Richelieu aimoit fort les pieces d'intrigues. Voy. *Bibliotheque du théâtre françois, depuis son origine*, tome II, p. 569.

jamais de goût? Ils n'ont pas été charmés de Mirame!

Mais ce desir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrerent la France sous le ministere de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire, qu'on doit les premiers encouragemens donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les François n'eussent jusqu'alors manqué de courage et de talens nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations européennes dans la carriere des découvertes. Ils fonderent des colonies au-delà des Canaries, sur les côtes d'Afrique, dès le regne de Charles VI, en 1417. La démence de ce prince, les guerres de Charles VII contre les Anglois, celles de Louis XI contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de Charles VIII et de Louis XII en Italie, les malheurs de François I, les fureurs de la ligue; tous les fléaux qui affligerent la France sans interruption

pendant deux siecles, empêcherent le gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublierent, les établissemens se détruisirent, et il n'en restoit plus que de foibles vestiges, quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de *surintendant du commerce et de la navigation.* Alors l'émulation se réveilla. Les commerçans, sûrs d'être protégés par la marine royale, que le cardinal fondoit, firent des entreprises qui réussirent. De riches négocians composerent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même, s'intéresserent. Enfin, près de mourir, le cardinal réunit ces sociétés et en forma *la compagnie des Indes*, qui, après des alternatives de succès et de revers, vient de se résoudre en associations particulieres, comme elle avoit commencé (1) : exemple remarquable de

(1) Le berceau de la compagnie des Indes fut la ville de Surate, située dans le golfe de Cambaye. Elle a une excellente rade, et une communication facile par terre avec la Perse et l'intérieur de l'Inde. Sans cesse elle est fréquentée par les négocians arabes, gentils, maures,

la vicissitude des choses humaines, dont les plus beaux établissemens ne peuvent à la longue se sauver.

Peu s'en fallut, que le cardinal, qui sembloit tenir dans sa main les événemens, n'éprouvât lui-même cette année l'instabilité de la fortune (1). Sa puissance chancela; mais les secousses que ses ennemis lui donnerent, ne servirent qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque l'espece de tyrannie que le ministre exerça le reste de sa vie sur le monarque, le

turcs, guebres, persans, mogols, syriens, arméniens, juifs et européens, qui en font une ville très-peuplée et très-opulente. L'avantage de cette situation l'a fait choisir par le sieur Anquetil du Perron, mon frere, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, comme le lieu le plus propre à recuillir les ouvrages de Zoroastre, qu'il a donnés au public, avec la relation de son voyage, en 3 vol. *in*-4.°, chez Tilliard, en 1771. Le ministere de France, ne voulant pas non plus laisser perdre les avantages que la compagnie des Indes, pendant son existence, tiroit de Surate, y a nommé consul, en 1774, le sieur Anquetil de Briancourt, mon autre frere, qui étoit chef du comptoir françois de cette ville depuis quinze ans.

(1) Merc. tome XXI. — Aubery, Mém., tome I, p. 580. — Mém. rec., tome VIII, p. 338.

gouvernant avec la hauteur d'un serviteur qui se sent nécessaire, et qui défie, pour ainsi dire, l'indignation de son maître. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagêmes d'une noire politique, qui l'engageoit à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir, par des vexations sourdes, ceux qu'il craignoit ou haïssoit, et à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdoient.

Richelieu croyoit avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenoit chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattoit aussi, par des diversions habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la maison d'Autriche, et de la ruiner en détail. Le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, laisse le cardinal françois se bercer de ces espérances. Il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, sur-tout en cavalerie, et fond avec impétuosité sur la Picardie, plusieurs villes mal

défendues, ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavelerie espagnole se répand en Picardie et en Champagne comme une inondation, et porte la désolation dans ces provinces. On n'avoit, pour opposer à ce torrent qui ménaçoit déjà la capitale, qu'un corps de troupes ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée, commandé par le comte de Soissons. Soissons, prince altier, que le cardinal estimoit, qui dédaigna son amitié, et qui fut victime de sa vengeance (1). Comme il y auroit eu trop d'affectation à laisser le seul prince guerrier qui fût en France sans commandement, pendant que le roi mettoit cinq armées

(1) Il avoit la barbe rousse. Se promenant un jour avec le roi, il lui fit remarquer malignement un jardinier qu'on disoit eunuque, et qui n'avoit point de barbe. Le roi, pour s'amuser, s'approche de cet homme, qui avoit apperçu la malice de Soissons, et lui demande pourquoi il n'a pas de barbe. *Sire*, dit-il, *j'étois occupé pendant que le bon Dieu faisoit la distribution des barbes : je vins trop tard, et n'en trouvant plus que des rousses, j'ai mieux aimé m'en passer, que d'en prendre de cette couleur.* Voyez Menagiana, tome II, p. 74.

sur pied, le ministre l'avoit relégué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée, dans la province au-delà de l'Oise et de l'Aîne, où il ne croyoit pas que les ennemis pussent faire une irruption si dangereuse.

A la premiere nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, et les envoya par le maréchal de Brezé, son beau-frere, que Soissons n'aimoit pas. Le prince regarda cet associé comme un homme destiné à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'empêcherent pas les ennemis d'avancer; ils mirent le siége devant Corbie, la derniere place de défense, et la prirent. La consternation devint extrême à Paris; nombre de bourgeois prirent la fuite, et emmenerent au-delà de la Loire leurs femmes, leurs enfans et leurs meubles les plus précieux. On y murmuroit généralement contre le cardinal. On l'accusoit d'avoir manqué de prévoyance. C'étoit lui, disoit-on, qui attiroit la

colere du ciel sur le royaume, par les sentimens dénaturés qu'il excitoit dans le cœur des fils contre la mere. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son ministre; et il y eut un moment où celui-ci, déconcerté et abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. Par le conseil du capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaisanta des craintes, et se montra en homme certain des ressources et des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens s'enrôlerent, les corps se taxerent, et en peu de jours il sortit de la capitale une armée de soldats, médiocres à la vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvoit en imposer.

Heureusement pour Richelieu, les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amuserent à ravager la

campagne, au-lieu d'aller droit à la capitale. Ils pouvoient espérer ou de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs; ce qui auroit perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres envoyés de tous côtés, attirerent auprès de Louis une foule de noblesse, qui, se joignant aux milices et aux autres corps de troupes réglées, détachés des armées les plus voisines, formerent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espece. Les Espagnols eurent peur à leur tour; ils reculerent vers la frontiere, et laisserent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des François qui l'assiégerent.

Le comte de Soissons, au moment de l'irruption du cardinal-infant, avoit fait tout ce qui étoit moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandoit: on ne pourroit assurer qu'il conserva la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnoient au ministre son défaut de prévoyance, et les malheurs qui en étoient la suite, il ne fut peut-être pas

fâché des succès des ennemis (1). Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par négligence ou mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnoit d'être en grande partie cause de ces désastres. Ces impressions défavorables, le monarque, au jugement de Soissons, ne pouvoit les avoir reçues que de son ministre, qui y trouvoit le double avantage, de rejeter sa faute sur un autre, et sur un autre qu'il haïssoit. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'Orléans.

Ce prince gémissoit toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts, qu'il falloit soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son attache, ni sa confiance ni sa faveur, forcé enfin de retenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même, depuis la guerre, de la consolation de

(1) Montrésor, tome I, p. 77. — Mém. rec., tome I, p. 443. — Montglat, tome I, p. 165. — Aubery, Mém., tome I, p. 589.

fournir à ses besoins; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce seroit faire passer de l'argent aux ennemis de l'état. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frere à l'armée. Il y resta pendant le siége de Corbie. Le roi demeura au camp avec le duc d'Orléans et le comte de Soissons, chacun dans leur quartier; et le cardinal s'établit à Amiens, où on tint le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Montrésor et Saint-Ibal, deux gentils-hommes attachés au comte, gens de conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'Orléans : ils lui remontrent l'espece de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit; que la reine sa mere, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté; que le roi même ne sera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce

qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il seroit difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil, qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertissent le duc d'Orléans.

En conséquence, les deux princes allant à Amiens, se font escorter de quatre ou cinq cents gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, et lui demande s'il est toujours dans la même résolution. *Oui,* répondit Gaston, d'un ton décidé : sur cette parole les ordres déjà donnés sont confirmés. Le conseil finit. Les princes et le ministre reconduisirent le roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenoit derriere Richelieu, prêt à frapper; d'autres conjurés environnoient le cardinal; Montrésor regarde Monsieur, et cherche son consentement dans ses yeux. Il ne falloit qu'un signe, et c'en étoit fait du ministre; mais Gaston détourne la tête et se retire précipitamment comme un homme troublé. Le prélat voit partir

les princes, et rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

Les princes ne montrerent pas grand chagrin de ce que le projet n'avoit pas été exécuté (1). Ils comprirent sans doute, qu'un assassinat, quel qu'en soit le motif, est toujours une action basse et odieuse. Mais en abandonnant ce moyen, ils persévérerent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la cour, afin que si l'un étoit arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs françois qui pouvoient aider la cause commune. Montrésor alla engager le duc d'Epernon et la Valette, son fils, à soulever la Guienne. On se flattoit que cet exemple

(1) Montrésor, tome I, p. 77. — Aubery, Mém., tome II, p. 12.

entraîneroit le Languedoc et tout le midi du royaume : en même-temps les Espagnols devoient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc de Lorraine à reconquérir ses états. Les princes se promettoient que le siége de Corbie dureroit assez pour donner lieu à ces invasions ; qu'alors le roi, embarrassé de tous côtés, prêteroit l'oreille aux discours qu'on lui tiendroit contre son ministre : l'un se chargeoit de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il étoit détesté des François, et que tous les malheurs étoient causés par la haine que le peuple et les grands lui portoient; l'autre, de faire voir qu'il n'entendoit rien à la guerre, ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allumer et à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire ; et que, si Louis vouloit le congédier, les armes tomberoient aussi-tôt des mains des étrangers et des mécontens.

Ce projet contre le cardinal, fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Par-tout où ils

se présenterent pour entrer en France, ils furent repoussés. Le comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il vouloit tirer le siége en longueur. Louis, qui avoit chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit toute entiere quand il fut passé, et le cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances, il n'auroit pas été prudent au duc d'Epernon d'exciter quelque mouvement. En vain la Valette, son fils, très-échauffé contre Richelieu, vouloit entraîner son pere : le vieillard, plus prudent, ne lui répondit que par les exemples de Marillac et de Montmorenci; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Epernon, ne rapporta aux princes qu'une exhortation de se mettre en sûreté. Le comte de Soissons profita de l'avis, et se retira à Sedan. Le duc d'Orléans s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandoit qu'à être appaisé.

Fin du tome second.

